

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2025

HAUT
POITOU
Communauté de Communes



Sommaire

• Préambule	p. 4
PRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	p. 5
• Le territoire du Haut-Poitou	
• Les organes	
• Les compétences communautaires	
MOYENS GÉNÉRAUX	p. 11
• Finances - Politiques contractuelles	p. 12
• Ressources Humaines	p. 17
• Juridique et commande publique	p. 20
• Informatique - Réseau - Télécom	p. 23
• Logistique et manifestations	p. 26
• Garage	p. 30
• Communication	p. 33
SERVICES À LA POPULATION	p. 37
• Petite Enfance	p. 38
• Enfance - Jeunesse	p. 43
Focus CTG	p. 48
• Périscolaire	p. 49
• Solidarité - Santé	p. 53
• Sport	p. 59
• Culture	p. 63
ATTRACTIVITÉ	p. 67
• Économie - Numérique	p. 68
• Agriculture	p. 71
• Tourisme	p. 74
Focus sur la Régie « Tourisme en Haut-Poitou »	p. 77
• Développement Durable	p. 78
• Urbanisme et planification	p. 83
SERVICES TECHNIQUES	p. 89
• Bâtiments	p. 90
Focus sur le Service CEP	p. 97
• Voirie - Espaces Publics	p. 100
• Gestion et Valorisation des déchets	p. 105
ANNEXES	p. 109
• Rapport annuel du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés	p. 110
• Comptes Financiers Uniques	p. 158

PRÉAMBULE

La Communauté de Communes du Haut-Poitou réalise ce rapport d'activité afin de retracer l'ensemble des actions réalisées dans le champ de ses compétences, conformément aux dispositions légales applicables en la matière.

En effet, la réalisation de ce document répond à l'obligation légale posée par l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) stipulant que le Président doit adresser annuellement aux Maires des Communes membres de l'EPCI, un rapport d'activité.

L'article L.5211-39 est rédigé comme suit :

« Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune ou à la demande de ce dernier. Les représentants de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale. »

De plus, l'article D.2224-2 du CGCT prévoit que l'EPCI compétent en matière de prévention et de gestion des déchets établit un rapport sur le prix et la qualité de ce service. Ce rapport est intégré au rapport annuel d'activité.

En chiffres



27 Communes

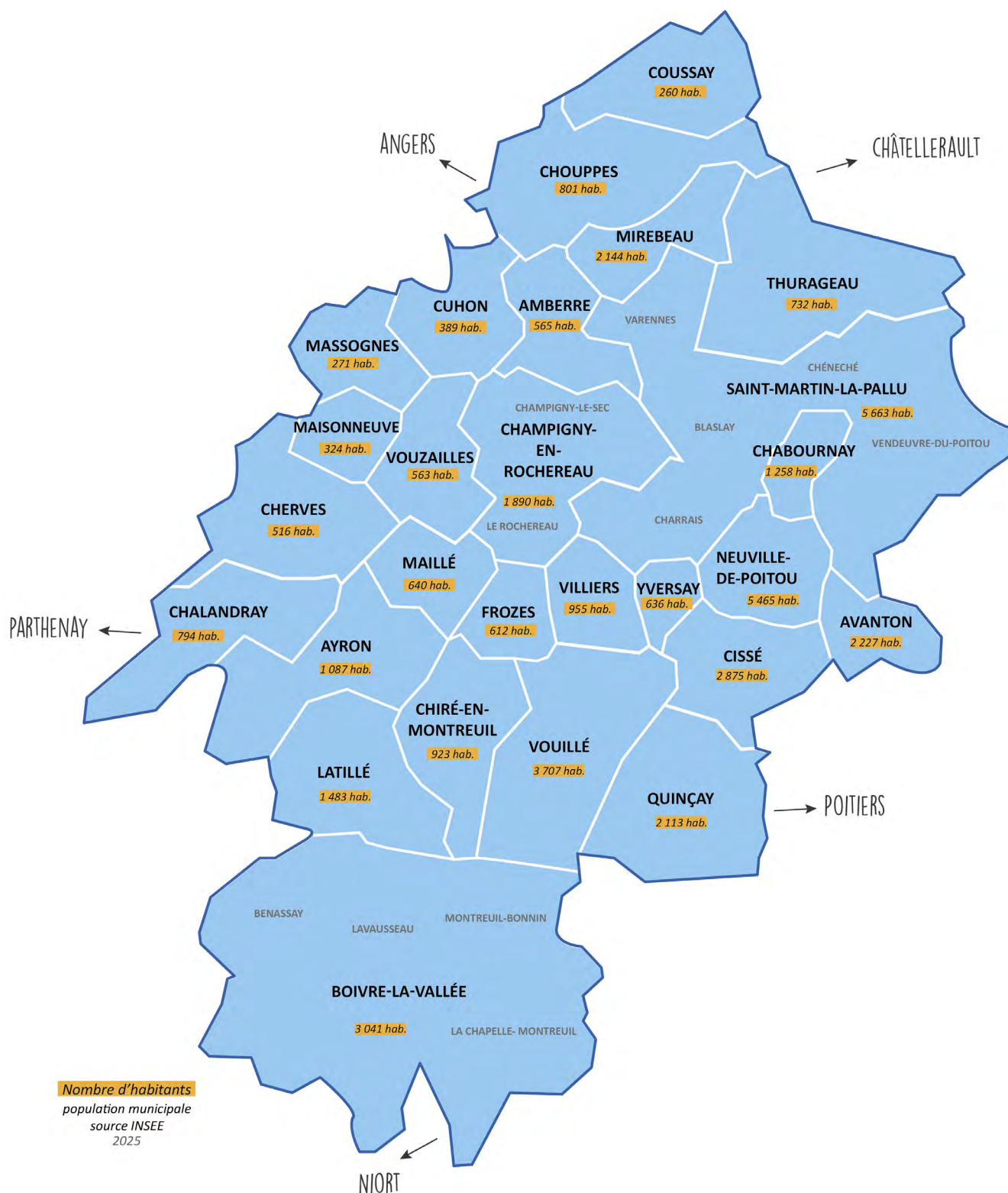


41 934 habitants*



594 km²

* Source : Population municipale INSEE 2025



LES ORGANES

Afin d'exercer ses compétences et mettre en œuvre ses projets, la Communauté de Communes du Haut-Poitou est dotée de quatre organes principaux :

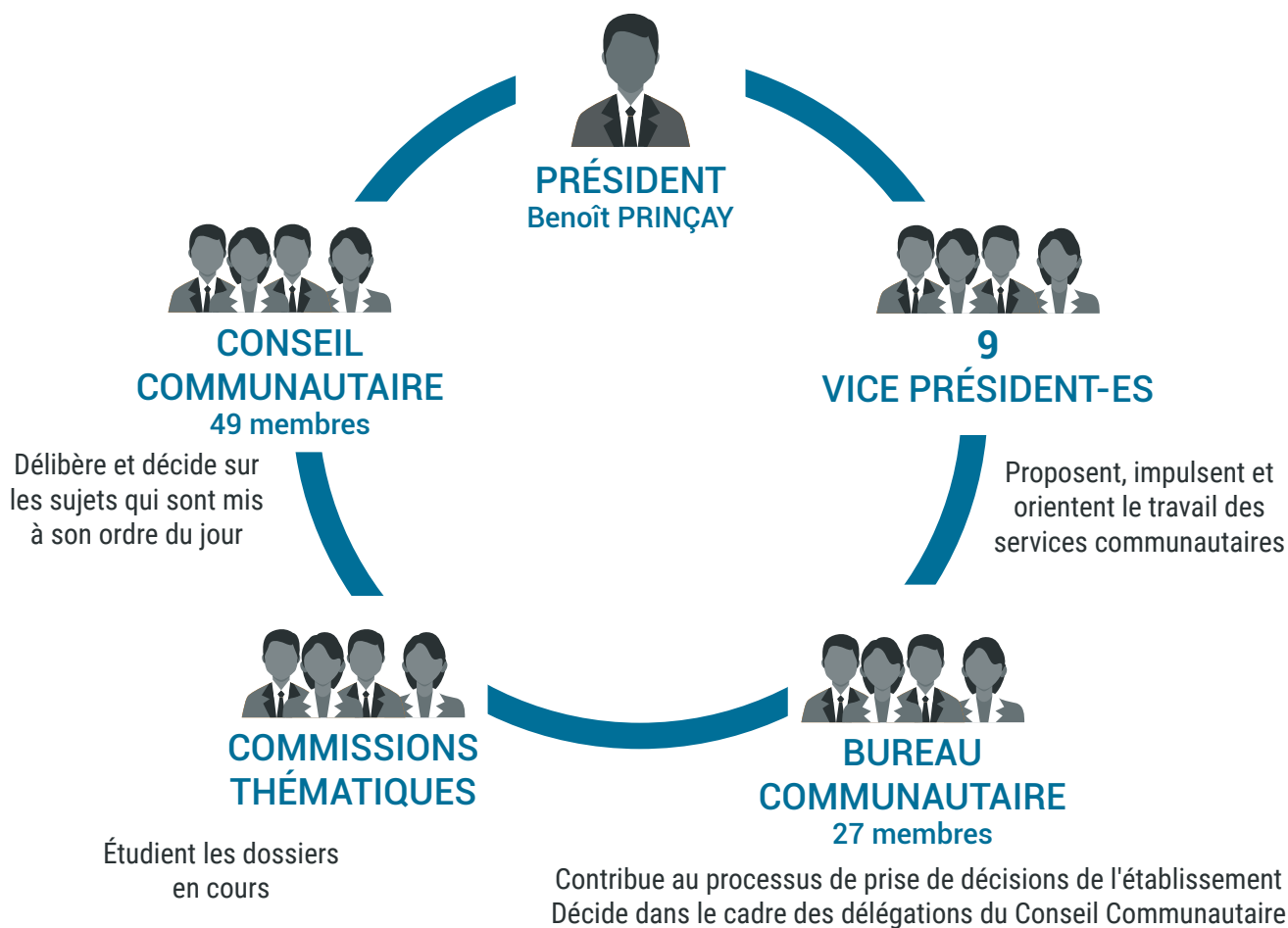
Le Conseil Communautaire

Le Bureau Communautaire

La Conférence des Maires

Les commissions thématiques

Pilote l'établissement et exécute les décisions prises
Décide dans le cadre des délégations du Conseil Communautaire



Zoom sur le Conseil Communautaire

Le Conseil Communautaire est composé de 49 membres issus des 27 Communes.





LES COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES

Les compétences obligatoires

Aménagement de l'espace

- Élaboration et suivi de documents d'urbanisme (SCoT, PLUi-H)
- Aménagement numérique (en lien avec Vienne Numérique)

Développement économique, Commerce, Tourisme

- Aménagement, entretien et gestion de zones d'activités intercommunales
- Politique locale du commerce
- Promotion du tourisme (aménagement et gestion de sites, schéma local de randonnées, développement de manifestations ou projets touristiques) et financement de l'Office du Tourisme du Haut-Poitou

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

- Entretien et aménagement de cours d'eau,

défense contre les inondations, protection des écosystèmes aquatiques et des zones humides (compétence exercée en partie par des syndicats)

Accueil des gens du voyage

- Création et gestion d'aires d'accueil et de terrains familiaux

Collecte et traitement des déchets

- Collecte des ordures ménagères et des emballages recyclables
- Gestion des déchetteries, d'installations de traitement

Eau (compétence exercée par Eaux de Vienne)

- Alimentation en eau potable

Les compétences facultatives

Protection et mise en valeur de l'environnement

- Prévention et réduction des déchets
- Actions en faveur du développement des énergies renouvelables, des économies d'énergie

Logement et cadre de vie

- Réalisation et gestion de résidences sociales
- Programme Local de l'Habitat (PLH)
- Construction et gestion de bâtiments administratifs (Gendarmeries, trésorerie à Neuville-de-Poitou)

Aménagement et entretien de la voirie

- Axes empruntés par le transport économique, voies identifiées comme structurantes pour le territoire
- Voies des zones d'activités intercommunales

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs (piscines, gymnases, stand de tir...), participation au développement des pratiques sportives et aux manifestations sportives
- Construction, entretien et fonctionnement

d'équipements culturels (écoles de musique), gestion du réseau des bibliothèques municipales, dispositifs favorisant l'éducation artistique, participation au développement des pratiques culturelles et aux manifestations culturelles

Action sociale d'intérêt communautaire

- Actions dans les domaines de la santé, de l'emploi, de l'insertion, de la cohésion sociale
- Construction, développement et gestion de structures d'accueil de la petite enfance (crèches, Relais Petite Enfance, Lieux d'Accueil Enfants-Parents)
- Construction, développement et gestion de structures pour les enfants (accueils de loisirs, accueils-jeunes, accueils périscolaires)

Maisons de services au public

- Convention France Services

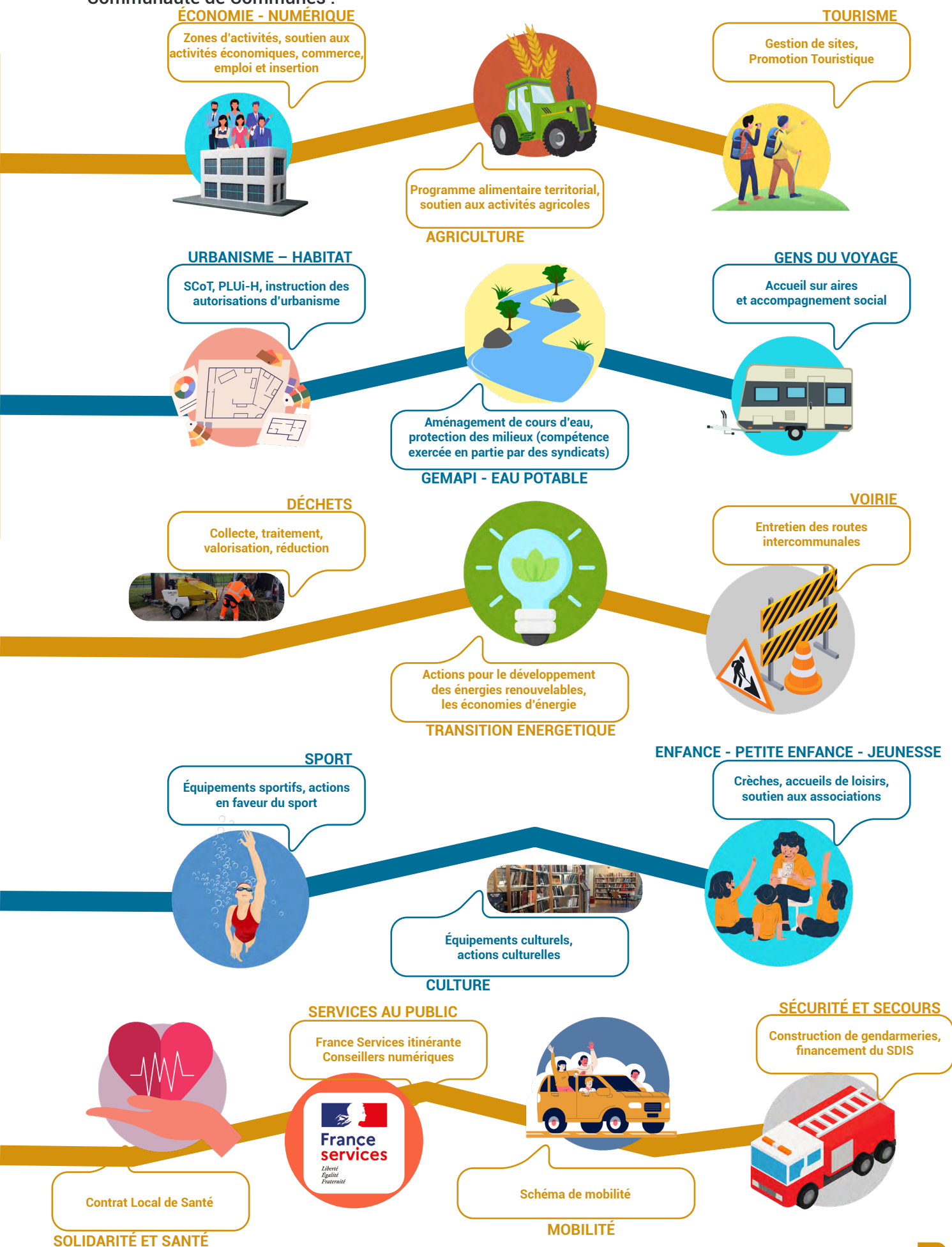
Incendie et secours

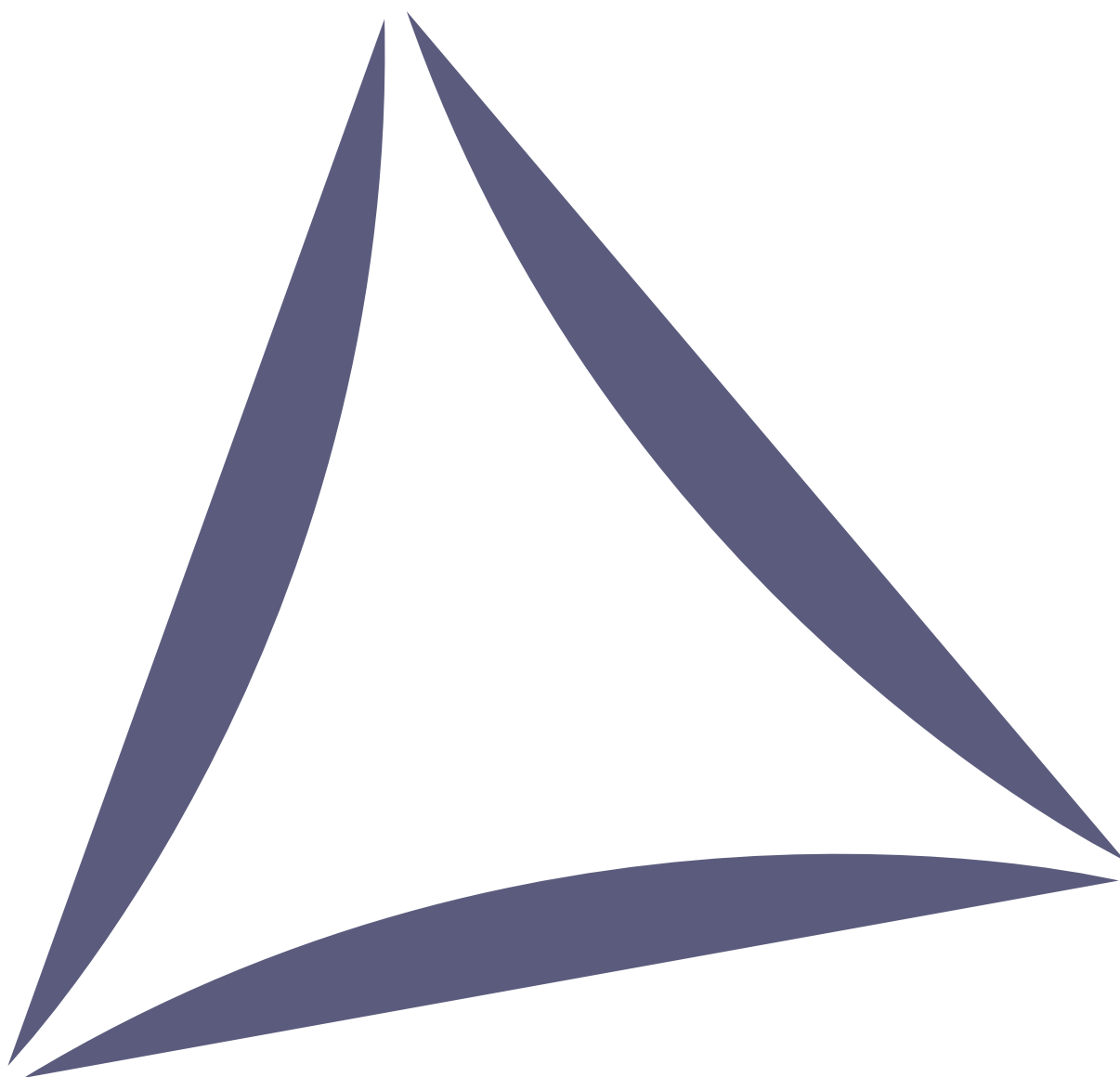
- Financement du SDIS de la Vienne

Mobilité

- Organisation de la mobilité

Ces compétences définies réglementairement par le Code Général des Collectivités Territoriales et les statuts de la Communauté de Communes se déclinent en missions et actions conduites par la Communauté de Communes :

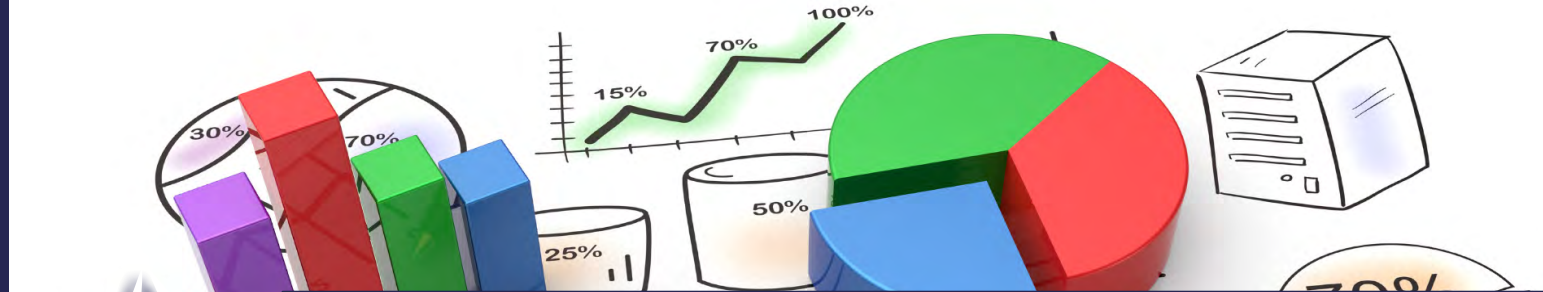






MOYENS GÉNÉRAUX

- Finances - Politiques contractuelles p. 12
- Ressources humaines p. 17
- Juridique et commande publique p. 20
- Informatique - Réseau - Télécom p. 23
- Logistique et manifestations p. 26
- Garage p. 30
- Communication p. 33



FINANCES - POLITIQUES CONTRACTUELLES

Vice-Président : Roland DUDOGNON



Moyens humains

6
Agents

1 responsable du Pôle « Finances-Comptabilité »
1 comptable
3 assistants comptables et budgétaires
1 agent politiques contractuelles

FINANCES - COMPTABILITÉ

△ ACTIVITÉS DU SERVICE

Les missions

- Élaboration des budgets de l'EPCI : budget principal et budgets annexes (Collecte et traitement des déchets ménagers, Gendarmeries, Régie « Tourisme en Haut-Poitou », Chaufferies bois, Energie photovoltaïque, Zones d'activités économique)
- Participation à la définition des orientations financières et stratégiques et à leur mise en œuvre
- Exécution budgétaire : engagement, liquidation, ordonnancement des dépenses et émission des titres de recettes
- Suivi et optimisation de la fiscalité
- Suivi de la dette
- Participation aux réunions nécessitant une aide à la décision d'un point de vue financier

Les instances « Finances »

LA COMMISSION D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) :

Son unique mission est de procéder à l'évaluation des transferts de charges entre l'EPCI et ses communes membres à l'occasion de transfert de compétences à l'EPCI ou de restitution de compétences aux Communes.

LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CIID) :

Son rôle est de formuler des avis sur des modifications éventuelles d'évaluation (sectorisation, tarifs, coefficients de localisation) servant à établir les bases d'imposition directes locales des locaux professionnels.

Les budgets de la Communauté de Communes

LE BUDGET PRINCIPAL :

Il regroupe l'ensemble des compétences à l'exception de celles qui font l'objet d'un budget annexe : administration générale, culture, sport, interventions sociales et santé, petite enfance, enfance jeunesse, périscolaire, les aménagements urbains (Autorisation du Droit des Sols, « Petites Villes de Demain », PLUi-H), le développement durable, le développement économique, l'agriculture et le tourisme.

LE BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS » :

Il regroupe les activités liées à la compétence de la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés ; ordures ménagères résiduelles, les emballages ménagers recyclables, le papier, le verre, les déchetteries, la prévention et la plateforme de compostage des déchets verts.

LE BUDGET ANNEXE « GENDARMERIES » :

Il regroupe les dépenses et les recettes afférentes à la gendarmerie de Vouillé et prochainement celle de Neuville-de-Poitou.

LE BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE « TOURISME EN HAUT-POITOU » :

Il regroupe les dépenses et les recettes afférentes aux activités liées à la promotion du tourisme en Haut-Poitou et aux événements touristiques.

LE BUDGET ANNEXE « CHAUFFERIES BOIS » :

Il retrace les activités liées à la vente de chaleur.

LE BUDGET ANNEXE « ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE » :

Il retrace les activités liées à la gestion des installations de panneaux photovoltaïques et à la revente de l'électricité.

LE BUDGET ANNEXE « ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES » :

Il regroupe les activités liées à l'aménagement de terrains et à leur vente (comptabilité de stocks).

△ CHIFFRES CLÉS

DONNÉES DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2024 DES BUDGETS CONSOLIDÉS :



ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉCRITURES COMPTABLES :



△ ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

- △ Modification des modalités de recouvrement des recettes du service « Prévention et Gestion des déchets » : recouvrement par rôles (titre global) et non plus par des titres individuels.
- △ Retranscription des investissements en Autorisation de Programme/ Crédit de Paiement (AP/CP) : planification en AP/CP des projets et des enveloppes récurrentes des investissements de la Collectivité.
- △ Dématérialisation totale de la procédure d'achat : dématérialisation à 100 % de la procédure d'achat : saisie, validation et envoi au prestataire.

POLITIQUES CONTRACTUELLES

△ ACTIVITÉS DU SERVICE

Le Service « Politiques contractuelles » est en charge des dispositifs d'aides publiques et des contrats passés avec l'État, l'Europe, la Région, le Département, l'Ademe et d'autres partenaires. Il a pour mission principale d'aider les services de la Communauté de Communes ainsi que les Communes à rechercher des financements pour la mise en œuvre des projets publics.

Fonds européens (FEDER et LEADER) 2023-2027

Ce dispositif de financement concerne le territoire élargi : « Centre Vienne », composé des Communautés de Communes du Haut-Poitou et des Vallées du Clain et de Grand Poitiers Communauté Urbaine.

La gestion des fonds européens FEDER et LEADER a été confiée à la Région Nouvelle-Aquitaine qui a souhaité contractualiser avec des territoires élargis au titre de :

- LEADER 2023-2027 « Promouvoir l'emploi, la croissance, l'inclusion sociale et le développement local dans les zones rurales »
- FEDER : l'axe 5 spécifiquement consacré à des projets locaux de développement du territoire

EUROPE : PROGRAMME LEADER (FEADER)

Ce programme d'aide au développement rural est destiné aux collectivités et aux acteurs privés autour de quatre thématiques et notamment « encourager une transition agricole et environnementale ».



EUROPE : PROGRAMME FEDER

Le programme est structuré autour de 2 axes : assurer un aménagement équilibré du territoire, renforcer l'attractivité du territoire et la vitalité du lien social.

L'enveloppe financière pour le territoire élargi s'élève à 6,7 millions d'euros. Le Groupe d'Action Locale (GAL) assure l'animation et l'identification des projets dans le cadre de ce dispositif.



Au total, en 2025, 5 réunions du GAL se sont tenues. Au 31 décembre 2025, près de 4,8 millions d'euros de subventions ont été fléchés par le GAL (avis d'opportunité et sélection), soit 58 projets au total sur l'ensemble du territoire de Centre-Vienne.

A titre d'exemple, en 2025, le GAL a donné un avis favorable pour la création d'une liaison douce entre le pôle d'échange multimodal et le futur collège à Mirebeau.



Réunion du GAL 7 fév 2025
présentation du projet de liaison
douce Mirebeau



Réunion du GAL 9 avril 2025
présentation de projets

Les aides de l'État

Le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) formalise le partenariat entre le Haut-Poitou et l'État, sur la période 2021-2026. Ce contrat, signé entre la Communauté de Communes et l'État, traite des moyens financiers (DSIL, DETR, Fonds Vert...) mobilisables en vue d'accompagner la réalisation des projets des Communes et de la Communauté de Communes.



Fin 2025, un avenant au CRTE a été approuvé, afin d'actualiser le contenu pour l'année 2026, en réaffirmant les enjeux de transition écologique. Il se nomme désormais « Contrat de Réussite à la Transition Écologique ».

S'agissant du Fonds Vert, l'année 2025 a permis de réaliser un bilan : sur la période 2023-2025, 30 projets (intercommunaux et communaux) ont été financés par le Fonds Vert (montant total d'aide : 2 635 300 €).

Région Nouvelle-Aquitaine



Sur la période 2023-2025, les Communautés de Communes du Haut-Poitou et des Vallées du Clain, Grand Poitiers Communauté Urbaine et la Région ont conclu le Contrat de Développement et de Transitions. Le contrat est renouvelable pour une seule année (2026).

La stratégie du territoire, retranscrite dans le contrat, est définie autour de 3 axes :

- Axe 1 : Assurer un aménagement équilibré du territoire
- Axe 2 : Renforcer l'attractivité du territoire et la vitalité du lien social
- Axe 3 : Accompagner la transition agricole et environnementale

La gouvernance du contrat est assurée par un Comité de Pilotage qui étudie les projets des Communes et des EPCI. Exemples : restauration des églises à Coussay et à Chouppes, création d'un espace formation au pôle socio-éducatif et sportif à Mirebeau, création de six logements communaux à Saint-Martin-la-Pallu.

Département de la Vienne

Le dispositif ACTIV' formalise le partenariat entre le Département de la Vienne et les collectivités. Il s'agit d'un programme d'aide aux collectivités permettant la bonne réalisation des projets d'investissement.



La nouvelle génération ACTIV' 2022-2026 s'articule autour :

- Du volet 3 : consistant en une dotation annuelle pour les projets d'intérêt local et communaux (hors Poitiers et Châtelleraut)
- Du volet 2 : tenant compte des projets des territoires (ACTIV 2)
- Du volet 4 : relatif aux appels à projets (eau, patrimoine, centres-bourgs...)
- Du volet 5 : portant sur le Schéma Départemental de l'Habitat

Le règlement est unique, il inclut des dispositions spécifiques pour chacun des volets.

Une enveloppe est définie pour la période, avec au moins 50 % de l'enveloppe allouée aux priorités départementales. L'enveloppe ACTIV'2, pour la période 2022-2026, pour les projets portés par la Communauté de Communes est de 1 939 200 €.

△ CHIFFRES CLÉS



△ ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

△ Pour l'année 2025, 6 projets intercommunaux d'ampleur ont été inscrits et financés par :

- L'Europe (fonds FEDER-LEADER) : aménagement du pôle social intercommunal à Neuville-de-Poitou.
- L'État : construction d'une gendarmerie et de 14 logements à Neuville-de-Poitou (DETR et fonds Ministère de l'Intérieur), aménagement des déchetteries à Latillé et à Saint-Martin-la-Pallu (DETR), programme d'accompagnement des entreprises pour la transition écologique (Fonds Vert-PCAET), prise en compte des continuités écologiques dans les opérations d'aménagement et de rénovation des bâtiments (Fonds Vert-PCAET).
- La Région : aménagement du pôle socio-éducatif et sportif (partie formation).
- Le Département : aménagement du pôle social intercommunal à Neuville-de-Poitou, construction d'une gendarmerie et de 14 logements à Neuville-de-Poitou.



RESSOURCES HUMAINES

Élu en charge de la thématique : Benoît PRINÇAY



Moyens humains

6
Agents

1 responsable du Pôle « Ressources humaines »
1 chargée de gestion des ressources humaines
3 gestionnaires carrière - paie
1 conseillère en prévention des risques professionnels

△ ACTIVITÉS DU SERVICE

Les missions du Pôle « Ressources humaines » sont les suivantes :

- Pilotage et suivi de la masse salariale
- Gestion des recrutements, des effectifs, des emplois et des compétences
- Gestion administrative et statutaire de tous les agents de l'établissement
- Appui aux élus, aux services et aux agents (conseil, orientation, conduite du changement)
- Animation du dialogue social et de l'instance représentative (Comité Social Territorial)
- Prévention des risques professionnels et accompagnement des agents en reclassement

Les moyens humains de l'établissement

L'ensemble des agents, par leur compétence et leur professionnalisme, œuvre au service des administrés et usagers du Haut-Poitou et contribue individuellement au projet collectif porté par l'établissement.

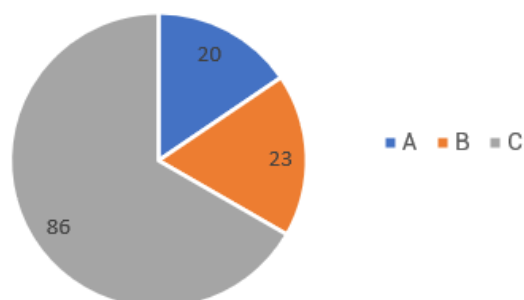
Au 31 décembre 2025, les effectifs de la Communauté de Communes sont ainsi structurés :

- 111 fonctionnaires (dont 6 agents sont placés en position de disponibilité et 1 agent est détaché auprès de l'INSEE)
- 24 contractuels sur emploi permanent, dont 5 CDI
- 1 contractuel de droit privé (apprenti)
- 15 agents recrutés sur le dispositif des contrats de projet.

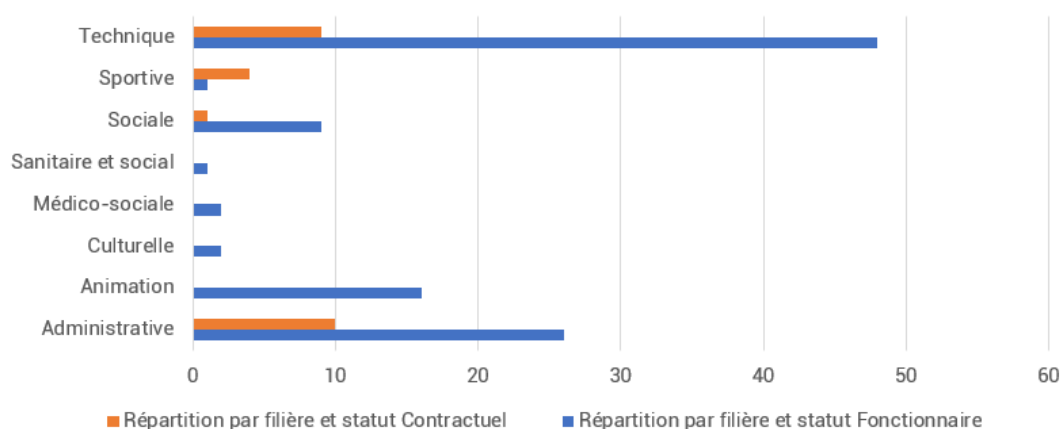
Par ailleurs, l'établissement emploie à cette même date, 51 agents contractuels sur des besoins temporaires (accroissement d'activité, saisonnier ou remplacement d'agents absents).

Enfin, 14 agents sont mis à disposition de l'établissement par un autre employeur public, principalement au sein des Services « Périscolaire » et « Enfance – Jeunesse ».

Répartition des effectifs permanents en activité par catégorie



Répartition des effectifs permanents en activité par filière et par statut



Les actions phares

L'ADAPTATION ET L'ÉVOLUTION DE L'ORGANISATION

Au cours de l'année 2025, plusieurs services ont été impactés par des réorganisations et des évolutions d'organigramme.

Face aux évolutions réglementaires et aux besoins de l'établissement, adapter l'organisation permet de corréliser les ressources et moyens humains avec les priorités stratégiques.

Cette dynamique d'évolution favorise par ailleurs la mobilité interne, en valorisant les compétences et en ouvrant des perspectives d'évolution aux agents.

L'ÉVOLUTION DES MODALITÉS ET DES CONDITIONS D'APPLICATION DU TÉLÉTRAVAIL

Le télétravail, mis en place au sein de la Communauté de Communes du Haut-Poitou en fin d'année 2021, et déployé à partir de mai 2022, s'est progressivement développé dans les services.

En 2025, une analyse des impacts de cette nouvelle organisation du travail a été réalisée à partir d'un questionnaire adressé à tous les agents en fin d'année 2024. Ce travail a permis de mieux appréhender les avis et les ressentis des agents sur le télétravail.

L'analyse des réponses et des remarques des agents a mis en avant la nécessité de revoir les conditions d'éligibilité au télétravail tenant aux fonctions, la possibilité de télétravailler ailleurs qu'au domicile et sur un temps de travail inférieur à la demi-journée, la suppression de la visite préalable obligatoire de la Conseillère en prévention des risques professionnels ou de tout prestataire mandaté à cet effet.

LA FINALISATION DE LA MISE À JOUR DU DUERP ET ÉTABLISSEMENT DU PAPRI Pact

Un travail important de mise à jour du DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels) et d'établissement du PAPRI Pact (Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail) a été amorcé en fin d'année 2024 et s'est poursuivi sur 2025.

Le DUERP identifie et retranscrit l'ensemble des risques professionnels pouvant porter atteinte à la santé physique, mentale ou sociale des agents.

A partir de cette évaluation, un PAPRI Pact est établi, visant à supprimer les risques, sinon à en réduire l'occurrence et leurs effets.

Outils de prévention permettant d'identifier, de prioriser et de prévenir efficacement les risques professionnels, ces documents contribuent à améliorer durablement les conditions de travail des agents.

△ CHIFFRES CLÉS



△ ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

△ Dématérialisation progressive des documents relatifs à la gestion des ressources humaines.

△ Participation de l'établissement à plusieurs événements autour de l'insertion et de l'emploi. Au-delà des immersions professionnelles mises en place et de l'alimentation de la CVthèque, ces initiatives sont essentielles pour accompagner, soutenir et renforcer la dynamique de l'emploi local.

△ Participation du Pôle « Ressources humaines » à plusieurs événements :

- Job dating sportif « Du sport vers l'Emploi »
- Duoday – Emploi et handicap : et si on commençait par un duo ?
- Génération Talents
- La nuit de l'orientation.



Génération Talents



La nuit de l'orientation



JURIDIQUE ET COMMANDE PUBLIQUE



Moyens humains

**3
Agents**

1 responsable du Pôle « Juridique Commande publique »
1 chargée de la « Commande publique »
1 assistante Service « Assemblées »

△ ACTIVITÉS DU SERVICE

Le Pôle « Juridique et Commande publique » est chargé :

- D'assister et de conseiller juridiquement les élus et les services,
- D'analyser préalablement à leur adoption les actes juridiques,
- De prévenir les contentieux et gérer les précontentieux et les contentieux de l'établissement,
- De planifier et d'organiser les procédures d'achats publics et suivre l'exécution des marchés publics,
- D'assister et de conseiller juridiquement les élus et les agents en matière juridique et sur la commande publique.

Le secrétariat des assemblées est chargé :

- De la gestion administrative et du secrétariat des assemblées,
- De la planification, l'organisation et le suivi des instances avec les élus,
- De la rédaction, du suivi administratif des actes juridiques et de leur transmission au contrôle de légalité,
- De la rédaction des procès-verbaux et comptes-rendus des instances.

Réalisations juridiques

LA REPRÉSENTATION DES INTÉRÊTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LORS D'UNE AUDIENCE DEVANT LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL

En 2021, la Communauté de Communes a été victime de plusieurs vols de carburant sur ses véhicules assurant la collecte des déchets sur le site de Braille-Oueille à Cissé. Lors d'un de ces vols, les auteurs ont été arrêtés en flagrant délit par la gendarmerie et ont reconnu les faits pendant leur audition. Les auteurs ont été cités à comparaître devant le tribunal correctionnel de Poitiers au mois de mars 2025, audience au cours de laquelle ils ont été condamnés à quatre mois d'emprisonnement. Par ailleurs, le tribunal a fait droit aux demandes de dommages et intérêts de l'Établissement en réparation du préjudice matériel et moral subi.



L'APPUI JURIDIQUE POUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT DE MAÎTRISE D'ŒUVRE ET LA PASSATION DES MARCHÉS DE TRAVAUX POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DU PÔLE ADMINISTRATIF DU HAUT-POITOU À NEUVILLE-DE-POITOU

Le pôle administratif du Haut-Poitou, futur site dédié aux services administratifs du Haut-Poitou, consiste en la construction d'un bâtiment destiné à accueillir les effectifs du siège administratif actuel de la Communauté de Communes et ceux du quatrième service de gestion comptable de la Direction Départementale des Finances Publiques.

Afin de mener à bien ce projet, une équipe de maîtrise d'œuvre a été retenue à l'issue d'un concours de maîtrise d'œuvre (SARL d'architecture NOMADE) et la passation des marchés de travaux a été réalisée.

Les principaux marchés publics passés

- Marchés de fourniture de carburants, de gazole non routier, de solution aqueuse d'urée additivée et de badges de télépéage
- Marchés de traitement des déchets ménagers et assimilés
- Marchés de travaux de réaménagement d'un bâtiment communautaire en pôle social
- Marché de mission de maîtrise d'œuvre pour la construction du pôle administratif du Haut-Poitou à Neuville-de-Poitou
- Marchés pour la souscription de contrats d'assurance
- Marchés de travaux pour la construction d'une gendarmerie et de ses 14 logements à Neuville-de-Poitou
- Marchés de travaux pour la construction du pôle administratif du Haut-Poitou à Neuville-de-Poitou

△ CHIFFRES CLÉS

ACTIVITÉ « JURIDIQUE ET COMMANDE PUBLIQUE » :



ACTIVITÉ « ASSEMBLÉES » :



△ ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

△ Sélection des lauréats des concours de maîtrise d'œuvre pour les projets de construction du pôle administratif du Haut-Poitou à Neuville-de-Poitou et du pôle technique du Haut-Poitou à Cissé.



△ Passation des marchés de travaux pour le projet de construction d'une gendarmerie et de 14 logements à Neuville-de-Poitou.

△ Passation des marchés de travaux pour le projet de construction du pôle administratif du Haut- Poitou.



INFORMATIQUE – RÉSEAU – TÉLÉCOM

Vice-Président : Hubert LACOSTE



Moyens humains

3
Agents

1 responsable du Pôle « Ressources Techniques »
1 technicien « informatique »
1 apprenti

△ ACTIVITÉS DU SERVICE

Le Service « Informatique – Réseau – Télécom » a pour missions :

- Effectuer l'installation, la configuration et le paramétrage des différents matériels
- Assurer ou faire appel à un tiers pour l'assistance, les dépannages, les mises à niveau et l'entretien des équipements
- Sensibiliser les utilisateurs aux bonnes pratiques, à la gestion des données personnelles et à la sécurité informatique
- Assister et former les utilisateurs
- Administrer et exploiter les serveurs
- Gérer les sauvegardes sur les applications et serveurs internes
- Gérer et déployer le Wifi au sein des bâtiments communautaires
- Gérer la sécurité informatique et les sauvegardes quotidiennes
- Localiser et diagnostiquer les pannes et les dysfonctionnements des matériels et des logiciels
- Installer et mettre à jour des logiciels bureautiques ou métiers
- Appliquer des procédures de tests aux différents stades de l'intervention
- Gérer la téléphonie (fixes et portables) et les réseaux entre les différents sites de la Communauté de communes (suivi du parc et des abonnements, veiller à l'adéquation régulière entre le matériel, les abonnements et les besoins)
- Accompagner les collègues dans l'usage du numérique.

Parc de matériel géré par le Service

Le parc est composé de :

- 130 postes de travail
- 100 téléphones mobiles
- 19 tablettes
- 24 box Internet
- 20 lignes téléphoniques analogiques
- 17 imprimantes
- 3 serveurs physiques
- 11 serveurs virtuels

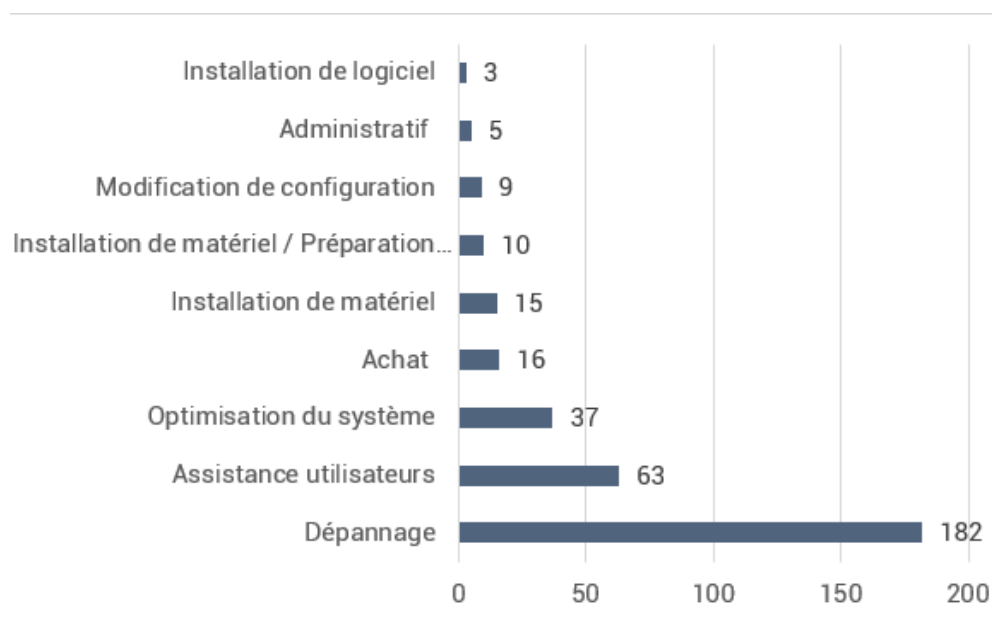
- 4 NAS (serveurs de stockage réseau)
- 2 pare-feu
- 2 switchs administrables

Interventions du Service

LA TYPOLOGIE DES INTERVENTIONS

Les deux agents du service ont réalisé 548 interventions en 2025 (340 en 2024).

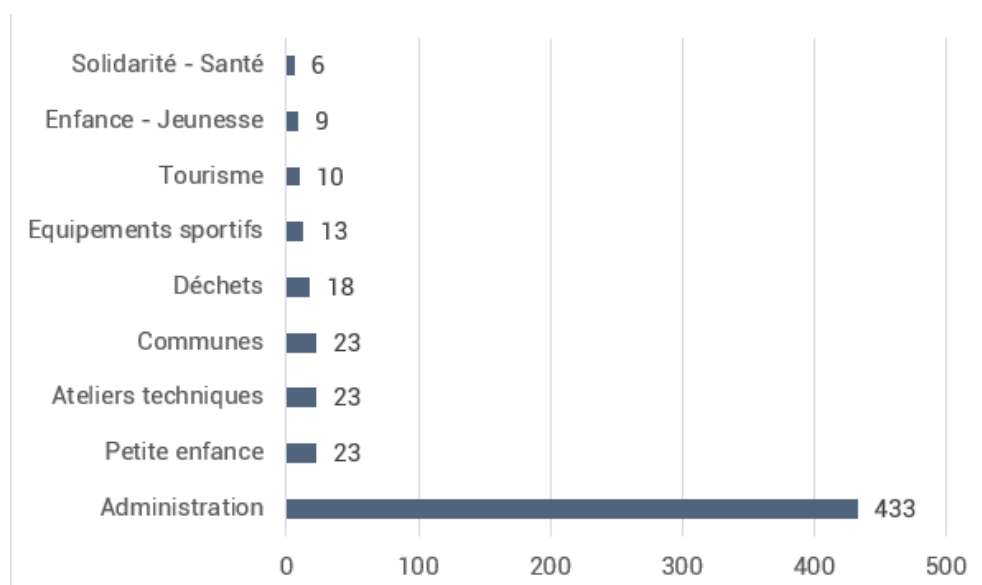
Répartition des interventions par catégorie de tâches :



LES INTERVENTIONS PAR CATÉGORIES DE SITES

La répartition des 548 interventions par catégorie de site met en avant les lieux où les besoins sont importants.

Répartition des interventions par catégories de sites :



△ CHIFFRES CLÉS

548

interventions

578

heures de
dépannage /
assistance

△ ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

△ La Communauté de Communes a souhaité revoir le système de sonorisation et de retransmission des instances communautaires. L'acquisition d'un nouveau système a été réalisée pour un total de 29 895,99 € HT.

△ La Communauté de Communes a fait évoluer le logiciel de gestion de la Crèche « L'Île O Doudou » et de l'ALSH « La Passerelle », pour un coût de 4 977,50 € HT.



LOGISTIQUE ET MANIFESTATIONS

Vice-Président : Hubert LACOSTE



Moyens humains

9
Agents

1 responsable du Pôle « Ressources Techniques »
1 coordinatrice « Logistique »
1 chargée de logistique événementielle
3 agents d'entretien des locaux titulaires et 3 agents d'entretien des locaux contractuels

△ ACTIVITÉS DU SERVICE

Le Service « Logistique » se décompose en deux activités :

- L'« Entretien des locaux » réalise les prestations de nettoyage de vingt-deux bâtiments répartis sur l'ensemble du territoire, en régie ou par le biais de marchés publics.
- L'« Événementiel » gère le prêt de matériels pour les Communes et les Associations situées sur le territoire de la Communauté de Communes mais également pour les agents de l'Établissement pour certains types de matériels. Il participe également à l'organisation et à l'installation du matériel pour les événements de l'Établissement comme les réunions, les inaugurations, les salons...

Le matériel est stocké à l'atelier technique de Villiers. Il comprend :

- Tivolis
- Grilles d'expositions
- Gobelets
- Guirlandes
- Oriflammes
- Tables et bancs
- Barrières de sécurité
- Points de propreté
- Plancher de bal
- Coffrets électriques et rallonges

La coordinatrice du Service s'occupe également de gérer et de coordonner le magasin (stock, étiquetage, commande, rangement...) pour les équipements de protection individuelle, les produits et le matériel d'entretien et l'achat de petits matériels pour les services de la collectivité.

Le magasin est situé à l'atelier technique à Cissé.

La coordinatrice du Service assure également la gestion des stocks de fournitures administratives. Les stocks sont situés au siège de la Communauté de Communes.

L'entretien des locaux

LES PRESTATIONS EFFECTUÉES EN RÉGIE

Les agents d'entretien des locaux assurent le nettoyage de treize bâtiments, du lundi au vendredi, toute l'année pour un volume horaire total de 91 heures par semaine en moyenne.

Les bâtiments concernés sont situés sur plusieurs communes :

- 3 bâtiments sur la Commune de Neuville-de-Poitou
- 6 bâtiments sur la Commune de Vouillé
- 1 bâtiment sur la Commune de Cissé
- 1 bâtiment sur la Commune de Villiers
- 1 bâtiment sur la Commune de Mirebeau
- 1 bâtiment sur la Commune de Chalandray

LES PRESTATIONS EFFECTUÉES PAR DES PRESTATAIRES EXTÉRIEURS

Le Service organise et contrôle également les prestations d'entretien réalisées par des entreprises extérieures sur tout le territoire.

Deux marchés publics sont en cours d'exécution :

- Prestations d'entretien et de nettoyage des bâtiments intercommunaux
- Entretien des bâtiments (4 nouveaux bâtiments).

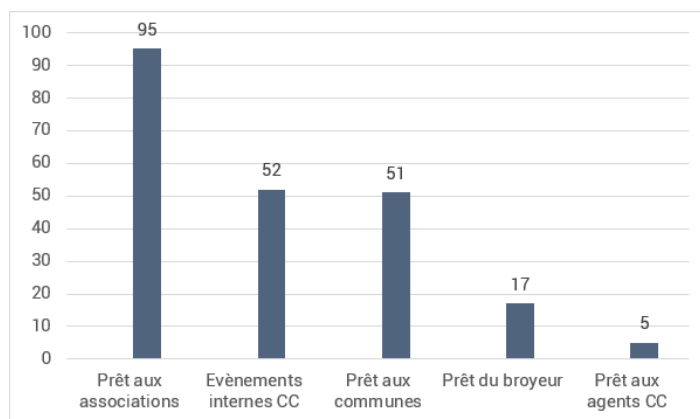


Prestation nettoyage vitres

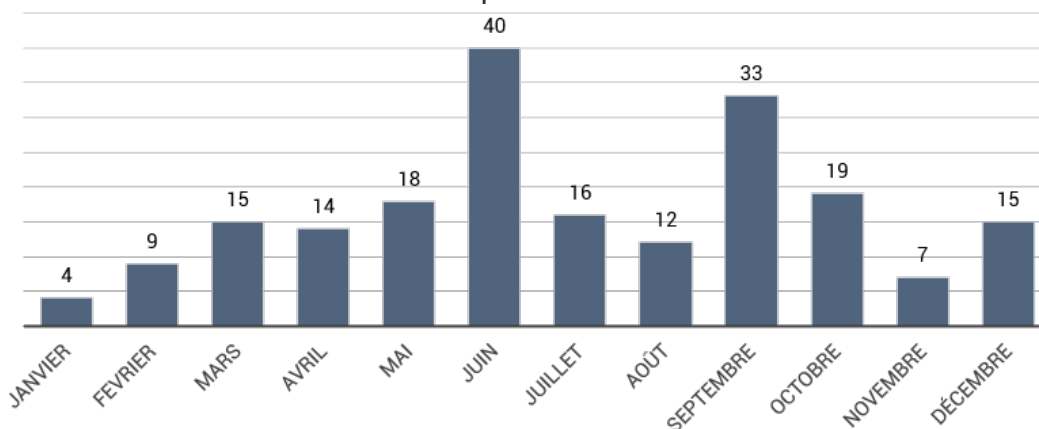
La logistique événementielle

En 2025, la Communauté de Communes a soutenu l'organisation de 202 manifestations sur son territoire, à travers notamment le prêt de matériels à titre gratuit (186 manifestations en 2024).

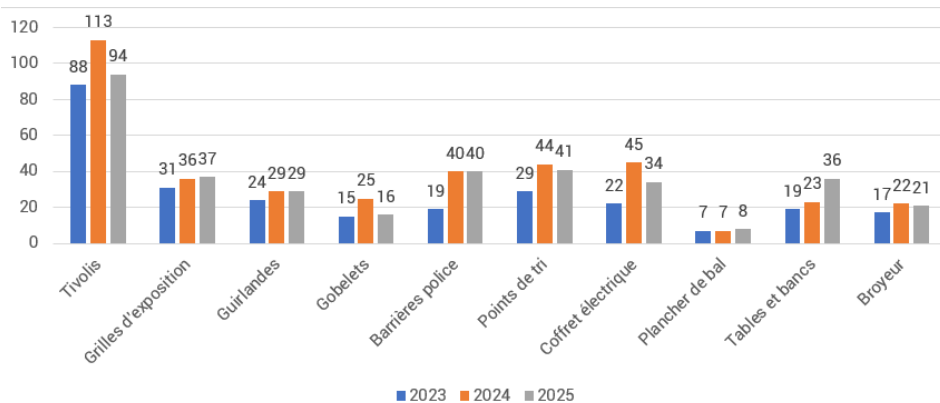
Répartition des prêts par type d'utilisateurs :



Recensement du nombre de manifestations par mois :



Évolution par type de matériel emprunté :



La logistique événementielle

LA FOURNITURES DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

La coordinatrice s'assure de fournir les Équipements de Protection Individuelle (EPI) aux agents des différents services de la Communauté de Communes (collecte, espaces publics, piscines, entretien des locaux, crèches...).

Deux marchés publics sont en cours d'exécution :

- Achat de vêtements de travail, de chaussures et d'équipements de protection individuelle
- Location d'EPI .



LA FOURNITURES DES PRODUITS D'ENTRETIEN ET DE PETITS MATÉRIELS

La coordinatrice s'assure du réapprovisionnement, du suivi des stocks et de la livraison des produits d'entretiens, du mobilier de stockage, des matériels d'entretien et petits équipements pour l'ensemble des bâtiments et services de la collectivité.

Les achats sont principalement effectués via une centrale d'achat.



LES FOURNITURES ADMINISTRATIVES

La coordinatrice s'assure également de fournir à tous les collaborateurs les fournitures administratives nécessaires au bon fonctionnement du service. Elle gère le stock et les commande via la centrale d'achat.

△ CHIFFRES CLÉS

202

manifestations
en 2025

△ ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

- △ Lancement d'un nouveau marché d'entretien des locaux des bâtiments.
- △ Relance du marché d'achat des vêtements de travail.
- △ Modification du plan de nettoyage pour le Service « Entretien des locaux » en régie, avec une structuration du protocole et notamment le déploiement de matériels de pré-imprégnation et de produits probiotiques.

Vice-Président : Hubert LACOSTE



Moyens humains

3
Agents

1 responsable du Pôle « Ressources Techniques »
1 coordinateur « garage »
1 mécanicien

△ ACTIVITÉS DU SERVICE

Le Service « Garage » assure les missions de prévention, d'entretien et de réparation de l'ensemble des véhicules et matériels roulants de la Communauté de Communes.

Parc de véhicules géré par le Service

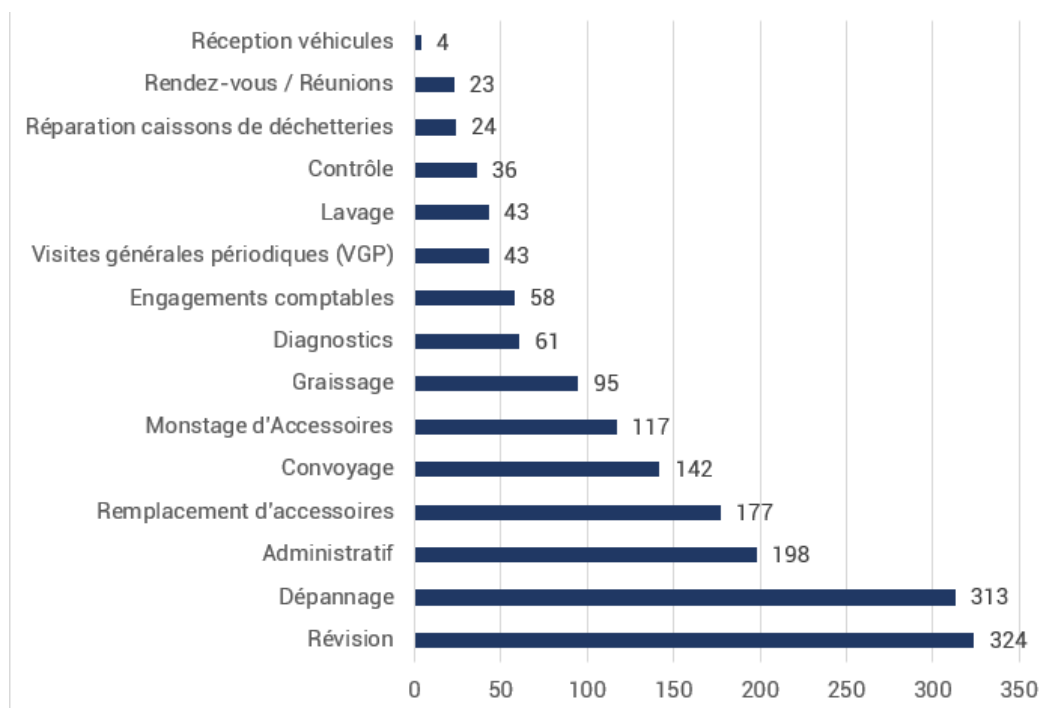
- 7 véhicules pour les services administratifs
- 2 véhicules utilitaires pour le Service « Bâtiments »
- 2 véhicules pour les « Conseillers en Energie Partagée »
- 1 véhicule utilitaire pour le Service « Sport »
- 1 véhicule utilitaire pour le Service « Bibliothèque »
- 3 minibus pour le Service « Enfance-Jeunesse »
- 2 véhicules pour le Service « Petite-Enfance »
- 2 véhicules pour les Conseillers Numériques
- 2 véhicules utilitaires pour le Service « Petite Enfance »
- 9 camions de collecte des déchets ménagers
- 3 véhicules utilitaires pour le Service « Collecte des déchets ménagers »
- 5 camions porteurs pour le Service « Déchetteries »
- 2 véhicules utilitaires pour le Service « Espaces Publics »
- 1 camion et 1 véhicule pour le Service « Voirie »
- 3 véhicules utilitaires pour le Service « Garage »
- 2 engins de chantier
- 1 chariot élévateur
- 72 caissons de déchetteries
- 9 matériels d'espaces verts (tondeuse, broyeur...)
- 3 vélos électriques

Interventions du Service

LA TYPOLOGIE DES INTERVENTIONS

Les deux agents du Service ont assuré 1 631 interventions de typologie très variée en 2025 (1 605 interventions en 2024).

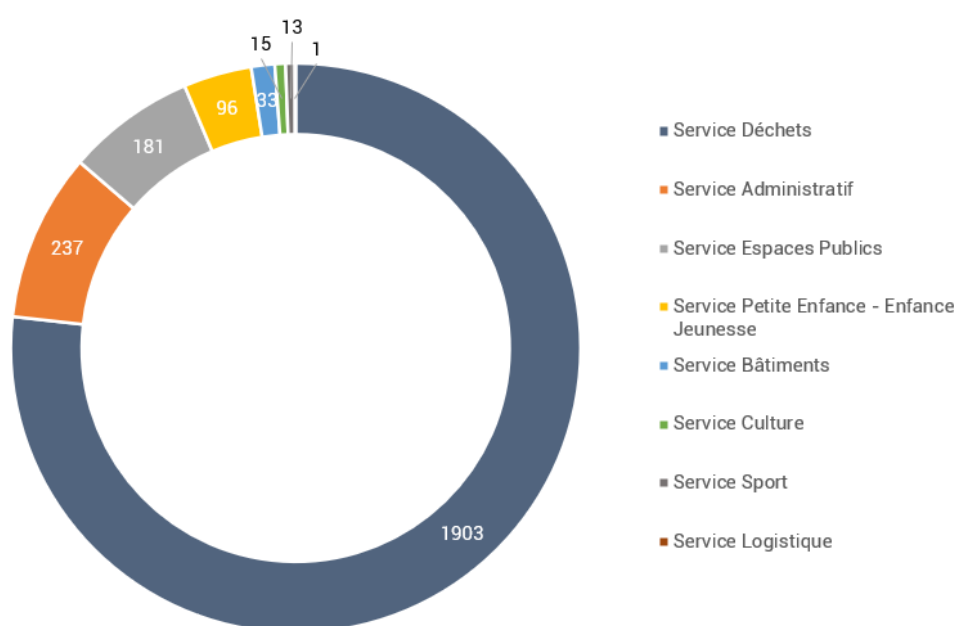
Répartition des interventions par catégorie de tâches :



LES INTERVENTIONS RÉPARTIES PAR ÉQUIPEMENTS

Le Service « Garage » a réalisé 3 133 heures de travail en 2025 (3 173 heures en 2024). Chaque équipement est rattaché à un service.

Répartition des heures de travail par service :



△ CHIFFRES CLÉS

1 631

interventions ont
été réalisées par
le Service

3 133

heures de travail

49

véhicules
roulants

△ ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

△ La Communauté de Communes du Haut-Poitou a fait l'acquisition d'une benne de collecte mécanisée pour un montant de 286 700 € HT.

△ Mise en place d'un suivi de tous les véhicules de la Communauté de Communes.





COMMUNICATION

Vice-Présidente : Anita POUPEAU



Moyens humains

3
Agents

3 chargés de communication



Moyens financiers

Fonctionnement :

Dépenses

158 294 €

△ ACTIVITÉS DU SERVICE

La Communication externe

En 2025, le Pôle « Communication » a poursuivi son travail de structuration, d'harmonisation et de valorisation de l'image de la Communauté de Communes à travers différents supports et actions.

LACRÉATIONETDÉPLOIEMENTD'UNNOUVEAUVISUELPOURLESKAKEMONOSINSTITUTIONNELS.

Afin de renforcer la visibilité de la Communauté de Communes lors des manifestations, réunions publiques et événements organisés par les services, un nouveau visuel institutionnel a été conçu et décliné en deux coloris.

Cette création permet :

- Une identité visuelle plus moderne et impactante,
- Une meilleure lisibilité lors des événements,
- Une présence renforcée de la collectivité sur l'ensemble du territoire.



LES ACTIONS DE SENSIBILISATION À LA RÉDUCTION DES IMPRESSIONS

Le Pôle a poursuivi, en 2025, son engagement en faveur d'une communication plus responsable et durable, en accompagnant les services dans la limitation de la production des supports papier.

Cette démarche vise à favoriser les supports numériques et à encourager des pratiques plus écoresponsables.

LA COMMUNICATION ÉVÉNEMENTIELLE

Le Pôle a apporté son soutien à l'organisation et à la promotion de plusieurs temps forts.



Cérémonie des vœux
janvier 2025



Lancement du Pass' 2025-2026



Remise des trophées "challenge de
la Mobilité" entreprise et école



L'ENVOI D'EMAILS AUX USAGERS

Le Pôle « Communication » a poursuivi en 2025 l'envoi de messages d'information aux usagers afin de diffuser les actualités importantes de la Communauté de Communes.

Ces envois réguliers concernent notamment :

- Les informations pratiques et urgentes,
- La diffusion des bulletins intercommunaux au format numérique,
- Les actualités des services,
- Les campagnes de sensibilisation.

Ce canal permet une communication plus directe, réactive et écoresponsable, en cohérence avec la volonté de limiter les impressions papier.

La Communication interne

L'année 2025 a été marquée par un important travail de modernisation des outils internes de communication.

LA REFONTE DE LA NEWSLETTER INTERNE

À la suite d'un sondage mené auprès de l'ensemble des agents, un travail conjoint entre le Pôle « Communication » et le Pôle « Ressources humaines » a permis de repenser entièrement la newsletter interne.

Les objectifs :

- Rendre l'outil plus dynamique,
- Simplifier la lecture,
- Proposer une mise en page plus visuelle et plus attrayante,
- Favoriser la circulation d'informations transversales.



LE RENFORCEMENT DE LA COMMUNICATION AUPRÈS DES ÉQUIPES

Au quotidien, le service a poursuivi son rôle d'accompagnement auprès des services pour valoriser leurs projets, améliorer leur visibilité et fluidifier la communication interne.

△ CHIFFRES CLÉS

12

newsletters
internes
envoyées

45

campagnes
mailing
envoyées
aux usagers
avec 129 477
destinataires

69 469

visiteurs sur nos
sites internet
48 203 sur la CC
du Haut-Poitou
21 265 sur
Tourisme en
Haut-Poitou

1,7 M

de vues
cumulées sur
les trois pages
principales et
89 000 visites
cumulées.

10 589

abonnés
cumulés sur
les trois pages
principales et
tous réseaux
confondus

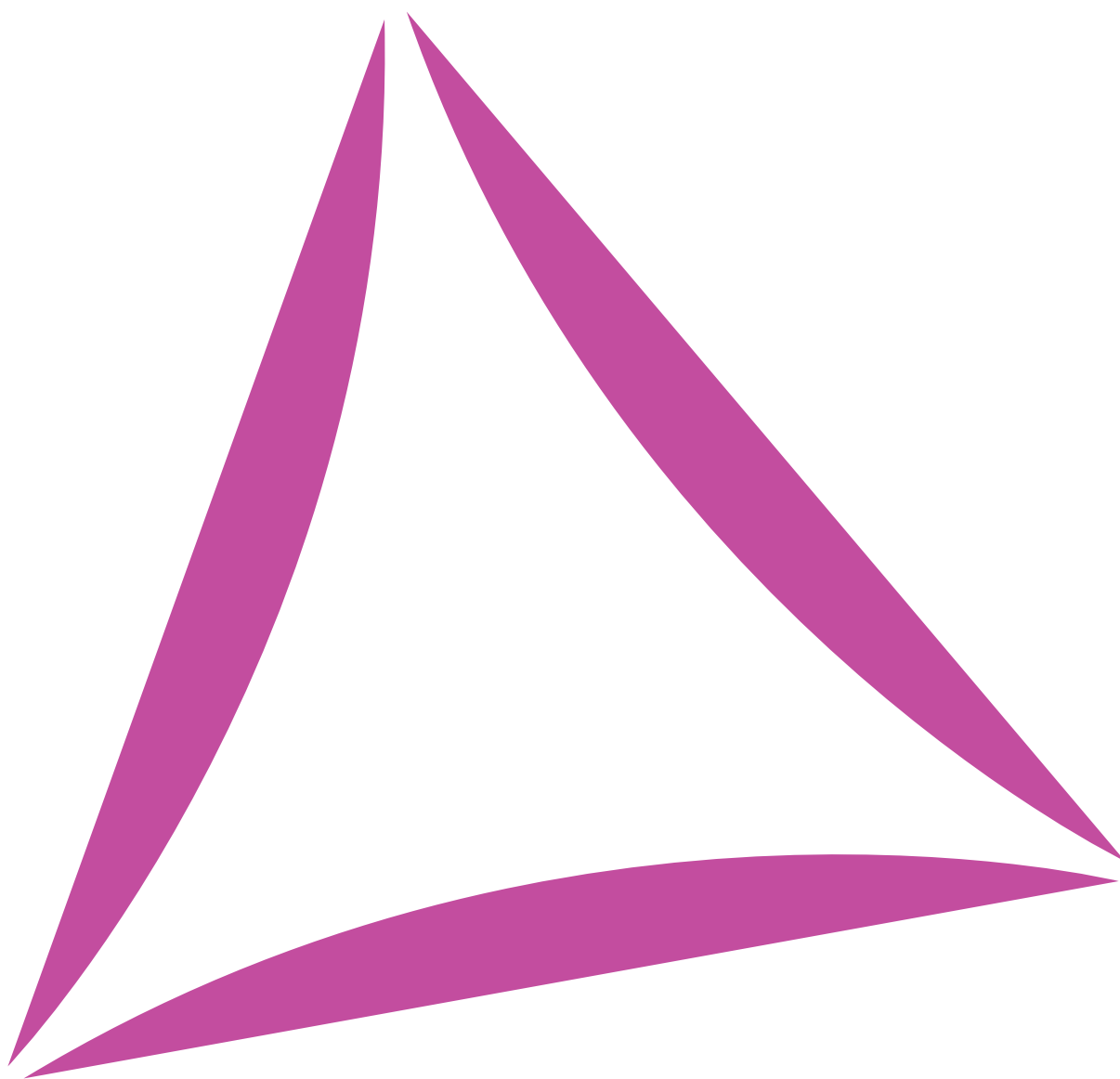
△ ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

△ Création d'un nouveau visuel institutionnel pour les kakemonos.

△ Refonte complète de la newsletter interne.

△ Soirée de lancement de la saison touristique 2025, coordination communication et valorisation des actions du Service « Tourisme ».







SERVICES À LA POPULATION

- Petite Enfance p. 38
- Enfance - Jeunesse p. 43
- Focus CTG p. 48
- Périscolaire p. 49
- Solidarité - Santé p. 53
- Sport p. 59
- Culture p. 63



PETITE ENFANCE

Vice-Président : Laurent MEUNIER



Moyens humains

**14
Agents**

1 responsable du Pôle « Vie sociale et familiale »
1 responsable du Service « Petite Enfance »
Crèche « L'île ô doudou » : 1 directrice de crèche, 5 professionnelles
« Petite enfance » et 1 agent d'entretien
Relais Petite Enfance « Pas à pas » : 2 coresponsables
Lieu Accueil Enfants Parents itinérant « LA Parenthèse » : 2 co-
accueillantes
+ 1 coordinatrice parentalité



Moyens financiers

Fonctionnement :

Dépenses	Recettes
1 358 518 €	458 240 €

△ ACTIVITÉS DU SERVICE

Le Service « Petite enfance » gère en direct des établissements de la Communauté de Communes et supervise le fonctionnement de ceux à gestion associative.

Le suivi et l'accompagnement des structures associatives et communautaires :

- Instruction et suivi des demandes de subventions de fonctionnement et d'investissement des associations
- Suivi et mise à jour des documents administratifs des associations
- Participation à la vie associative des différentes structures (conseils d'administration, assemblées générales, rencontres Associations/Communauté de Communes, commission...)
- Animation du groupe de travail du réseau entre les RPE et les crèches sur la thématique du « Guichet Unique »
- Élaboration et suivi des budgets de fonctionnement et d'investissement des structures communautaires : Service « Petite enfance », crèche « L'île ô doudou », RPE « Pas à pas » et le « LAEPI « LA Parenthèse ».

Les structures petite enfance gérées en régie directe par la Communauté de Communes :

- 1 crèche « L'île ô doudou » 15 Places
- 1 relais petite enfance itinérant « **Pas à Pas** » à Vouillé, Quinçay, Chalandray, Boivre-La-Vallée

- 1 Lieu d'accueil enfant parent itinérant « **La Parenthèse** » à Vouillé, Maillé, Chalandray, Boivre-la-Vallée et Neuville-de-Poitou

Les structures petite enfance à gestion associative :

- 6 Crèches :
 - « **Les P'tits Pitres** », à Saint-Martin-La-Pallu / Vendevre-du-Poitou (12 places)
 - « **La Cabane à René** », à Cissé (20 places)
 - « **Les Lutins de Bellefois** », à Neuville-de-Poitou (12 places)
 - « **Maison de la petite enfance** », à Neuville-de-Poitou (24 places)
 - « **La Bibera** », à Boivre-la-Vallée / Lavausseau (20 places)
 - « **Petidum** », à Quinçay (16 places)
- 3 Relais Petite Enfance (RPE) :
 - « **Les P'tits Pitres** », à Saint Martin la Pallu / Vendevre-du-Poitou,
 - « **La Cabane à René** », à Cissé et à Villiers
 - « **Maison de la petite enfance** », à Neuville-de-Poitou,
- 1 lieu d'Accueil Enfants Parents Itinérant :
 - « **Les P'tits Pitres** », à Saint-Martin-La-Pallu (Vendevre-du-Poitou) et à Avanton
- 1 centre social « La Pousse » à Mirebeau :
 - 1 Relais Petite Enfance (RPE)
 - 1 Lieu d'Accueil Enfants Parents Itinérant

La crèche L'île ô Doudou

LES PROJETS DE L'ANNÉE

- Changement d'intervenant pour les séances d'analyse des pratiques professionnelles : nouvelle approche dynamique, basée sur la réflexivité professionnelle, les enjeux de l'environnement et de son organisation
- Ajout d'une 3^{ème} journée pédagogique avec le soutien financier de la CAF : journées thématiques sur les réflexes archaïques, le bien-être au travail et les perturbateurs endocriniens
- Projet interservices (crèche, RPE, LAEP et développement durable) : mise en place de deux ateliers de sensibilisation aux perturbateurs endocriniens dans le cadre du Contrat d'Objectif Territorial (COT)
- Projet annuel réflexes archaïques : 1 séance par mois proposée aux enfants et animée par un intervenant extérieur
- Partenariat avec la médiathèque de Vouillé : séances bébés lecteurs à la médiathèque et à la crèche
- Sorties extérieures : parc de la Gorande et petit bois à Vouillé et journée au Château de Beauvoir en juin
- Moments conviviaux avec les familles : goûters enfants, familles, professionnelles



Projet interservices



Séance bébés lecteurs



Sorties extérieures



LES FORMATIONS

La loi Norma impose aux équipes de crèches de participer à des séances d'analyse de pratiques professionnelles. Ces séances sont conduites par un professionnel extérieur. Ce sont des séances de réflexion sur les pratiques professionnelles qui sont en lien avec le projet pédagogique de la crèche.

Lors de ces séances, les professionnelles se questionnent, requestionnent la pédagogie, les postures professionnelles permettant d'être dans un partage de valeurs au sein de l'équipe, auprès des familles et des enfants, afin de favoriser les temps de partage et de coéducation entre l'équipe et les familles.

L'analyse des pratiques professionnelles est un outil permettant de parfaire et de faire évoluer la posture professionnelle, en complément des différentes formations qui viennent étayer les parcours des unes et des autres.

Lieu d'accueil enfant parent

Les LAEP sont des lieux privilégiés où se jouent les premiers pas des enfants et des adultes, en tant que parents. Dans les LAEP se rencontrent des personnes différentes, qui n'auraient pas partagé des moments de vie dans un autre contexte, des parcours de vie et de parentalité tous singuliers et qui, pour autant, partagent une expérience commune dans un ici et maintenant.

Les temps d'accueils ont lieu les matins en période scolaire. Futurs parents, parents et jeunes enfants (jusqu'à 6 ans) arrivent et repartent quand ils le souhaitent entre 9h30 et 11h30.

LES ITINÉRANCES

En 2025, le LAEP est intervenu sur les communes de Boivre-la-Vallée (Salle Socio-éducative de La Preille), de Chalandray (« La Passerelle »), de Neuville-de-Poitou (Salle du Parc), de Maillé (Salle pluriactivités dont un espace spécifique aménagé) et de Vouillé (Maison de la Petite-Enfance). Il est ouvert à tous et sa fréquentation est libre, anonyme et gratuite pour les enfants et les parents.

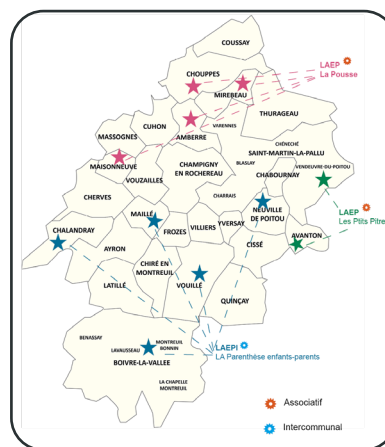
En 2025, « LA Parenthèse enfants-parents » a proposé 86 temps d'accueil, avec une fréquentation totale de 95 personnes différentes.

LES FORMATIONS

Les séances de supervision sont obligatoires pour les accueillants en LAEPi (conformément à la circulaire CNAF). Ces temps de travail favorisent la qualité dans l'écoute et l'accueil proposé aux familles.



Itinérance de
« LA Parenthèse »



LAEP en Haut-Poitou

Le Relais Petite Enfance

Le Relais Petite Enfance a pour mission d'informer et d'accompagner les familles et les professionnels de l'accueil individuel.

Les deux animatrices soutiennent les assistants maternels dans leurs pratiques et leur évolution, informent les candidats au métier et restent à l'écoute des professionnels pour répondre à leurs sollicitations, que ce soit en entretien individuel ou à distance. Elles organisent également des temps collectifs favorisant les échanges entre professionnels et la socialisation des jeunes enfants.

LES ÉVÉNEMENTS DE L'ANNÉE

- Visite de l'illustrateur Sébastien Chebret lors d'un temps d'accueil collectif avec les assistantes maternelles et les enfants qu'elles accueillent
- Forum « Pause Vacances » à Neuville-de-Poitou : participation du Relais Petite Enfance à ce premier Forum, en offrant un espace d'accueil pour les enfants pendant que les parents pouvaient échanger avec les différents services présents.

LE TRAVAIL DE RÉSEAU

- Accompagnement au départ en formation des assistantes maternelles du Haut-Poitou en proposant des locaux de proximité pour les formations SST (Sauveteur Secouriste du Travail)
- Guichet Unique : opérationnel depuis le 1^{er} décembre 2025 sur le Haut-Poitou, il permet aux familles d'accéder à une information centralisée des modes d'accueil et de déposer une préinscription auprès des 5 Relais Petite Enfance du territoire.

La parentalité

La coordination parentalité recense l'ensemble des actions en lien avec la parentalité sur le territoire, qu'elles soient portées par la Communauté de Communes ou par des partenaires (CSC « La Pousse », CSC « La Case »...).

En 2025, une attention particulière a été portée aux actions de répit parental. Ces moments permettent aux parents de souffler, de prendre du recul ou de réaliser des démarches personnelles, tout en proposant des activités adaptées pour les enfants. Parmi ces actions, on peut citer les ateliers parents-enfants organisés par le CSC « La Case » un samedi après-midi par mois, qui incluent des temps spécifiques pour les parents (séances de massage) ou encore les sorties bien-être (spa...) proposées par le CSC « La Pousse », avec un accueil prévu pour les enfants. Au total, une dizaine d'actions de ce type a été proposée en 2025.

Par ailleurs, l'éducation au numérique et aux médias a donné lieu à une douzaine d'actions sur le territoire.

Des permanences d'accompagnement des familles ont également été proposées : le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles assure trois permanences mensuelles à Neuville-de-Poitou, Mirebeau et Vouillé. Tandis que l'Association « Les Écout'illes » intervient à Vouillé pour soutenir les enfants de 4 à 16 ans confrontés à un décès ou à une séparation parentale.

Enfin, le territoire dispose de trois Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) répartis sur une dizaine de Communes du Haut-Poitou. Ces lieux ouverts accueillent librement les jeunes enfants de moins de 6 ans, accompagnés d'un adulte référent (parent, grand-parent), pour partager un temps de jeu, d'échange et de rencontre.

△ CHIFFRES CLÉS

47

enfants ont été
accueillis par
la crèche
« L'île ô Doudou »

95

enfants ont été
accueillis par
le LAEPi « La
Parenthèse »

85

temps collectifs
ont été proposés
sur les lieux
d'itinérance,
contribuant à
la qualité de
l'accueil des
jeunes enfants.



ENFANCE JEUNESSE

Vice-Président : Laurent MEUNIER



Moyens humains

17
Agents

1 responsable du Pôle « Vie sociale et familiale »

1 responsable du Service « Enfance – Jeunesse » également chargée de coopération CTG

Secteurs jeunes :

« Le Local des Z'ados » et « La Casa des Jeun'z » :

2 responsables

1 adjoint (25h)

Secteur 16-25 ans :

1 animateur référent (5h)

Accueils de loisirs :

« La Passerelle » :

1 directrice

1 adjointe mise à disposition par la commune de Chalandray

1 animatrice Petite Enfance

1 animatrice Enfance

« Les Mercredis des Bulles » :

1 animatrice / adjointe

1 animatrice Stagiaire

Mises à disposition par la Commune de Cissé :

1 directrice

2 animatrices Petite Enfance

2 agents de service

« Petite Rivière » :

1 directrice d'Accueil de Loisirs

Maternel mise à disposition auprès d'« Arnovel »



Moyens financiers

Fonctionnement :

Dépenses

1 602 514 €

Recettes

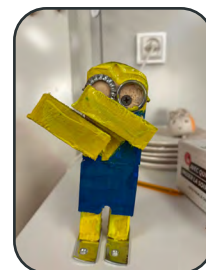
274 314 €

ACTIVITÉS DU SERVICE

Le Service « Enfance Jeunesse » gère en direct des établissements de la Communauté de Communes et supervise le fonctionnement de ceux à gestion associative.

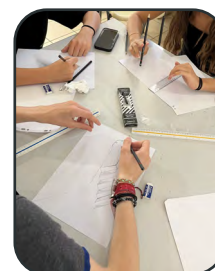
Les structures gérées en régie directe par la Communauté de Communes :

- Deux Accueils de Loisirs et deux Secteurs Jeunes :
- L'Accueil de Loisirs 3-12 ans « La Passerelle » à Chalandray
- L'Accueil de Loisirs 3-8 ans « Les Mercredis des Bulles » à Cissé
- Secteur Jeunes « Le Local des Z'ados » à Neuville-de-Poitou
- Secteur Jeunes « La Casa des Jeun'z » à Saint-Martin-La-Pallu (Vendeuvre-du-Poitou)



Les structures à gestion associative :

- 2 Centres Socio-Culturels (CSC), 9 Accueils de Loisirs et 2 Secteurs Jeunes :
 - Le CSC « La POUSSE » :
 - L'Accueil de Loisirs 3-12 ans à Chouppes
 - L'Accueil de Loisirs Maternel 3-6 ans à Champigny-en-Rochereau
 - L'Accueil de Loisirs 6-12 ans à Vouzailles
 - Le Secteur Jeunes à Mirebeau
 - Le CSC « La CASE » :
 - L'Accueil de Loisirs Maternel 3-6 ans à Quinçay
 - L'Accueil de Loisirs 6-12 ans « La Cabane » à Quinçay
 - L'Accueil de Loisirs 6-12 ans à Vouillé au mois de juillet
 - Le Secteur Jeunes à Vouillé
 - L'« Arnovel » :
 - L'Accueil de Loisirs « Petite Rivière » 6-12 ans à Saint-Martin-la-Pallu (Blaslay),
 - L'Accueil de Loisirs « Petite Rivière » 3-6 ans à Saint-Martin-la-Pallu (Blaslay) les mercredis et à Neuville-de-Poitou durant les vacances scolaires.
 - EN AVANT TON AVENTURE (EATA) :
 - L'Accueil de Loisirs 3-8 ans à Avanton
 - Le « FJEPS » :
 - L'Accueil de Loisirs « La Souris Verte » 3-12 ans à Neuville-de-Poitou (les mercredis)
 - LE CENTRE D'ANIMATION DE LA PREILLE (Le CAP) :
 - L'Accueil de Loisirs 3-12 ans à Boivre-La-Vallée (Montreuil-Bonnin).



Le Service « Enfance Jeunesse » suit et accompagne les structures associatives et communautaires :

- Instruction et suivi des demandes de subventions de fonctionnement et d'investissement des associations
- Rédaction et suivi des conventions d'objectifs et de moyens
- Participation à la vie associative des différentes structures (conseils d'administration, assemblées générales, commissions...)
- Élaboration et suivi des budgets de fonctionnement et d'investissement des structures communautaires.

LE SERVICE « JEUNESSE »

Les secteurs jeunes ont proposé, tout au long de l'année 2025, de multiples activités : actions culturelles et sportives, activités manuelles, sorties, accompagnement de projets permettant l'écoute et l'accompagnement des jeunes dans une ambiance conviviale.

LES SECTEURS JEUNES « LA CASA DES JEUN'Z » ET « LE LOCAL DES Z'ADOS »

Les activités et séjours communs pour les jeunes de la Communauté de Communes :

- Pérennisation des temps d'activité périscolaire « passerelle » avec la Commune de Saint-Martin-La-Pallu : durant le mois de juin, une fois par semaine, les animateurs jeunesse ont présenté les secteurs jeunes aux classes de CM2 (Vendeuvre-du-Poitou et Charrais). Il a été proposé des animations autour du thème de l'adolescence.
- Les séjours de l'été :
 - En juillet, à la Barre de Monts (85) : paddle, kayak, visite de Nantes et de L'île aux machines
 - En août, à Plaisance (86) : bivouac pêche sur 2 jours
 - En août, à Brion (86) : cani-rando, cani-vtt, repas trappeur, jeux de rôle...
- Festival « Le Fil du son » à Civray : 8 jeunes en tant que bénévoles de la brigade verte, du 25 au 27 juillet.

- La dernière soirée de l'été a encore eu un franc succès, avec plus de 70 jeunes présents, en partenariat avec le Food truck « Chez Nadej' ».
- En avril, 23 jeunes et 4 animateurs des secteurs sont allés à Disneyland Paris. Ce projet fut accompagné de différentes actions d'autofinancement : car wash, tombola, vide grenier, vente de gâteaux lors d'une course cycliste à Saint Martin La Pallu...



Séjour mer



Disney

Pour le secteur jeunes « Le Local des Z'ados »

- Chantier Loisirs à Cissé
- Hausse de la fréquentation les mercredis et les vacances scolaires due à l'implantation du nouveau local, rue de la Jeunesse, en face du Collège, à proximité des infrastructures sportives. Celui-ci compte à présent plus de 90 adhérents en 2025.
- Pérennisation de la permanence au collège Jean Rostand, le jeudi après-midi de 12h30 à 13h40.



Bubble foot



Chantier loisirs

Pour le secteur jeunes « La Casa des Jeun'z »

- Réalisation de décors pour le spectacle de danse de la MJC de Saint-Martin-La-Pallu
- Collecte de denrées alimentaires pour l'épicerie sociale de Mirebeau, en partenariat avec le secteurs jeunes du CSC « La Pousse »
- Participation à la semaine de la mobilité avec une balade vélo et des ateliers autour du vélo
- Confection de nichoirs pour le gymnase à Avanton



Semaine de la Mobilité



Projet épicerie sociale



Projet nichoirs

LES 16-25 ANS ET LE RÉSEAU JEUNESSE

- **Le Forum « Jobs saisonniers » :**
La deuxième édition du Forum « Jobs Saisonniers » a été organisée au profit des jeunes âgés de 16 à 25 ans (ou plus), en partenariat avec la Mission Locale du Haut-Poitou et les Centres Socio-Culturels « La Pousse » et « La Case ». A Neuville-de-Poitou, ce sont 12 employeurs qui ont proposé des offres d'emplois saisonniers. Cet événement a rassemblé plus de 140 jeunes.

- **1^{er} job :**
8 jeunes de la Communauté de Communes du Haut Poitou, âgés de 16 à 20 ans, ont participé à la cueillette des melons au Val de Serigny, du 21 juillet au 2 août 2025.
- **La Découverte de l'Animation Volontaire :**
En avril, 5 jeunes des secteurs de la Communauté de Communes ont participé à la Découverte de l'Animation Volontaire (DAV). A cette occasion, ils ont pu découvrir le métier d'animateur et visiter des Accueil de Loisirs.



DAV



1^{er} JOB

Le Service « Enfance »

L'ACCUEIL DE LOISIRS « LA PASSERELLE »

Pour chaque séjour, l'équipe d'animation propose une thématique :

- Les vacances d'hiver : découverte de différents contes
Le comédien Richard Petitsigne est intervenu et a présenté son spectacle participatif « Le Gros Sac » qui a fait voyager les spectateurs sur tous les continents. A travers ce spectacle, les enfants étaient acteurs de la mise en scène.



Spectacle le Gros sac

- L'été 2025 :
Un été placé sous le signe du bien-être en passant par le sport et l'aventure.
 - **Intervention d'Anne-Claire Point** : au programme : relaxation dynamique, jeux de maîtrise de soi, dans le but d'apprendre à gérer ses émotions. Anne-Claire a également proposé des ateliers écologiques pour apprendre à consommer différemment. L'idée était de découvrir le bien-être dans un environnement sain.
 - **Visite de la ferme de la Bonnellerie à Chalandray** : au programme, dégustation de produits locaux et visite de la chèvrerie.
 - **Petite pause nature autour de l'entretien du jardin de l'école** : en concertation avec les enseignantes du village, chaque semaine les enfants sont allés arroser et rafraîchir les plantations de l'école du méridien avec le soutien de Françoise Boiffier (bénévole).
 - **Soirée Guinguette** : pour clôturer le séjour de juillet, l'équipe d'animation a souhaité mettre en place un événement pour rassembler familles, enfants et animateurs. Une soirée Guinguette a été organisée autour de jeux en bois et de jeux de société.
 - **Évènement important au cours des vacances d'été, avec la venue du célèbre candidat de Koh Lanta 2025** : « Aurélien ». L'aventurier est venu avec les accessoires qui l'ont accompagné tout le long du jeu : machette, gourde... Il a cassé une noix de coco devant les enfants et il a bien-sûr évoqué son expérience sur l'île



Relaxation



La ferme



le jardinage



Guinguette



Koh-Lanta

- L'automne 2025 : Participation active en faveur d'« Octobre rose ». Les enfants ont réalisé la décoration de la salle des fêtes pour l'Association « Chalandray Solidaire ».
- La fermeture de l'ALSH « La Preille » : Fin août 2025, à la suite de la fermeture de l'Accueil de Loisirs « La Preille » (dissolution de l'Association gestionnaire) à Montreuil-Bonnin, l'Accueil de Loisirs « La Passerelle » a accueilli une dizaine de familles supplémentaires les mercredis et pour les vacances scolaires ce qui représente environ 17 enfants.



Octobre Rose

L'ACCUEIL DE LOISIRS « LES MERCREDIS DES BULLES »

Le personnel encadrant a proposé des animations diversifiées et adaptées à l'âge des enfants : activités manuelles, chasse aux trésors ou aux œufs, parcours de motricité, boom des lutins...

A partir de septembre, l'équipe a proposé la thématique « Découverte du monde » avec l'étude d'un planisphère : découverte de la faune et des modes d'habitations ou des spécialités culinaires. De plus, les enfants ont participé à l'élaboration des goûters typiques du continent étudié.

Les animatrices continuent les échanges avec la bibliothèque municipale avec tous les enfants ; cela permet d'accéder à des livres sur les thèmes du moment.



Balles brûlantes



Goûter bonhomme



Boum des lutins



Course aux œufs

△ CHIFFRES CLÉS

170

jeunes
fréquentent les
deux secteurs de
la Communauté
de Communes

156

enfants
fréquentent
les ALSH « La
Passerelle » et
« Les Mercredis
des Bulles »

3

forums :
2 « Pause
Vacances »
et 1 « Jobs
Saisonniers »

△ ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

△ Forum « Pause Vacances » à Neuville-de-Poitou en février et à Vouillé en octobre.

△ BAFA de territoire : Stage de perfectionnement à Quinçay en pension complète.



△ Focus sur la « Convention Territoriale Globale (CTG) » —

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire.

La CTG optimise l'utilisation des ressources sur le territoire, elle ne constitue pas un dispositif financier. Elle est un levier décisif à la définition, la mise en œuvre et la valorisation d'un projet de territoire.

La CTG s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires et facilite les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté. En mobilisant l'ensemble des ressources du territoire, elle renforce les coopérations et contribue ainsi à une plus grande efficacité et complémentarité d'interventions.

LES PRIORITÉS 2025

ENJEU 1 :

Les familles ont accès à des services adaptés, quel que soit leur commune de résidence :

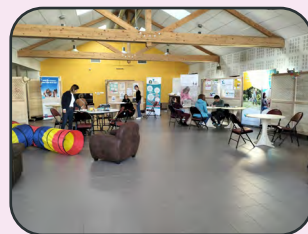
- Lutter contre le non-recours aux droits
- Adapter la tarification des différents services (culturel, sportifs, de loisirs...) au plus près de la réalité des habitants
- Favoriser l'itinérance des services pour un meilleur maillage (LAEP, REAAP, culture...)
- Garantir un accueil de qualité à tous les enfants et à leurs familles
- Anticiper l'organisation des temps scolaires avec l'arrêt du fonds de soutien
- Favoriser le départ en vacances des différents publics

ENJEU 2 :

Les professionnels, acteurs d'un réseau dynamique, adaptent l'offre aux parcours de leurs publics :

- Favoriser la transversalité entre les acteurs
- Animer des temps collectifs interprofessionnels
- Accompagner les professionnels et les bénévoles dans l'exercice de leurs fonctions

Réunion



Forum Pause
Vacances

LE RÉSEAU « ENFANCE » ET « PÉRISCOLAIRE »

Réunions dans le cadre de la CTG avec les directeurs et animateurs des ALSH périscolaires et extra -scolaires du territoire.

- Actualités de la Caisse d'Allocations Familiales, du Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES)...
- Actualités des différents acteurs
- Présentation littérature jeunesse
- BAFA de territoire : accueil des stagiaires sur la période estivale 2025
- Bilan du questionnaire...



Vice-Président : Laurent MEUNIER



Moyens humains

28
Agents

1 responsable du Pôle « Vie sociale et familiale »
1 responsable du Service « Périscolaire »
1 adjoint
3 référentes de site
22 animateurs



Moyens financiers

Fonctionnement :

Dépenses

509 919 €

Recettes

160 919 €

△ ACTIVITÉS DU SERVICE

Le Service « Périscolaire » intervient dans six écoles et assure :

- L'organisation des accueils matin/soir, de la pause méridienne et des Temps d'Activités Périscolaires (TAP)
- La mise en œuvre du Projet Éducatif Territorial (PEDT) pour le nord de la Communauté de Communes
- La contractualisation avec la CAF et la MSA.

Un projet pédagogique est mené tout au long de l'année en cohérence avec les projets d'école, proposant un cadre adapté aux besoins des enfants et des familles, avec des activités variées : sport, culture, art... Ce temps périscolaire se veut à la fois complémentaire et distinct du temps scolaire.

LES PROJETS COMMUNS

LE PROJET « VIVRE ENSEMBLE » (JANVIER – JUIN 2025)

La continuité du projet « Vivre Ensemble » s'est concrétisée par la mise en place des bancs de l'amitié, qui ont constitué un outil concret pour favoriser les échanges, l'entraide et l'inclusion au sein des cours d'école. Les enfants se sont appropriés ces espaces, renforçant le lien social et le sentiment d'appartenance grâce à leur participation à la personnalisation des bancs.



« Cèdre enchanté »
Mirebeau



« Louise d'Auzay »
à Thurageau



SIVOS Cherves



SIVOS Cuhon



SIVOS Vouzaillies

Des rappels réguliers et l'installation d'un panneau d'affichage permettront d'ancrer durablement ce projet et de continuer à transmettre les valeurs de respect, de solidarité et de bienveillance, au sein des accueils périscolaires, pour les années à venir.

Par ailleurs, l'exposition des œuvres des enfants pour la Journée nationale du « bonheur » a été organisée en mars 2025, mettant en lumière la créativité des enfants et permettant d'échanger sur cette notion.

LE NOUVEAU PROJET AUTOUR DE LA LECTURE (À PARTIR DE SEPTEMBRE 2025) :

Un nouveau projet commun a été lancé en septembre 2025, centré sur la lecture, avec pour objectifs de :



Projet lecture

- Favoriser le goût de la lecture à travers des activités ludiques et adaptées
- Développer l'imaginaire et la créativité via des histoires et des contes
- Encourager l'expression orale et la compréhension grâce à l'écoute et à la reformulation d'histoires
- Créer un moment de calme et de recentrage autour du livre
- Sensibiliser à la diversité culturelle à travers des ouvrages variés.

Les projets par école

L'ÉCOLE « JEAN RAFFARIN » À MIREBEAU

Les Artistes du Périsco' (janvier – juillet 2025).

Le projet a permis aux enfants de devenir acteurs de leurs loisirs à travers différentes formes d'art, comme le théâtre, les marionnettes, les arts plastiques et la musique. Ils ont participé à des ateliers créatifs, inventé des mini-scénettes et présenté un spectacle de fin d'année, valorisant leur travail et leur imagination. Ces activités ont favorisé la coopération, l'expression orale et le plaisir de créer ensemble, tout en développant la confiance et l'autonomie.

Le Grimoire aux Mille Mondes (septembre – décembre 2025).

Ce projet a pour objectif de développer l'imagination, la créativité et les compétences sociales des enfants, tout en valorisant leur expression et leur confiance en soi grâce au fil narratif d'Élios, le gardien du grimoire. Il inclut également le projet commun à tous les sites « Les histoires prennent vie ». Les enfants ont participé à des énigmes, des ateliers créatifs, des lectures et improvisations et ont contribué à la décoration du marché de Noël. Ces activités ont stimulé leur coopération, leur créativité et leur engagement, renforçant leur autonomie et leur implication dans un projet collectif.



Le Grimoire

L'ÉCOLE « LE CÈDRE ENCHANTÉ » À MIREBEAU

Bienvenue à la folie des artistes (janvier – juillet 2025).

Les objectifs fixés sur cette période ont été globalement atteints. Les enfants ont gagné en autonomie dans les temps de vie quotidienne comme dans les activités, l'entraide entre eux s'est développée et les liens avec les familles, l'équipe enseignante ainsi que l'APE se sont renforcés.

De plus, les différentes techniques artistiques proposées ont permis une belle découverte et une ouverture culturelle pour les enfants.

L'aventure des petits explorateurs et le livre magique (septembre – décembre 2025).

Ce projet a pour objectif d'initier les enfants à la découverte de l'univers des contes, de manière ludique et artistique, de renforcer les liens avec les familles, l'équipe enseignante et l'APE, ainsi que de développer l'autonomie des enfants dans les temps de vie quotidienne et les activités. Il s'inscrit dans la continuité du projet commun « Les histoires prennent vie », puisque tout au long de l'année, des activités et des jeux ont été proposés autour du livre.

LE SIVOS DE CHERVES, CUHON, VOUZAILLES

En début d'année 2025, le projet d'animation intitulé « Les mésaventures de Gargamel » a été poursuivi et finalisé. Il avait pour objectifs de réparer le temps déréglé par Gargamel afin que les saisons et les mois redeviennent normaux, de stimuler la réflexion des enfants et de les aider à se repérer dans l'espace et dans le temps.



« Les mésaventures de Gargamel »

Depuis septembre 2025, un nouveau projet intitulé « La mystérieuse bibliothécaire » a été mis en place. Il a pour objectifs de développer le goût de la lecture et de la découverte des livres, de faire vivre des moments culturels forts autour du livre et des fêtes de l'année et de faire découvrir aux enfants la diversité des genres littéraires. Ce projet est en lien avec le projet commun « Les histoires prennent vie ».

L'ÉCOLE « LOUISE D'AUZAY » À THURAGEAU

La fin de l'année scolaire 2024/2025 a permis de poursuivre le projet pédagogique initié en septembre 2024, visant à créer un espace d'épanouissement pour les enfants, tout en leur transmettant les valeurs de solidarité et de partage et en renforçant les liens avec les familles, l'APE et l'équipe enseignante. Les enfants ont participé à des ateliers créatifs et collectifs autour de différents univers, favorisant l'imaginaire et le travail en groupe, et ont contribué à « l'arbre du vivre-ensemble », afin de valoriser les actions bienveillantes du quotidien. Un projet solidaire a permis de trier et d'offrir des jeux, jouets et livres à la Maison des Familles, sensibilisant les enfants à l'importance du partage.

Pour la période de septembre à décembre 2025, le périscolaire a repris ses activités autour du thème « Le voyage autour du monde à travers les époques ». Ce projet avait pour objectifs de découvrir différentes cultures et époques historiques, de développer le goût de la lecture et de l'imaginaire, d'enrichir le vocabulaire et d'éveiller la curiosité des enfants. Les enfants ont participé à des activités créatives et collectives favorisant l'imaginaire, le travail en groupe et la coopération. L'année s'est terminée par un goûter animé sur le thème du Moyen Âge, offrant un moment convivial et festif.

L'ÉVOLUTION ADMINISTRATIVE ET ORGANISATIONNELLE DU SERVICE

Le Service a également travaillé sur une nouvelle tarification destinée aux familles, afin de répondre aux directives de la CAF.

Parallèlement, il a poursuivi l'accompagnement des familles pour l'utilisation du logiciel INOE, notamment à travers des permanences d'aide et de conseil.

Comme chaque année, deux exemplaires de la « Gazette du Périsco » ont été publiés en mai et décembre 2025. Ce journal destiné aux familles retrace les projets et temps forts de l'année dans les écoles.



La Gazette du Périsco - 2025

△ CHIFFRES CLÉS

6

écoles

4

accueils
périscolaires

452

enfants
concernés

△ ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

△ Participation des enfants de l'école de Mirebeau à la pose de la première pierre de leur futur collège au sein du pôle socio-éducatif et sportif à Mirebeau.

△ Permanences organisées par le service périscolaire pour accompagner les familles dans l'utilisation du logiciel INOE.

△ Projets et collaborations avec les APE et les écoles, incluant la participation aux fêtes d'école, au marché de Noël et à plusieurs événements locaux.



Pose de la 1^{re} pierre



Marché de Noël



SOLIDARITÉ ET SANTÉ

Vice-Présidente : Fabienne GUERIN



Moyens humains

7
Agents

1 responsable du Pôle « Vie sociale et familiale »
1 conseiller d'action sociale
1 coordinatrice du Contrat Local de Santé
2 agents France Services
2 conseillers numériques



Moyens financiers

Fonctionnement :

Dépenses
748 144 €

Recettes
248 185 €

△ ACTIVITÉS DU SERVICE

L'accès aux droits

CONSEILLERS NUMÉRIQUES :

Présents sur le territoire depuis août 2021, les Conseillers Numériques interviennent dans 15 communes : Avanton, Ayrion, Chalandray, Champigny-en-Rochereau, Chiré-en-Montreuil, Cissé, Coussay, Frozes, Mirebeau, Quinçay, Saint-Martin-la-Pallu, Villiers, Vouillé, Vouzailles et Yversay.

En 2025, que ce soit en ateliers collectifs ou sur rendez-vous individuel, les Conseillers Numériques ont pu réaliser 2 814 accompagnements. L'ensemble des ateliers animés par les Conseillers Numériques est conçu par leurs soins, répondant ainsi aux besoins spécifiques identifiés sur le territoire.

Au cours de cette période, plusieurs actions de sensibilisation et d'accompagnement numérique ont été réalisées à destination de publics variés :

- Une sensibilisation au cyberharcèlement : 4 classes de 6^{ème} et 5 écoles primaires ont sensibilisées à la prévention du cyberharcèlement et à l'usage responsable du numérique.
- 4 ateliers par semaine, à destination principalement des plus de 60 ans
- Une dizaine de jeunes adultes en insertion accompagnés sur les bases de l'informatique
- Une animation au Futuroscope sur l'intelligence artificielle auprès de collégiens de 3^{ème}, permettant de sensibiliser les jeunes aux métiers et enjeux du numérique

- Des accompagnements des jeunes de la Mission Locale sur les démarches en ligne et les outils numériques, dans le cadre de Jobs d'été 16-25 ans
- Des ateliers Canva pour le personnel communal
- Des formations Excel pour le Service « Petite Enfance »
- L'accompagnement des agents des déchetteries pour renforcer leur autonomie numérique dans leurs missions quotidiennes
- Des ateliers et accompagnements pour des adultes en reconversion professionnelle au sein du tiers-lieu « Le Fil d'Ariane » de Latillé
- Des sensibilisations à l'écologie numérique et l'impact environnemental.

« FRANCE SERVICES »

Les cinq permanences de la « France Services » itinérante du Haut-Poitou sont restées inchangées. Elles se tiennent de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 15h00, selon l'organisation suivante :

- Le lundi, à Boivre-la-Vallée, à la mairie déléguée de Benassay
- Le mardi, à la mairie d'Ayron
- Le mercredi, à la mairie de Mirebeau
- Le jeudi, au tiers-lieu de Neuville-de-Poitou
- Le vendredi, à la mairie de Vouzailles.

En 2025, 2 160 visites ont été comptabilisées (contre 1 979 en 2024). Les sites de Mirebeau et de Neuville-de-Poitou restent les plus fréquentés.

La répartition des visites est la suivante :

- Benassay : 163 visites
- Ayron : 322 visites
- Mirebeau : 783 visites
- Neuville-de-Poitou : 557 visites
- Vouzailles : 335 visites.

Au total, 3 579 démarches ont été accompagnées et réalisées au cours de l'année.

Le Contrat Local de Santé

Depuis juin 2022, la Communauté de Communes du Haut-Poitou et l'Agence Régionale de Santé ont signé un Contrat Local de Santé (CLS) pour réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

L'ADHÉSION À LA COMMUNAUTÉ PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTÉ « ALIÉNOR Ô POITOU »

Le 9 juillet 2025, la Communauté de Communes du Haut-Poitou a signé l'adhésion à la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) « Aliénor ô Poitou ». Ce partenariat permettra de mieux répondre aux besoins de santé du territoire au profit des usagers du secteur.

La CPTS « Aliénor ô Poitou » porte quatre missions obligatoires qui concernent l'accès aux soins des patients, l'organisation de parcours pluriprofessionnels autour du patient, le développement d'actions territoriales de prévention et la mise en place d'un plan de gestion de crise sanitaire.

Par ailleurs, l'amélioration de la qualité et de la pertinence des soins et l'accompagnement des professionnels de santé sur le territoire constituent des missions complémentaires.

L'ensemble de ces missions permet une articulation avec les orientations stratégiques portées par le CLS du Haut-Poitou.



Signature de l'adhésion à la CPTS

LE TRAVAIL EN TRANSVERSALITÉ

L'année 2025 a permis de renforcer le travail en transversalité avec les différents services de la Communauté de Communes afin de répondre notamment aux enjeux de la démarche « One Health / Une seule santé » et de promouvoir une approche globale des enjeux de santé publique.

Les rencontres organisées en 2025 s'inscrivent dans la mise en œuvre du plan d'actions du CLS. Elles visent à renforcer la prévention en santé, à améliorer l'offre et l'accès aux soins, à favoriser la prise en charge des personnes vulnérables et à prendre en compte les leviers sociaux et environnementaux pour développer des conditions et un cadre de vie favorables à la santé.

Plusieurs réunions se sont tenues avec la conseillère en prévention des risques professionnels, les Pôles « communication », « Planification et aménagement durable » de la Communauté de Communes. De plus, la transversalité se travaille également étroitement avec les Services « Petite enfance », « Enfance jeunesse », « Périscolaire » et « Action sociale », ainsi qu'avec le Pôle « Attractivité » et le Service « Sport » de la Communauté de Communes.

Le développement de la communication s'est renforcé en 2025 grâce au relais des campagnes d'information et de prévention en santé et à la diffusion des actualités sur les sujets suivants :

- « Besoin d'un médecin ? Suivez le bon chemin »
- « JenParleA » (à destination des 11-17 ans en situation de mal-être afin de libérer la parole)
- Journée mondiale de prévention du suicide
- Projection de film et débat au Majestic (rôle des aidants face à la maladie d'Alzheimer)
- Campagnes de dépistage des cancers du sein (Octobre rose) et des cancers masculins (Novembre bleu)
- Campagne d'information de l'Assurance Maladie sur les arrêts de travail
- Campagnes de vaccination (grippe et Covid 19, HPV) et de don du sang
- Semaine de la santé mentale
- Campagne de lutte contre les violences faites aux femmes
- Campagne d'information sur les pratiques de soins non conventionnelles.

LA SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE

Pour la deuxième année consécutive, dans le cadre de son Contrat Local de Santé, la Communauté de Communes a organisé en novembre 2025, plusieurs événements visant à sensibiliser le grand public à la Santé mentale, désignée « Grande Cause Nationale » par le Gouvernement.

Quatre temps forts ont été déployés sur le territoire du Haut-Poitou :

- Présence du « Picta'bus », porté par la Maison des Adolescents et des Jeunes Adultes de la Vienne, au collège Arthur RIMBAUD à Latillé
- Intervention du dispositif « En Voiture Psymone », le mercredi 19 novembre sur le marché de Mirebeau
- Douze élus et agents des collectivités ont été formés aux Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) afin de pouvoir apporter un soutien immédiat aux personnes en détresse psychique
- Par ailleurs, les agents « France Services » ont proposé, tout au long de la semaine, un accompagnement spécifique destiné à faciliter les démarches administratives liées à la santé.



Semaine de la Santé Mentale



Le logement inclusif

La résidence « La Tour du Poêle » est un habitat inclusif construit autour de la salle intergénérationnelle gérée et animée par la fédération des ADMR. Elle est constituée de 13 logements sociaux (T1 et T2), appartenant à la Communauté de Communes, ainsi que de 12 logements (maisons T2 et T3), appartenant au bailleur social, Habitat de la Vienne.

Ces logements sont destinés aux personnes en situation de handicap ou aux personnes âgées de plus de 65 ans.

En 2025, trois logements se sont libérés. Ces derniers, après quelques travaux de rénovation, ont été attribués et les nouveaux locataires prendront possession de leur logement au 1^{er} avril 2026.

Au 31 décembre 2025, la liste d'attente pour intégrer ces logements était constituée de 25 dossiers.

L'intérêt pour ces logements se ressent par le nombre de demandes croissantes chaque année. De nombreuses familles et professionnels du secteur médico-social ont bien identifié l'intérêt de cette résidence et sollicitent régulièrement la Communauté de Communes, en dépit de la liste d'attente.

La coordination de l'aide alimentaire

L'ACCOMPAGNEMENT DES ÉPICERIES SOCIALES

Les bénévoles des trois épiceries sociales du territoire du Haut-Poitou se réunissent une fois par trimestre, à l'initiative de la Communauté de Communes.

Il s'agit d'échanger, de partager et de rechercher des réponses aux difficultés rencontrées par des équipes investies (rencontres des producteurs locaux, projets en lien avec les secteurs jeunes de la Communauté de Communes, les établissements scolaires...).

C'est également l'occasion pour l'établissement de soutenir les bénévoles, d'entendre leurs besoins et de s'interroger sur l'avenir de ces structures qui reposent uniquement sur l'engagement des bénévoles.

Des rencontres se sont également déroulées avec les bénévoles de l'Association « Solidarité Neuvilleoise », qui porte l'épicerie sociale et la boutique solidaire, afin de les accompagner dans leur futur emménagement au Pôle Social Intercommunal à Neuville-de-Poitou. Coanimées avec le Service « Technique » de la Communauté de Communes, ces rencontres ont permis d'aider les bénévoles à se projeter dans les nouveaux locaux et organiser leur installation.

Quelques élus de la Commission « Solidarité – Santé » ont participé à un groupe de travail sur l'aide alimentaire. Il s'agissait d'identifier des pistes d'amélioration, afin de soutenir les bénévoles investis dans l'aide alimentaire et de les accompagner dans l'adaptation aux contraintes que rencontre le secteur associatif (diminution du nombre de bénévoles, difficultés financières, logistiques...). Quelques propositions ont émergé et restent à coconstruire avec les bénévoles.

LE COMITÉ TECHNIQUE DÉPARTEMENTAL DE L'AIDE ALIMENTAIRE

La Communauté de Communes participe au comité technique départemental de l'aide alimentaire. Cette instance est animée par le Service « Logement et insertion » de la Direction de l'Action Sociale du Département.

Il réunit l'ensemble des acteurs de l'aide alimentaire à l'échelle du département (banque alimentaire, secours populaire, secours catholique, coordinateurs de l'aide alimentaire des EPCI de la Vienne, DDETS, CAPEE).

En lien avec les dispositifs déclinés dans le cadre des politiques de lutte contre la précarité alimentaire, du Programme Alimentaire Territorial, il s'agit de tendre vers la mutualisation des

moyens, de favoriser les circuits courts et la consommation de produits locaux, tout en soutenant les bénévoles engagés dans les structures d'aide alimentaire. Ces démarches se veulent une réponse aux difficultés d'approvisionnement rencontrées par les associations.

Le comité a également souhaité mettre en place une journée de l'aide alimentaire. Il s'agit de valoriser l'implication des bénévoles mais aussi rendre compte des difficultés rencontrées par les structures et déstigmatiser les bénéficiaires. Différentes contraintes logistiques ont nécessité de reporter cette journée en 2026.

Les gens du voyage

LE TERRAIN FAMILIAL À VOUILLÉ ET L'AIRE D'ACCUEIL À MIREBEAU

La Communauté de Communes est propriétaire d'un terrain familial, établi sur la Commune de Vouillé. Ce terrain dispose de 6 emplacements et accueille actuellement une cinquantaine de personnes, regroupant 3 à 4 générations.

Un diagnostic a été réalisé, afin d'évaluer l'évolution démographique des familles présentes depuis 2016 et d'anticiper l'évolution de ce terrain ainsi que les projets de ces familles.

Les rencontres mensuelles entre la Communauté de Communes et l'ADAPGV se sont poursuivies, afin de poursuivre le suivi de l'accompagnement réalisé sur le territoire du Haut-Poitou. Dans le cadre de la convention entre l'ADAPGV et la Communauté de Communes, des objectifs d'accompagnement social, plus adaptés aux besoins de la collectivité et du public accompagné, ont été proposés à l'Association.

En effet, les rencontres entre l'Association et l'Établissement ont mis en exergue des modalités d'accompagnement insuffisantes et des situations familiales qui se dégradent, ainsi qu'un surpeuplement sur certains emplacements, nécessitant de définir le projet « Habitat » des locataires dans les années à venir, conjointement avec l'élaboration du PLUi-H.

Ce constat a été porté à la connaissance des élus de la Communauté de Communes et de la direction de l'Association. L'Association ne souhaitant pas faire évoluer ces pratiques, les élus de l'Établissement ont décidé de réduire la subvention et ne pas reconduire la convention.

Au regard de ce contexte, les élus ont accepté d'expérimenter l'installation d'un gestionnaire. SG2a-Hacienda, gestionnaire de l'aire d'accueil à Mirebeau, va donc accompagner les locataires du terrain familial dans l'entretien des parties communes et de leur emplacement respectif, ainsi que dans l'orientation vers les structures pouvant les accompagner dans les difficultés d'ordre administratives ou financières. Il s'agit de confirmer le statut d'habitants aux locataires du terrain familial de Vouillé et de les inscrire dans une réelle inclusion du territoire.

LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

La Communauté de Communes dispose d'une aire d'accueil des gens du voyage de 5 emplacements (soit 15 places) à Mirebeau. Cette aire d'accueil est gérée par un prestataire privé. Le constat, réalisé en 2023 et 2024, conforte la sous-occupation de cet aire d'accueil (moins de 30 % d'occupation). Le taux d'occupation moyen pour l'année 2025 était de 51 %, voire jusqu'à 100 %, les 4 derniers mois de l'année. L'attractivité de l'aire (l'accueil, son entretien régulier par le gestionnaire) participe à l'augmentation de son occupation. Ce taux d'occupation reflète également trois aspects, dont il faudra tenir compte dans l'évolution du territoire :

- L'arrivée de nouvelles familles sur le territoire, en provenance du département de la Vienne ou d'autres départements limitrophes. Ces nouvelles familles sont souvent liées à celles déjà présentes sur le Haut-Poitou.
- La sédentarisation de certaines familles, dans le cadre de la scolarisation des enfants ou de l'accès à l'emploi.
- Un couple, vivant en caravane et qui n'est pas issu de la communauté « gens du voyage ». Leur situation financière ne permet pas un retour dans un logement plus « conventionnel » et s'inscrit dans un parcours résidentiel particulièrement fragilisé, nécessitant un suivi conjoint entre les professionnels de l'action sociale et la Communauté de Communes.

Ces nouvelles situations seront à prendre en compte dans le cadre du prochain schéma départemental d'accueil des gens du voyage et illustrent l'évolution des besoins en matière d'habitat pour les voyageurs, ainsi que pour la collectivité.

Le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de la Vienne 2019-2025 prévoit, en effet, l'obligation de créer une aire d'accueil supplémentaire. Deux Communes, Neuville-de-Poitou et Saint-Martin-La-Pallu, réunissant plus de 5 000 habitants, sont concernées. Une aire d'accueil de 15 à 18 places devrait donc être aménagée.

Le bilan du schéma a été réalisé par la Direction Départementale des Territoires et le Département en 2025, en concertation avec les EPCI. 2026 sera l'occasion de rencontres avec ces différents services, afin d'établir un diagnostic et les orientations du prochain schéma.

L'Accueil Social Inconditionnel de Proximité (ASIP)

Dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, la Direction de l'Action Sociale (DAS) du Département a organisé, en 2023, un séminaire, portant sur la thématique de l'amélioration des conditions d'accueil des habitants du territoire. A cette occasion, différents projets ont été identifiés : réseau d'interconnaissance, formations, immersions professionnelles...

Pour le Haut-Poitou, un comité de pilotage composé d'agents de la Communauté de Communes (Services « Solidarité » et « Enfance – Jeunesse »), du Centre Socio-Culturel « La Case », de la responsable de la Maison Départementale des Solidarités de Jaunay-Marigny, de travailleurs sociaux et structures d'insertion, ont poursuivi la mise en œuvre des projets initiés en 2024, afin de les concrétiser en 2025, en direction des professionnels et bénévoles en situation d'accueil.

Un nouveau séminaire, en septembre 2025, a réuni à nouveau les structures présentes en 2023 à l'espace festif Rimbault de Saint-Martin-La-Pallu. Les agents d'accueil, les conseillers numériques et les conseillères « France services » de la Communauté de Communes ont participé à ce temps de rencontre et à des ateliers. Les échanges ont permis de consolider l'interconnaissance des professionnels, de présenter le « Soli'guide » (annuaire des structures et dispositifs solidaires). Ces temps d'échanges permettent de renforcer un partenariat territorial déjà riche et destiné à améliorer les conditions d'accueil des habitants.

△ CHIFFRES CLÉS

2 814

accompagnements
individuels ou
collectifs par
les conseillers
numériques

3 579

démarches
administratives
accompagnées par
les agents « France
Services »

△ ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

△ Remise du livret d'accueil aux locataires de la Tour du poêle.

△ Visite de chantier du Pôle Social à Neuville-de-Poitou.



Vice-Présidente : Anita POUPEAU



Moyens humains

**17
Agents**

1 responsable du Service « Sport »
1 coordinateur du dispositif Pass'Sport
2 chefs de bassin
4 maîtres-nageurs-sauveteurs, à temps plein annualisé
1 maître-nageur-sauveteur, annualisé à temps non complet
1 maître-nageur-sauveteur, de février à juin et de septembre à octobre

1 BNSSA pour la période juillet-août
2 agents de régie et d'entretien permanent sur un volume de 32 heures hebdomadaires
3 agents d'entretien et de régie (entre 4h et 20h par semaine) de février à octobre
1 agent en charge de l'entretien et de la régie pour la période juillet-août



Moyens financiers

Fonctionnement :

Dépenses
1 020 264 €

Recettes
183 064 €

ACTIVITÉS DU SERVICE

Le Service « Sport » gère deux piscines intercommunales, à Neuville-de-Poitou et à Latillé, trois gymnases intercommunaux (Avanton, Mirebeau et Neuville-de-Poitou) et un stand de tir.

La Communauté de Communes soutient également financièrement les associations sportives dites intercommunales, afin de les accompagner dans leur fonctionnement et leurs investissements.

Les équipements sportifs intercommunaux

LA PISCINE INTERCOMMUNALE À LATILLÉ

Nombre d'entrées					
Public	Groupes et Associations	Aquagym et Aquabike	Scolaires	Bébés nageurs	Leçons
2 842	493	6 769	7 038	2 444	396
TOTAL = 19 982					

Pour la troisième année d'ouverture de la piscine à Latillé, plusieurs modifications ont été effectuées :

- Réorganisation des plannings, avec l'arrivée d'un troisième MNS.
- Création et mise en place d'une nouvelle activité : le « Nagez Forme Santé » qui a pour objectif de faire pratiquer une activité physique à des usagers atteints de problématiques de santé.
- Renfort des classes bleues pour favoriser l'apprentissage de la natation, dès le plus jeune âge.



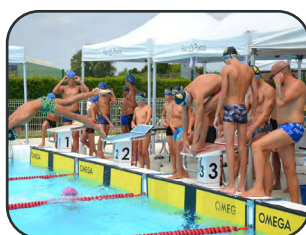
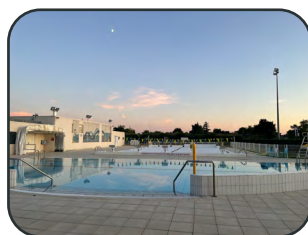
On observe une diminution du nombre d'enfants accueillis dans le cadre scolaire par rapport à l'année 2024. Cela s'explique en partie par les raisons suivantes :

- Un épisode caniculaire qui a empêché les enfants de se rendre à la piscine
- Le liner à remplacer qui a engendré une semaine de fermeture supplémentaire
- La fermeture de certaines classes de primaire
- Une classe de sixième qui n'est pas venue.

LA PISCINE INTERCOMMUNALE À NEUVILLE-DE-POITOU

Nombre d'entrées				
Public	Groupes	Scolaires	Associations	Autres leçons
14 007	862	10 748	16 088	700
TOTAL = 42 405				

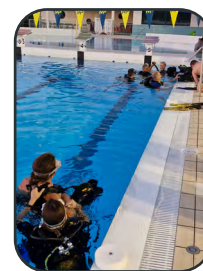
Les 16 088 baigneurs des associations sportives proviennent du Club Nautique Neuviillois, de l'ACN Triathlon et du Haut-Poitou Plongée.



Club Nautique
Neuviillois



ACN Triathlon



Haut-Poitou
Plongée

LES « CLASSES BLEUES »

Une « classe bleue » est un apprentissage « massé » de la natation au cours duquel les enfants ont une à deux séances de natation par jour sur une à deux semaines, pendant le temps scolaire. Les « classes bleues » s'adressent aux enfants de 4 à 6 ans (grande section et CP) et ont pour objectif de leur permettre de vivre une première expérience positive avec le milieu aquatique aux travers de différents apprentissages. Cette première expérience vise à améliorer l'aisance aquatique de l'enfant et se construit dans un bassin où l'enfant n'a pas pied et sans matériel d'aide à la flottaison.

L'acquisition de cette aisance aquatique se construit autour de trois paliers définis par l'État :

- **Palier 1** : entrer seul dans l'eau, se déplacer en immersion complète (tête sous l'eau) et sortir seul de l'eau
- **Palier 2** : sauter ou chuter dans l'eau, se laisser remonter, flotter de différentes manières, regagner le bord et sortir seul
- **Palier 3** : entrer dans l'eau par la tête, remonter à la surface, parcourir 10 mètres en position ventrale tête immergée, flotter sur le dos avec le bassin en surface.

Concernant le projet pédagogique de la Communauté de Communes, l'intérêt d'avoir des « classes

bleues » est de permettre aux enfants d'acquérir une aisance aquatique dès le plus jeune âge. L'apprentissage de la natation se fera alors plus facilement la prochaine fois qu'ils reviendront à la piscine au cours de leurs scolarité dans le Haut-Poitou.

En 2025, la piscine intercommunale à Latillé a accueilli 14 classes bleues, soit 284 enfants et celle à Neuville-de-Poitou 10 classes bleues, soit 239 enfants.

90 % des enfants de 4 à 6 ans venant à la piscine intercommunale à Latillé et 80 % des enfants venant à la piscine intercommunale à Neuville-de-Poitou ont obtenu au moins leur palier 1. Ainsi, à l'issue de ces classes bleues, ce sont 431 enfants qui savent désormais « entrer seul dans l'eau, se déplacer en immersion complète (tête sous l'eau) et sortir seul de l'eau ».

Les équipements sportifs « terrestre » intercommunaux

LE GYMNASE INTERCOMMUNAL À AVANTON

Très vétuste et souffrant notamment de problèmes d'isolation ainsi que d'un revêtement de sol dégradé, ce gymnase a été entièrement réhabilité au cours de l'année 2025. Il rouvrira en février 2026 avec pour objectif d'accueillir à la fois des associations communales et des associations intercommunales.



La Communauté de Communes a rencontré les associations tout au long du processus de réhabilitation afin d'identifier leurs besoins et d'y répondre. En 2025, elle a également décidé de reprendre la gestion des créneaux associatifs, jusqu'alors assurée par la Commune.



À noter que ce gymnase accueille également les élèves de l'école d'Avanton.

LE GYMNASE INTERCOMMUNAL À NEUVILLE-DE-POITOU

Gymnase rénové en 2016, la Communauté de Communes en assure la gestion technique et matérielle, sans intervenir dans la gestion des plannings d'occupation. Toutefois, une réflexion a été engagée en 2025 afin de reprendre la gestion des créneaux associatifs à l'horizon 2026-2027.

Ce gymnase accueille des associations communales et intercommunales, et les collégiens du Collège Jean Rostand.

LE GYMNASE INTERCOMMUNAL À MIREBEAU

Le gymnase intercommunal situé à Mirebeau est un équipement ancien et vétuste que la Communauté de Communes maintient en état de fonctionnement. Cette situation perdurera jusqu'à la mise en service du nouveau pôle socio-éducatif et sportif, dont la construction a débuté en juin 2025 et devrait s'achever en juillet 2027.

À noter que la Communauté de Communes n'assure pas actuellement la gestion des créneaux des associations mirebalaises. Toutefois, dans le cadre du futur pôle éducatif, social et sportif, une réflexion a été menée afin d'en reprendre la gestion.

Aucune association intercommunale n'utilise actuellement ce gymnase ; seules des associations communales l'utilisent. Il est également utilisé par les collégiens du Collège Georges David.

LE STAND DE TIR À NEUVILLE-DE-POITOU

La Communauté de Communes dispose également d'un stand de tir. Celui-ci comprend 12 postes de tir, adaptés à la pratique du tir au pistolet ainsi que du tir à la carabine, en version classique ou électronique.

En 2023, la Communauté de Communes a réalisé une extension du bâtiment pour créer deux pas de tir dédiés à la pratique de l'arbalète.

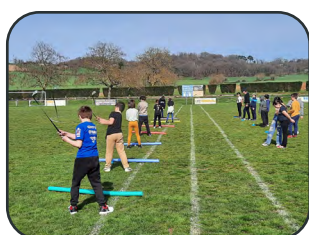
Le Pass' Sport

Pour l'année scolaire 2025/2026, 22 écoles et 77 classes ont obtenu un Pass'Sport pour pratiquer des activités sportives et 21 classes pour du secourisme (apprentissage des gestes qui sauvent pour les élèves de CM2).

Le Pass'Sport permet aux jeunes enfants du territoire de s'essayer à une pratique sportive peu présente ou absente du territoire. En 2025, les élèves ont pu suivre des cycles de rugby, de tir à l'arc, de karaté, d'escrime sportive, d'escrime artistique, de golf ou encore d'handisport.

Après un essai en 2024, le handisport a été pleinement intégré au Pass'Sport 2025. Il vise à faire découvrir plusieurs activités handisports et à sensibiliser les enfants au handicap.

Enfin, également dans le cadre du Pass'Sport, la Communauté de Communes s'est engagée dans le développement du « Savoir Rouler à Vélo » (SRAV). 6 classes ont souhaité en bénéficier et les cycles se dérouleront sur la période avril/juin 2026. Ils répondront aux trois objectifs du SRAV : « Savoir pédaler », « Savoir circuler » et « Savoir circuler en autonomie sur la voie publique ».



Cycle golf



Cycle tir à l'arc



Cycle karaté



Cycle vélo

△ CHIFFRES CLÉS

61 687

baigneurs
accueillis dont
23 126 scolaires

1 900

élèves ont suivi
un parcours
Pass'Sport

486

élèves ont suivi
une initiation
aux gestes qui
sauvent

△ ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

△ Accueil des Championnats Inter-Régionaux de Natation estivale à la piscine intercommunale à Neuville-de-Poitou. Événement organisé par le CNN, dont l'équipe masculine a gagné ces championnats.



Vice-Présidente : Anita POUPEAU



Moyens humains

**3
Agents**

1 responsable du Service « Culture »
1 coordinatrice du réseau de lecture publique
1 coordinatrice de l'action culturelle du réseau de lecture publique



Moyens financiers

Fonctionnement :

Dépenses	Recettes
397 996 €	19 491 €

△ ACTIVITÉS DU SERVICE

Le Service « Culture » :

- Met en œuvre et suit les activités liées au réseau de lecture publique
 - Service support et de soutien pour les bénévoles et les salariés des bibliothèques municipales, actions de cohésion
 - Suivi et maintenance du Système Intégré de Gestion des Bibliothèques (SIGB) et suivi des services mutualisés
 - Circulation des documents via la navette
 - Promotion des actions et du réseau des bibliothèques (site internet, page facebook, newsletter, guide du lecteur)
 - Gestion et suivi des collections communales et intercommunales (politique documentaire, veille documentaire, acquisitions, catalogage, équipement, désherbage)
 - Programme de formation des équipes (organisation, animation)
 - Accompagnement des projets de construction ou d'aménagement de nouveaux établissements
 - Actions culturelles (interventions d'auteurs, spectacles, prix littéraires, médiation auprès des différents types de publics, accompagnement des bibliothèques, action petite enfance en lien avec les professionnels...)
 - Coordination et lien entre les partenaires institutionnels et les communes
 - Suivi des Ressources numériques, en lien avec la Bibliothèque Départementale
- Gère l' artothèque de la Communauté de Communes et suit les ludothèques communales
- Accompagne l'offre d'enseignement musical

- Élabore le programme d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) à l'échelle du territoire via le dispositif Pass' (Art, Sport, environnement/ Numérique) :
 - Coordination du Pass'
 - Lien inter-services
 - Lien avec les prestataires (associations, compagnies...)
 - Lien avec les partenaires (DRAC, Rectorat, DAAC, associations, centre sociaux, crèches...)
- Anime un réseau de partenaires culturels et socioculturels
- Instruit et suit les demandes de subventions aux associations culturelles

Le dispositif Pass'

Depuis 2013, l'établissement s'est engagé fortement dans la mise en place d'actions d'éducation artistique et culturelle à destination des enfants de la petite enfance jusqu'à la fin du collège, durant le temps scolaire et périscolaire.

Sous la forme d'un dispositif intitulé « Pass' », plus de 7 000 enfants du territoire ont déjà pu profiter d'une sensibilisation à une ou plusieurs disciplines culturelles. Soutenu et accompagné par la DRAC et le Rectorat dans le cadre du CTEAC (Contrat d'Éducation Artistique et Culturelle), ce dispositif est devenu, au fil du temps, un outil incontournable en faveur de l'accessibilité des enfants à la culture.

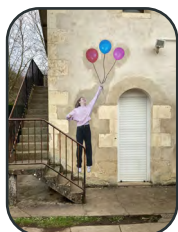
Ces parcours d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) doivent respecter les trois piliers de la charte de l'EAC : la rencontre avec les artistes et les œuvres, la pratique artistique et l'acquisition de connaissances dans le domaine des arts et de la culture.

Les objectifs sont les suivants :

- Permettre l'élaboration de projets où l'enfant est acteur de la découverte culturelle
- Offrir aux enfants la possibilité d'appréhender les enjeux de la création en provoquant la rencontre avec une démarche artistique forte
- Contribuer à développer l'esprit critique par le biais de la discussion, de l'échange avec l'artiste et son œuvre
- Réduire les inégalités en matière d'accès à la culture en contribuant au rapprochement entre les enfants et le monde de l'art et de la culture
- Favoriser la mixité sociale autour du projet pour permettre une appropriation collective du fait artistique
- Soutenir la création artistique en mettant à disposition des espaces de travail, d'échanges et en contribuant au soutien financier des productions
- Contribuer par la coconstruction à familiariser les personnes relais avec la démarche artistique par la formation et l'implication dans le projet.

Les nouveautés 2025-2026 :

Une résidence avec Piko Paséos, artiste poitevin, a été proposée aux collèges du Haut-Poitou. Ce dispositif de résidence fait partie du CTEAC et à vocation à être reconduit chaque année, en veillant à la diversité des arts proposés.



Collage au collège de Vouillé



Couverture du Pass'
2025/2026

Le réseau des bibliothèques

La Communauté de Communes coordonne un réseau de 22 bibliothèques municipales, dans le cadre d'une convention de partenariat, avec notamment des actions culturelles, des supports de communication et des temps de formations et d'échanges.

Au sein de ce réseau, 16 bibliothèques utilisent des outils communs de mutualisation : logiciel de gestion des collections, carte de lecteur unique, circulation des collections, acquisitions complémentaires, catalogue en ligne, tarification harmonisée, matériel professionnel.

Le Réseau apporte également des services complémentaires à l'offre de service des bibliothèques municipales, à destination des habitants :

- Des collections documentaires ciblées (mangas et comics, livres large vision, livres petite enfance, livres adaptés aux enfants porteurs de handicap, prix littéraires)
- Des outils : liseuses, matériel adapté pour les enfants porteurs de troubles dys et autistiques
- Un programme commun d'action culturelle : le festival « P'tit pas, P'tit livre », la Semaine de l'EJA (Édition Jeunesse Accessible), les Prix littéraires avec des rencontres d'auteurs, le défi #Livr'Ensemble (collège). Le service coordonne également des projets communs municipaux tel que La Fête de la Science avec l'Espace Mendès France
- Des ressources numériques, en lien avec la Bibliothèque Départementale de la Vienne (Lire en Vienne).

LE DÉVELOPPEMENT DU DISPOSITIF « ÉDITION JEUNESSE ACCESSIBLE

Des matériels adaptés aux enfants porteurs de troubles dys et de troubles autistiques ont été acquis, avec l'appui d'une subvention de la MSA (dispositif « Grandir en Milieu Rural »). Ce matériel est empruntable par les familles, afin de le tester avant un achat ou pour un besoin temporaire.



Kit Dys

LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE

Afin d'améliorer la gestion des collections documentaires, de mieux répondre aux demandes des usagers et de mutualiser l'offre, un travail autour de la politique documentaire a été entamé. Le Service a accueilli une stagiaire durant 3 mois afin de procéder à la mise à jour du diagnostic « Lecture publique ». Ce travail se poursuit en 2026.

△ CHIFFRES CLÉS

DISPOSITIF D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE :

31

parcours
Pass'Art
pour l'édition
2025/2026

1 265

enfants ou seniors
ont pu bénéficier
d'un parcours
Pass'

27

établissements
participants
(scolaires ou
structures
sociales)

RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES (RÉSEAU INFORMATISÉ) :

138 482

prêts de
documents

19 326

réservations
d'usagers

5 664

documents
acquis (achats
et dons) dont
1 080 par
le réseau
intercommunal

△ ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

△ Rencontre entre les artistes/intervenants du Pass' et les structures bénéficiaires

En avril, un temps de rencontre a été organisé pour faire découvrir les intervenants du Pass' auprès des enseignants et des structures. Ce temps a été apprécié des artistes et associations.

△ Changement du logiciel de Gestion des bibliothèques

En lien avec la Bibliothèque Départementale, les bibliothèques et le service réseau ont changé de logiciel de gestion, ce qui a généré des journées de formations par la BDV pour l'ensemble des équipes.

△ Retour du Festival « P'tit Pas, P'tit Livre »

Créé en 2012, puis rattaché au Festival « Plein les yeux », le Festival « P'tit pas, P'tit livre » est de retour dans les bibliothèques du Haut-Poitou. Quatre spectacles, trois ateliers, une rencontre avec un éditeur et un atelier sur la lecture à voix haute ont été proposés au public et aux équipes des bibliothèques et de la petite enfance.





ATTRACTIVITÉ

- Économie - Numérique p. 68
- Agriculture p. 71
- Tourisme p. 65
- Focus sur la Régie Tourisme p. 77
- Développement durable p. 78
- Urbanisme et planification p. 83

ÉCONOMIE - NUMÉRIQUE

Vice-Présidente : Séverine SAINT-PÉ



Moyens humains

2
Agents

1 responsable du Pôle « Attractivité »
1 chargée de mission « Développement économique et agricole »



Moyens financiers

Fonctionnement :

Dépenses
287 937 €

Recettes
73 799 €

△ ACTIVITÉS DU SERVICE

Le Service « Économie – Numérique » a pour missions :

- La commercialisation et la gestion des zones d'activités économiques intercommunales
- L'accueil de projets d'investissement d'entreprises
- La commercialisation et la gestion des bâtiments d'accueil d'entreprises
- Le soutien aux projets d'investissement des entreprises et l'accompagnement à la recherche de financements
- Le soutien au tissu économique local et l'organisation d'événements favorisant les rencontres interentreprises.

Le développement et commercialisation des zones d'activités économiques intercommunales

PROMOTION ET COMMERCIALISATION

La Communauté de Communes gère 15 zones d'activités économiques (ZAE) réparties sur l'ensemble du territoire et dispose de 59 hectares de réserves foncières, dont 23 sont viabilisés.

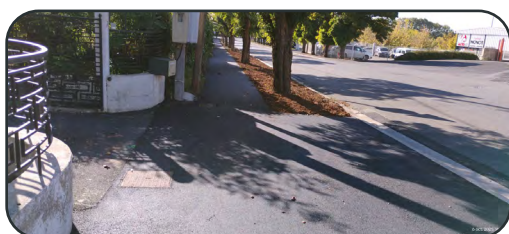
En 2025, 26 porteurs de projet ont été accompagnés dont :

- 21 projets de développement d'entreprises,
- 2 projets d'implantation d'entreprises,
- 3 projets de création d'entreprises.

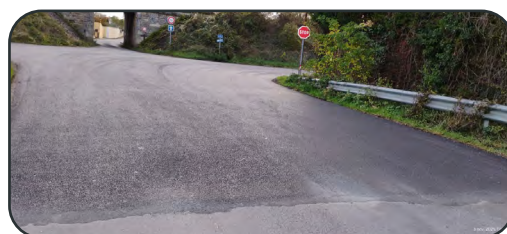
Parmi ces projets, deux ont concerné l'acquisition de terrains dans les zones d'activités communautaires.

LA GESTION ET LE DÉVELOPPEMENT

La Communauté de Communes assure la gestion des ZAE intercommunales qui comprend à la fois l'entretien de la voirie (balayage) mais également sa réparation. Elle fait de même pour la gestion des espaces verts (entretien des zones enherbées, taille de haies et élagage des arbres d'alignement). Ces prestations peuvent être réalisées par les services communautaires, les agents communaux mis à disposition ou en faisant intervenir des entreprises spécialisées.



Mirebeau



Travaux de voirie

Neuville-de-Poitou

En 2025, la Communauté de Communes a terminé la pose de l'ensemble du mobilier (totems et panneaux de rue) correspondant à la nouvelle signalétique qu'elle a décidé d'uniformiser pour toutes ses zones d'activités économiques intercommunales.

La Communauté de Communes a également, suite au diagnostic réalisé par la SAFER, identifié les exploitants occupant les réserves foncières des zones d'activités économiques.



L'INVENTAIRE DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES (ZAE)

La loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (dite « loi climat et résilience »), rend obligatoire la réalisation d'un inventaire des ZAE. Celui-ci doit permettre également de recenser les gisements potentiels bâtis comme non bâtis et de construire une stratégie foncière permettant d'adapter la politique d'accueil et de développement des entreprises sur le territoire.

En 2025, La Communauté de Communes a réalisé cet inventaire, permettant de faire ressortir la vacance fiscale (déclarée par les propriétaires aux services fiscaux) et la vacance réelle des locaux d'activités (constatée par le service sur place).

Cet inventaire permettra de mieux appréhender les impératifs de réduction de la consommation foncière qui s'appliquent sur l'ensemble du tissu urbain. Le défi de continuer à accueillir des activités économiques nouvelles et de permettre aux acteurs présents de poursuivre leur développement, tout en menant une politique de sobriété foncière, nécessite une réflexion sur les moyens d'optimiser l'espace dans ces ZAE.

Le soutien aux entreprises

LE SOUTIEN FINANCIER

La Communauté de Communes soutient financièrement l'Association « Initiative Vienne » et participe aux comités d'engagement. Cette Association a vocation à financer les projets de création ou de reprise d'entreprises sur le territoire, sous forme de prêts d'honneur (prêt à taux 0).

En 2025, le « comité local Haut-Poitou », animé par l'Association et des entrepreneurs du territoire, s'est réuni 6 fois à Neuville-de-Poitou. Il a soutenu 13 entreprises qui ont créé ou maintenu 40 emplois. Le montant alloué représente 79 800 € et a permis de mobiliser 2 551 000 € de prêts bancaires.

Depuis 2021, le prêt d'honneur peut être cumulé avec la Sub'Emploi, une subvention de 2 000 € par emploi pérenne créé, dans la limite de 3 emplois par projet.

11 entreprises ont bénéficié de cette subvention, pour la création de 21 emplois, représentant un montant cumulé de 42 000 €.

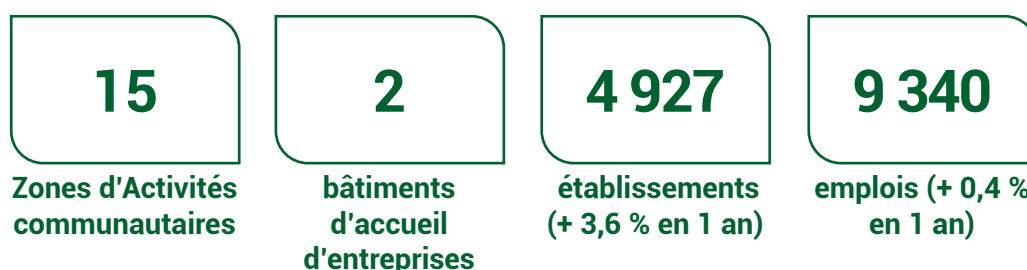
A noter que, depuis le mois d'avril, une convention de revitalisation a été mise en place sur le territoire pour soutenir financièrement les projets permettant de compenser les 160 emplois supprimés par l'Entreprise Autoliv Isodelta à Chiré-en-Montreuil. Ce programme durera 3 ans.

L' ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJET

L' Association « Vivre et Entreprendre » en Haut-Poitou, avec le soutien de la Communauté de Communes, organise les Matinales des Entrepreneurs, les premiers mardi de chaque mois. L'objectif est de permettre la rencontre des porteurs de projet avec des experts pouvant apporter des éléments de réponses aux différentes problématiques.

En 2025, 10 Matinales ont été organisées à Neuville-de-Poitou et ont accueilli une vingtaine de personnes à chaque rencontre.

△ CHIFFRES CLÉS



△ ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

- △ Poursuite du déploiement de la nouvelle signalétique dans l'ensemble des ZAE intercommunales.
- △ Réalisation de l'inventaire des ZAE sur l'ensemble du territoire.



AGRICULTURE

Vice-Président : Jacques ROLLAND



Moyens humains

2
Agents

1 responsable du Pôle « Attractivité »
1 chargée de mission « Développement économique et agricole »



Moyens financiers

Fonctionnement :

Dépenses

42 211 €

△ ACTIVITÉS DU SERVICE

La Communauté de Communes poursuit la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial Centre-Vienne (PAT), en partenariat avec Grand Poitiers Communauté Urbaine et la Communauté de Communes des Vallées du Clain.

Après avoir été labellisé « PAT en émergence » en 2019, le PAT a obtenu, auprès de l'État, sa reconnaissance de niveau 2 en 2025. Cette labellisation valide le degré de maturité et d'opérationnalité du PAT et a permis d'obtenir un soutien financier de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), à hauteur de 86 000 € sur trois ans. Cette enveloppe servira à la mise en œuvre des actions définies dans le PAT.

La 3^{ème} édition du forum local de l'alimentation en Centre Vienne

Action-phare du PAT, la 3^{ème} édition du Forum Local de l'Alimentation s'est tenue à Nouaillé-Maupertuis, le 30 septembre 2025.

La matinée a été consacrée à des visites de sites sur l'ensemble du territoire. Sur le Haut-Poitou, la ferme de Blaslay et l'huilerie de Neuville ont ouvert leurs portes à cette occasion. L'après-midi a été consacrée à des tables rondes et des témoignages d'acteurs locaux autour de la logistique des circuits-courts et d'un projet de légumerie.

Les participants ont particulièrement apprécié ces visites terrain qui ont permis de créer du lien, d'encourager les échanges informels et de bénéficier de retours d'expériences concrets.



La promotion des nouveaux modes de distribution des produits agricoles

LA 2^{ème} ÉDITION DU GUIDE DES PRODUCTEURS LOCAUX EN HAUT-POITOU

Avec l'appui des conseillers en séjour de la Régie « Tourisme en Haut-Poitou », le Guide des producteurs locaux du Haut-Poitou a fait l'objet d'une mise à jour. 2 000 exemplaires ont été imprimés et largement diffusés.



Le guide des producteurs locaux 2025
à télécharger avec le QR Code

LA STRUCTURATION DE LA LOGISTIQUE DES CIRCUITS-COURTS

Aujourd'hui, l'absence d'une logistique groupée génère des frais importants pour les producteurs locaux et est un frein au développement des approvisionnements de denrées alimentaires, au niveau local.

Sous l'impulsion du Département de la Vienne, l'ensemble des EPCI du Département a donc souhaité prendre part à une réflexion commune autour d'une solution logistique mutualisée et structurée au service des circuits-courts. Le Collectif Fermier du Poitou (composé de l'Association de Formation et d'Information pour les Paysans et les Ruraux (AFIPAR), du réseau des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural (réseau CIVAM), de la Chambre d'Agriculture et du Réseau pour une Alimentation Locale, Innovante et Solidaire (RésALIS)) a mené à bien cette étude de faisabilité et propose de déployer la solution logistique mutualisée de RésALIS. En effet, celle-ci est déjà opérationnelle dans les Deux-Sèvres depuis plus de 10 ans et pourrait être déployée dans la Vienne, en 2026, après adaptation au contexte local.

Plusieurs producteurs du Haut-Poitou ont déjà manifesté leur intérêt à s'inscrire dans cette démarche.

L'inventaire SAFER – étape 2

En partenariat avec la SAFER, la Communauté de Communes a réalisé un inventaire des agriculteurs exploitant les terres qui sont sa propriété. Cette mission a permis d'identifier 16 agriculteurs qui exploitent 45 hectares appartenant la Communauté de Communes, sans titre officiel.

Il est nécessaire désormais de régulariser ces situations administrativement, en fonction de la nature ou la destination des parcelles. Celles réservées pour les extensions des zones d'activités économiques (85 % des surfaces) feront l'objet d'un bail précaire. Les surfaces dédiées aux mesures compensatoires environnementales (8 % des surfaces) feront l'objet d'un bail rural. Quant aux autres parcelles, elles seront proposées à l'acquisition aux exploitants.

△ CHIFFRES CLÉS

86 000 €

montant de la subvention obtenue auprès de la DRAAF pour le financement des actions du Projet Alimentaire Territorial

7

producteurs du Haut-Poitou (dont 1 point de massification) engagés dans la démarche logistique avec RésALIS

△ ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

△ 3^{ème} édition du Forum Local de l'Alimentation en Centre Vienne à Nouaillé-Maupertuis, le 30 septembre 2025.

△ Réalisation de l'inventaire SAFER.

Vice-Présidente : Séverine SAINT-PÉ



Moyens humains

7
Agents

1 responsable du Pôle « Attractivité »
1 responsable du Service « Tourisme »
1 directrice de la Régie « Tourisme en Haut-Poitou »
4 conseillers en séjour



Moyens financiers

Fonctionnement :

Dépenses

430 607 €

Recettes

113 252 €

ACTIVITÉS DU SERVICE

Le Service « Tourisme » a pour missions :

- La mise en place de la stratégie de développement touristique du Haut-Poitou
- La participation à l'aménagement et à la gestion des sites à rayonnement communautaire ou propriété de la Communauté de Communes :
- La forêt Domaniale de Vouillé-Saint-Hilaire (partenariat avec l'ONF)
- Le site archéologique des Tours Mirandes à Saint-Martin-la-Pallu
- Les étangs de Saint-Martin à Varennes
- Le plan d'eau de Fleix à Ayron
- La promotion du tourisme par le biais de la Régie « Tourisme en Haut-Poitou »
- L'élaboration d'un schéma local de randonnée
- La gestion de la taxe de séjour

La valorisation du site archéologique des Tours Mirandes

Dans la continuité du projet de valorisation du site archéologique des Tours Mirandes, réalisé par la Communauté de Communes du Haut-Poitou, une convention a été signée, le 25 juillet 2025, entre la Communauté de Communes et la Commune de Saint-Martin-la-Pallu, propriétaire du site. Cette convention, d'une durée de trois ans, a pour objectif de préciser l'organisation de la médiation et de l'animation du site.

Ainsi, la médiation et l'animation du site sont assurées par la médiatrice culturelle qui est un agent de la Commune : visites guidées, ateliers, organisation d'événements et d'animations... La

Commune établit un plan de communication annuel et prend à sa charge la création des supports, leurs contenus et les visuels qu'elle juge nécessaires à la promotion du site (site internet, réseaux sociaux, brochure, goodies...). Il en est de même pour les sollicitations de la presse et la rédaction des communiqués de presse. La Commune maintient un contact régulier avec la Communauté de Communes pour échanger et partager les éléments de communication afin que celle-ci puisse relayer ces informations et participer ainsi à la promotion du site archéologique.



Sortie vélo
Tours Mirandes

L'Accompagnement aux changements des territoires touristiques (ACTT)

Afin de constituer un programme d'actions et permettre son déploiement et sa coordination, la Communauté de Communes, Grand Poitiers Communauté Urbaine et la Communauté de Communes des Vallées du Clain ont recruté un chargé de projet.

Le plan d'actions est articulé autour de trois axes stratégiques :

- Agir sur l'offre, limiter l'impact sur les sites naturels et accompagner la transition écologique des professionnels,
- Réduire l'impact des transports et des flux,
- Renforcer les filières et partager un marketing responsable.



Le Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information est la première action du programme 2024-2027. L'accompagnement de cette démarche est effectué par la Mission des Organismes de Nouvelle-Aquitaine (MONA) et a démarré en septembre 2025. Pour échanger sur les modes d'accueil de nos territoires respectifs, les trois EPCI ont organisé une journée de rencontre entre professionnels du tourisme, le 4 décembre 2025, à la salle des Mirandes à Saint-Martin-la-Pallu.

Le camping et le restaurant d'Ayron

Après un appel à manifestation d'intérêt lancé en 2024, déclaré sans suite, la Communauté de Communes a étudié et acté la cession du camping, du mini-golf et du restaurant en l'état, le 11 décembre 2025.

Le projet de reprise présenté par « Le Domaine du Lac » a été approuvé par l'Établissement. Il consiste en la remise en service du camping et du restaurant, en mode guinguette dans un premier temps. La Communauté de Communes conserve le parking public, la voie d'accès au plan d'eau de Fleix et les berges. La vente définitive sera finalisée début 2026.

L'évolution de la taxe de séjour

La Communauté de Communes, par délibération du Conseil Communautaire le 22 mai 2025, a décidé de modifier les modalités de tarification de la taxe de séjour à compter du 1^{er} janvier 2026. La taxe de séjour est un outil indispensable pour mener à bien les actions de la stratégie de développement touristique 2023-2028 :

- Le développement touristique des espaces naturels et sites communautaires
- Le développement et la valorisation de l'itinérance douce et des activités natures, notamment les Terra Aventura
- L'animation du réseau des acteurs touristiques
- L'organisation d'animations et événements touristiques, la participation à des salons touristiques
- La communication et la promotion du territoire du Haut-Poitou
- La mise en place d'un Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information.

Le partenariat avec l'ONF

Dans le cadre de la convention de partenariat 2025-2027, la Communauté de Communes a élaboré, en collaboration avec l'ONF, une carte de la forêt domaniale de Vouillé-Saint Hilaire qui est présentée sur le nouveau panneau d'information au départ du sentier « Sur la piste de Merveille »



△ CHIFFRES CLÉS

78 154 €

de taxe de séjour
collectés au titre
de l'année 2025

130 996

nuitées
touristiques en
2025

△ ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

△ Plan d'eau de Fleix à Ayron : cession du restaurant et du terrain de camping.

△ Focus sur la Régie « Tourisme en Haut-Poitou »

Un lancement de saison réussi

Mardi 1^{er} avril 2025, la Régie « Tourisme en Haut-Poitou » a accueilli une centaine de professionnels du tourisme, élus et partenaires, au Nid de Plumes, à Vouillé, pour marquer le lancement de la saison touristique, dans le cadre d'un après-midi de rencontres, d'ateliers et de découvertes, suivi d'une soirée conviviale.

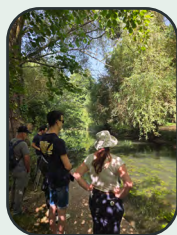


L'animation du réseau des prestataires touristiques

Une année qui a connu l'organisation d'ateliers et rencontres avec les prestataires touristiques : atelier communication « Google My Business et Facebook », atelier sur l'intelligence Artificielle, atelier photographie « Savoir prendre des photos de son hébergement » ou encore une session sur la question du « Tourisme & Handicap ».

L'organisation d'animations et d'événements touristiques

Avec le soutien des communes et des prestataires touristiques du Haut-Poitou, la Régie « Tourisme en Haut-Poitou » a organisé ou coorganisé de nouveaux événements et proposé de nouvelles animations qui ont rencontrés un vif succès auprès du public.



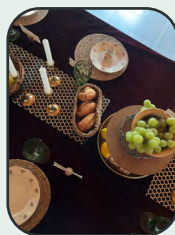
Escapade nature



Château de la Chèze



Escape game



Ferme d'Henryette

△ CHIFFRES CLÉS

2 427

visiteurs
accueillis dans
les quatre
Bureaux
d'Information
Touristique et
hors les murs en
2025

3 132

visiteurs
accueillis sur les
36 animations et
événements

6

rendez-vous des
professionnels
du tourisme, 55
participants en
2025

17 175

découvertes de
caches Terra
Aventura en
Haut-Poitou

△ ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

△ Soirée « rythme et délice » au Domaine de la Roussille en juin.





DÉVELOPPEMENT DURABLE

Vice-Président : Jean-Jacques DUSSOUL



Moyens humains

3
Agents

1 responsable du Pôle « Planification et Développement Durable »
1 Chargée de Mission « Air-Energie-Climat »
1 Chargée de Mission « Mobilité Durable »



Moyens financiers

Fonctionnement :

Dépenses

291 971 €

Recettes

185 988 €

△ ACTIVITÉS DU SERVICE

Les missions principales du Service reposent sur les compétences suivantes :

- Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations,
- Protection et mise en valeur de l'environnement et notamment les actions en faveur du développement des énergies renouvelables, des économies d'énergie et de lutte contre la pollution de l'air,
- Mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial,
- Organisation des services de la Mobilité

La gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

La Communauté de Communes poursuit, en 2025, ses partenariats avec les Syndicats de Rivière présents sur les bassins-versants du territoire et qui exercent, pour son compte, la compétence GEMAPI.

La taxe GEMAPI permet de mobiliser les ressources financières nécessaires pour financer ces structures chargées de réaliser des études et des travaux de continuité écologique notamment.

Pour le Syndicat Clain Aval : 99 426,96 € (gestion des rivières L'Auxance, La Boivre et La Pallu),

Pour le Syndicat Vienne et Affluent : 15 000 € (gestion de la rivière L'Envigne).

Les cours d'eau du sous-bassin de la Dive, situés au nord du territoire, dans le périmètre du Bassin du Thouet, nécessiteraient également des interventions (études et travaux) afin de réduire les risques d'inondation, de ruissellement, de pollution diffuse ou de barrage à la continuité écologique. Pour cela, la Communauté de Communes s'est engagée dans le cadre d'une convention de partenariat

avec les EPCI concernés (Loudunais, Airvaudais...) destinée à pallier l'absence d'un syndicat de rivière sur cette partie du territoire en menant d'ores et déjà des actions pour assurer un bon écoulement de ces eaux (et notamment de la rivière La Dive).

Les enjeux relatifs à la ressource en eau sont majeurs sur notre territoire que ce soit en termes de qualité ou de quantité. Pour cela, le Département de la Vienne, associé aux EPCI, conduit une démarche territoriale regroupant l'ensemble des parties prenantes à l'échelle du Bassin Versant : le Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE), auquel participe la Communauté de Communes et qui doit donner lieu à un programme d'actions ciblées.

La mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial et de la démarche « Territoire En Transition Écologique » de l'ADEME

L'ÉVALUATION À MI-PARCOURS DU PCAET

Adopté en 2022, le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) a fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours en 2025. Au-delà de l'aspect réglementaire, cette évaluation permet d'analyser la progression du territoire sur ces sujets au cours de ces dernières années et d'ajuster le programme d'actions mis en place depuis son lancement.

L'évaluation a permis de révéler que le territoire du Haut-Poitou a engagé une véritable transition énergétique. La qualité de l'air s'est améliorée. Par ailleurs, en termes de production énergétique, les dernières données de l'Agence Régionale de l'Énergie et du Climat (AREC) indiquent que le Haut-Poitou produit 22 % de ses consommations énergétiques. Avec les projets d'énergies renouvelables programmés dans les prochaines années, le territoire poursuit sa transition énergétique.

Le territoire doit pour autant poursuivre ses efforts en termes de réduction des consommations énergétiques. En effet, les données indiquent qu'entre 2015 et 2022, le territoire a réduit seulement de 1,7 % ses consommations énergétiques ; l'objectif étant une réduction de 10 % d'ici à 2028.

Le Haut-Poitou doit aussi accentuer ses efforts concernant la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre. Entre 2015 et 2022, le territoire a réduit ses émissions de 3 %.

LA DIFFUSION DU DOCUMENT CADRE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Dans son PCAET, le Haut-Poitou s'est engagé à atteindre l'autonomie énergétique d'ici à 2050. Afin d'atteindre cet objectif ambitieux, tout en limitant l'impact de ces projets sur le territoire, la Communauté de Communes a souhaité se doter d'un Document Cadre des Énergies Renouvelables.

Ce document a été élaboré par un groupe de travail de 12 élus issus des différentes Commissions de la Communauté de Communes, animé par le Vice-Président en charge du Développement Durable.

Accompagnés d'experts, les élus ont proposé des modalités d'accompagnement pour les deux énergies renouvelables (EnR) électriques ayant un fort potentiel de développement sur le territoire selon le diagnostic du PCAET : l'éolien et le photovoltaïque.

Le Document Cadre permet donc de donner des préconisations et recommandations pour s'assurer d'un développement cohérent des énergies renouvelables à l'échelle du territoire. Une fois adopté, il a été mis à disposition sur le site internet de l'établissement et diffusé aux différents porteurs de projets sur le territoire.



LA PLATEFORME TERRITORIALE DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DEVIENT L'ESPACE CONSEIL FRANCE RÉNOV'

Depuis 2022, la Communauté de Communes met en place une Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique (PTRE). Animée par SOLIHA-Vienne, cette plateforme facilite l'information

et la recherche de financements pour les particuliers qui souhaitent réaliser des travaux d'économie d'énergie dans leur logement. Elle est mutualisée avec le territoire des Vallées du Clain.

En 2025, la PTRE a été renommée en « Espace Conseil France Rénov' » (ECFR). En plus des enjeux de rénovation énergétique, ce service permet aux habitants du territoire de recueillir des conseils et des aides sur l'adaptation du logement (vieillesse, handicap...) et sur les logements insalubres.

LE LANCEMENT DE « RÉ'ACTE » EN HAUT-POITOU

En 2024, la Communauté de Communes du Haut-Poitou a été lauréate de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) du CEREMA et d'EFFICACITY nommé « Acteurs Socioéconomiques Engagés dans la Transition écologique des Territoires » (ASSETT). Cet accompagnement a permis de coconstruire un dispositif à destination des entreprises du territoire, afin d'impulser des projets de transition écologique : Ré'ACTE en Haut-Poitou (Réseau des Auteurs pour la Transition Écologique en Haut-Poitou).



Ainsi, les 8 premières entreprises engagées dans ce dispositif peuvent bénéficier :

- D'un outil d'autoévaluation permettant d'évaluer leurs pratiques sur 7 enjeux de la transition écologique,
- D'une dynamique de réseau entre entreprises engagées (webinaires, temps forts, retours d'expérience),
- D'un parcours personnalisé avec un plan d'actions individualisé et la signature d'une charte d'engagement.

L'ENGAGEMENT D'UNE DÉMARCHE DE COMMANDE PUBLIQUE DURABLE

Entre 2024 et 2025, deux ateliers de travail portant sur l'intégration de critères environnementaux dans les marchés publics de la Communauté de Communes (marché d'entretien des voiries, marché de prestation de livraison de repas...) ont été animés. Pour aller plus loin, l'établissement a adhéré au Réseau « 3AR » (réseau des achats publics responsables) en 2025 afin de poursuivre ces réflexions relatives à une commande publique durable. Ainsi, elle a pu bénéficier d'un diagnostic de ses pratiques et de pistes d'amélioration. Ce travail se poursuit en 2026.

La mobilité durable

Le Plan de Mobilité Simplifié est un document relatif à la stratégie mobilité de la Communauté de Communes. Il est issu d'un important travail de concertation et d'analyse des pratiques de mobilité du territoire. Les élus ont approuvé ce plan, lors du Conseil Communautaire du 12 décembre 2024. Les orientations stratégiques s'articulent autour de 15 fiches actions à mettre en œuvre à l'horizon 2030. En 2025, la Communauté de Communes a réalisé les actions suivantes :

- **L'organisation du deuxième Comité des partenaires :**
Dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence « mobilité » par la Communauté de Communes, une instance a été installée en 2024 pour suivre l'avancement des travaux sur la mobilité : le Comité des partenaires. Ce comité est chargé de se réunir, a minima annuellement. Il est composé de trois collèges : « élus », « représentants des employeurs, de l'emploi et de l'insertion » et « représentants des usagers et habitants ». Le Comité s'est réuni pour la deuxième fois en avril 2025 afin d'aborder les thématiques du covoiturage et des outils d'information des habitants quant aux solutions de mobilité.

- **La publication d'un Guide de l'offre de mobilité en Haut-Poitou :**

Pour faire connaître les différents moyens de transport pour se déplacer depuis ou vers le Haut-Poitou, la Communauté de Communes a réalisé un guide listant l'offre de mobilité du territoire (mobilités actives, bus, covoiturage, mobilité solidaire et non mobilité). Le guide est disponible en accès libre sur le site internet de la Communauté de Communes et dans les 27 mairies du territoire.



Pour plus d'informations flashez le QR code

- **La mise à jour de l'observatoire de la mobilité :**

En 2024, la Communauté de Communes avait mandaté l'Agence d'Urbanisme de la Région Angevine (AURA) pour réaliser un observatoire de la mobilité du Haut-Poitou. En 2025, les données de cet observatoire ont été mises à jour. Ces informations seront utiles dans le cadre de la mise en œuvre du PMS.

- **Le lancement d'un accompagnement dédié aux entreprises sur la mobilité :**

En 2025, le dispositif Ré'ACTE en Haut-Poitou a été créé avec, pour les entreprises, un accompagnement personnalisé sur plusieurs thématiques liées à la transition écologique.

En matière de mobilité, un accompagnement personnalisé pour 5 entreprises a été engagé avec l'appui du Bureau d'Études « Mobilités Demain ».

Ce dispositif accompagne les entreprises vers la réalisation de leur propre Plan de Déplacement Entreprise (PDE). Cette stratégie de mobilité interne permet aux entreprises de trouver des solutions pour réduire l'empreinte carbone liée aux déplacements de leurs salariés (en lien avec leur Bilan Carbone) et pour réduire les difficultés de recrutement liées à la mobilité.

- **Les animations relatives à la mobilité :**

A l'occasion de la Semaine Européenne de la Mobilité, la Communauté de Communes a organisé plusieurs animations à destination du grand public, des entreprises et des élus. Le temps fort de cette semaine a été l'organisation du 1^{er} Forum des Mobilités, rassemblant des partenaires institutionnels et des associations œuvrant sur la mobilité.



LE TRANSPORT COLLECTIF

L'étude de pré-faisabilité menée par le Syndicat Nouvelle-Aquitaine Mobilités (NAM) relative à la mise en place de lignes de cars express sur le Haut-Poitou :

Le Syndicat Nouvelle-Aquitaine Mobilités a pour mission d'accompagner les EPCI adhérents dans le développement de solutions de mobilité, en favorisant notamment l'intermodalité.

En 2025, le Syndicat NAM a retenu le territoire du Haut-Poitou pour l'étude de deux lignes de cars express entre Poitiers et Loudun (via notamment Neuville-de-Poitou et Mirebeau) et entre Poitiers et Chalandray (via Vouillé et Ayrion notamment). Les cars express sont des lignes de transport collectif qui se caractérisent par une fréquence de passage relativement élevée, notamment aux heures de pointe (le matin et le soir). Cette étude a débuté en 2025 et doit se poursuivre en 2026, pour préciser la faisabilité technico-financière des deux lignes, en lien avec les EPCI limitrophes et la Région Nouvelle-Aquitaine.

LE COVOITURAGE

- **La création de « Communautés de covoitureurs » avec l'application Covoit Modalis :**

En matière de développement du covoiturage sur le territoire, la Communauté de Communes s'appuie sur l'application de mise en relation « Covoit Modalis ». Cette application est déployée à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine par le syndicat Nouvelle-Aquitaine Mobilités et répond particulièrement aux trajets récurrents, entre le domicile et le travail des actifs, de moins de 80 kilomètres. Pour faciliter la mise en relation entre les covoitureurs, la Communauté de Communes a créé trois « communautés » dédiées aux salariés des principales Zones d'Activités Économiques

(ZAE) du territoire : ZAE de la Madeleine (à Mirebeau), ZAE de Mavault (à Neuville-de-Poitou) et ZAE de Beauregard (à Vouillé). Les salariés de ces zones peuvent rejoindre ces communautés dédiées aux ZAE gratuitement et toute l'année.



- **Le comptage sur les aires de covoiturage « structurantes » du Haut-Poitou :** Pour améliorer la connaissance des pratiques de covoiturage sur le territoire, des agents de la Communauté de Communes ont réalisé deux opérations de comptage (en juin et novembre) sur une journée, sur les aires de Mirebeau (Place du Mail), de Neuville-de-Poitou (Mavault) et de Vouillé (Beauregard). Sur les deux opérations de comptage, ce sont 45 personnes qui ont été interrogées. Ce comptage a démontré que le covoiturage sur le territoire était réalisé majoritairement sans application, en direction des entreprises ou des établissements scolaires.

LES MOBILITÉS ACTIVES

En 2025, les élus ont renouvelé l'aide de 200 € destinée aux habitants pour l'achat de Vélos à Assistance Electrique (VAE). En 2025, le règlement d'aide a évolué pour intégrer le financement de kits d'électrification pour les vélos musculaires et l'achat de VAE d'occasion auprès d'un professionnel. Ce sont 50 foyers qui ont bénéficié de cette aide.

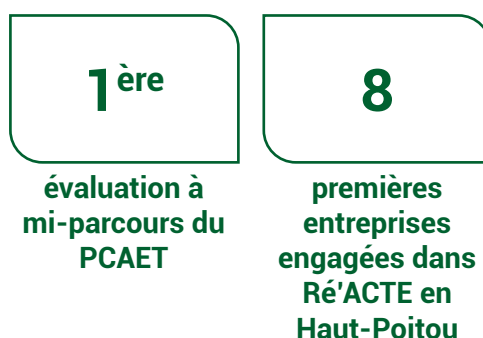


En 2025, la Collectivité a organisé des animations à l'occasion de l'opération nationale « Mai à vélo ». Parmi les animations, un challenge inter-écoles a été organisé et soutenu par l'ADEME Nouvelle-Aquitaine ainsi qu'un relais local du challenge GEOVELO. Ce challenge a mobilisé sur le Haut-Poitou près de 205 participants qui ont parcouru 27 579 km cumulés.

Le dispositif Pass'Environnement

Sur l'année 2025, ce sont 8 parcours qui ont été proposés par 5 associations et entrepreneurs du territoire. Ainsi, 755 élèves (issus de 9 établissements dont un collège) ont bénéficié d'un parcours Pass'Environnement sur les sujets de la mobilité, de la transition écologique et de la découverte de la biodiversité.

△ CHIFFRES CLÉS



△ ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

△ Septembre 2025 : Semaine Européenne de la Mobilité notamment le Forum des Mobilités.

△ Décembre 2025 : Présentation et validation de l'évaluation à mi-parcours du PCAET en Conseil Communautaire.



URBANISME – PLANIFICATION

Vice-Président : Hubert LACOSTE



Moyens humains

8
Agents

1 responsable du Pôle « Planification et Développement Durable »
1 chargée de mission « PLUi-H »
1 assistante
1 chef de projet « Petites Villes de Demain »
1 responsable du Pôle « Application du Droit des Sols »
3 instructrices des autorisations d'urbanisme



Moyens financiers

Fonctionnement :

Dépenses
314 186 €

Recettes
257 838 €

PLANIFICATION

△ ACTIVITÉS DU SERVICE

Le PLUi-H

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H), la Communauté de Communes du Haut-Poitou est accompagnée par le bureau d'études AUDDICÉ tout au long de la procédure, jusqu'à l'approbation du document d'urbanisme prévue en 2028.

LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT :

L'année 2025 a été consacrée à la réalisation du diagnostic du PLUi-H. Ce dernier a été élaboré en concertation avec les élus et les partenaires (Direction Départementale des Territoires de la Vienne, SMASP au titre du SCoT du Seuil-du-Poitou, Ligue de Protection des Oiseaux, Chambre d'Agriculture, Habitat de la Vienne...), mobilisés lors d'ateliers thématiques tenus entre novembre 2024 et mars 2025.

Ces ateliers ont porté sur les thématiques suivantes :

- Développement durable, énergies, biodiversité, eau et risques
- Mobilités, emploi, services, santé, équipements et commerces
- Paysage et patrimoine
- Agriculture
- Développement économique (dont artisanat et tourisme)
- Consommation foncière et analyse du foncier
- Habitat.



Le diagnostic a été présenté en Conférence des Maires, le 2 juin 2025, puis transmis pour avis aux Personnes Publiques Associées, en septembre 2025.

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD) :



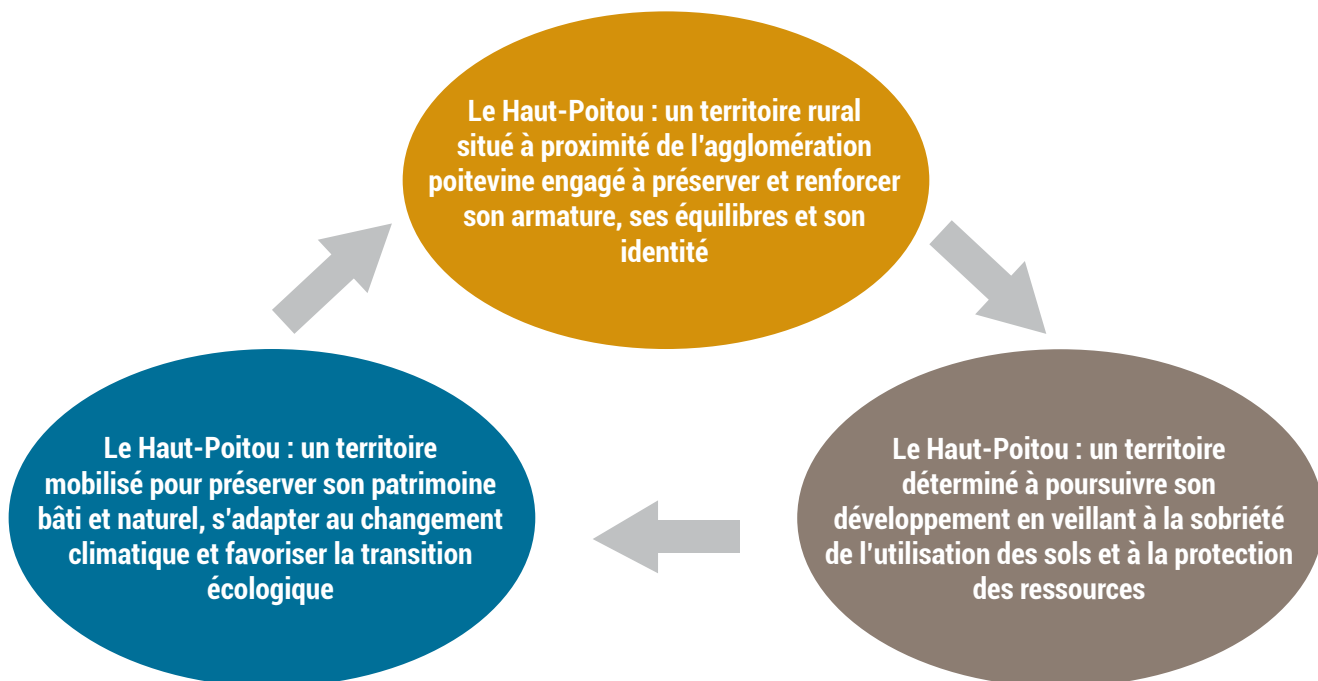
En 2025, la Communauté de Communes a engagé l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) dans le cadre de l'élaboration de son PLUi-H. Ce travail a été construit de manière concertée, à travers de nombreuses réunions techniques et instances de pilotage, impliquant les élus et les services communautaires. Les échanges ont couvert l'ensemble des thématiques structurantes du territoire : économie, armature territoriale, hameaux, habitat et formes urbaines, ainsi

qu'environnement. La démarche a également intégré des temps de concertation avec le public (trois permanences) et les entreprises (petit déjeuner organisé en septembre 2025).

Cette démarche a conduit à la présentation du PADD lors de la Conférence des Maires du 6 novembre 2025. Après avoir été présenté devant les conseils municipaux, cette première version du PADD a fait l'objet de débats au sein des conseils municipaux et du conseil communautaire.



Le PADD s'articule autour 3 ambitions pour notre territoire, déclinées en 82 orientations :



LA COMMUNICATION ET LA CONCERTATION AUTOUR DU PLUI-H :

La communication et la concertation jouent un rôle important dans la démarche du PLUi-H, en contribuant à la transparence, à la participation des habitants et à la prise en compte des besoins locaux dans l'élaboration du document.

- **Le suivi des remarques et propositions du public :**

La Communauté de Communes met en place plusieurs outils pour faciliter l'expression des habitants : une adresse mail dédiée (pluih@cc-hautpoitou.fr), un registre dématérialisé accessible depuis la page web PLUi-H pour recueillir les questions et observations. Depuis juillet 2024, des registres de concertation papiers ont également été installés dans toutes les mairies du territoire. L'ensemble des avis, observations et propositions recueillis est systématiquement conservé, analysé et fait l'objet d'une réponse de la part de la Communauté de Communes, garantissant ainsi un dialogue avec la population.

- **Visite de terrain (Tour Bus) – Densification de l'habitat en milieu rural :**

La Communauté de Communes du Haut-Poitou a organisé, le 8 juillet 2025, une visite de terrain, à destination des Maires du territoire, visant à découvrir des projets de densification de l'habitat en milieu rural. L'objectif était de s'assurer que des solutions existent afin de dissiper les craintes.

Les participants ont pu observer :

- L'écoquartier des Ouzines à Sepvret (79), un hameau intégré dans le paysage communal avec des logements mitoyens, passifs et bioclimatiques.
- Treize-Septiers (85), commune engagée dans la démarche BIMBY, permettant la division de parcelles privées pour la construction de nouveaux logements.
- L'îlot de l'Espérance à Montournais (85), une opération de densification en centre-bourg réalisée en partenariat avec l'Établissement Public Foncier de Vendée.



Cette visite a permis des échanges constructifs et le partage d'expériences, contribuant à la réflexion quant à un urbanisme rural durable et adapté aux besoins locaux.



- Exposition sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) : Dans le cadre de la communication autour du PLUi-H, une deuxième exposition a été mise en place dans les 27 Mairies de la Communauté de Communes en décembre 2025. Cette exposition présente les enjeux du diagnostic et les ambitions du PADD, permettant aux habitants de mieux comprendre les orientations futures du territoire.

Le suivi de la Modification Simplifiée n° 1 du SCoT Seuil-du-Poitou :

Le Syndicat Mixte du Seuil du Poitou a lancé une procédure de modification simplifiée du Schéma de Cohérence Territoriale visant à prendre en compte la Loi Climat et Résilience. L'objectif est de réduire progressivement l'artificialisation des sols pour atteindre la neutralité foncière en 2050.

En 2025, la Communauté de Communes du Haut-Poitou a assuré un suivi actif de cette modification. Ce suivi a également permis d'assurer une cohérence avec la démarche PLUi-H, garantissant ainsi la compatibilité du futur PLUi avec le SCoT.

△ CHIFFRES CLÉS

9

conférences des
Maires dédiées
au « PLUi-H ».

7

ateliers
thématiques
dans le cadre du
diagnostic du
PLUi-H

80

avis de
particuliers
déposés par
mail ou sur les
registres de
concertation en
2025

△ ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

- △ 2 juin 2025 : Conférence des Maires de restitution du diagnostic final et de ses enjeux.
- △ 18 septembre 2025 : Réunion de présentation du diagnostic aux Personnes Publiques Associées.
- △ 30 septembre 2025 : Deuxième petit-déjeuner avec les entreprises dans le cadre du PADD.
- △ Fin 2025 : Débat sur le PADD dans les Conseils Municipaux des 27 Communes.
- △ 9 décembre 2025 : Réunion de présentation du PADD aux Personnes Publiques Associées.

PETITES VILLES DE DEMAIN

△ ACTIVITÉS DU SERVICE

Depuis 2021, le programme « Petites Villes de Demain » est engagé sur la Commune de Mirebeau. Ce dispositif national vise à apporter un soutien technique et financier aux communes de moins de 20 000 habitants sélectionnées, afin de mettre en place un plan d'actions de redynamisation du centre-bourg.

La phase opérationnelle de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) est en cours, depuis juillet 2023, avec un certain nombre de projets identifiés à travers des fiches-actions.

En 2025, on recense plusieurs avancées :

Inauguration du Pôle d'Échange Multimodal (PEM)

Inauguré le 27 mai 2025, le nouveau pôle d'échange multimodal de Mirebeau, situé face à la Gendarmerie, allie écologie et praticité : espaces enherbés, arbres et massifs végétalisent le site, tandis que des chemins sécurisés améliorent l'accessibilité vers l'école, la gendarmerie et les cars. Une borne de recharge électrique et des places de covoiturage enherbées complètent cet aménagement.

Inauguration de la Place du Prieuré Saint-André

Inaugurée le 16 décembre 2025, la Place du Prieuré Saint-André est devenue une place incontournable de Mirebeau avec ses places de stationnement végétalisées et ses arbres et massifs. Cet aménagement facilite la déambulation et la mise en valeur du patrimoine architectural.

△ CHIFFRES CLÉS

1

comité de
pilote en 2025

18

fiches-actions

APPLICATION DU DROIT DES SOLS

△ ACTIVITÉS DU SERVICE

- Instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme (Permis de Construire, Déclarations Préalables, Permis de Démolir...) par le biais d'une convention avec les 22 Communes dotées d'un document d'urbanisme (Plan Local, d'Urbanisme et Carte Communale).
- Suivi des évolutions des Plans Locaux d'Urbanisme.
- Accueil physique des pétitionnaires sur rendez-vous afin de prendre connaissance du projet envisagé avant dépôt d'une demande.
- Accueil téléphonique des pétitionnaires afin de répondre à leurs questions.
- Assistance auprès des secrétaires de mairie chargées de l'urbanisme.
- Participation à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'Habitat (PLUi-H).

Dématérialisation des demandes d'autorisations d'urbanisme

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les demandes d'autorisations d'urbanisme peuvent se faire sous forme dématérialisée.

En 2025, sur 4 807 dossiers déposés, 2 423 l'ont été de manière dématérialisée, soit 50,41 % des dossiers (36,78 % des dossiers en 2024).

Permanences de l'Architecte des Bâtiments de France

Depuis 2023, se tiennent, tous les mois, des permanences du Service Architecture et Patrimoine de la Vienne, dans les mêmes locaux que le Pôle « ADS », afin d'examiner les projets, situés dans le périmètre d'un bâtiment classé, avec les pétitionnaires, avant le dépôt de leur demande d'Autorisations d'Urbanisme.

41 pétitionnaires ont été reçus en 2025, dont 7 collectivités.

Les évolutions des PLU communaux

Dans l'attente de l'approbation du futur PLUi-H de la Communauté de Communes, les PLU communaux peuvent évoluer selon certains critères qui ont été définis par les élus.

Procédures conduites en 2025 :

- Chalandray : 1 déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du PLU adoptée.
- Cissé : 1 modification simplifiée en cours.
- Neuville-de-Poitou : 1 modification simplifiée en cours.
- Vouillé : 1 modification de droit commun adoptée.

CHIFFRES CLÉS

1 562

**Certificats
d'Urbanisme
d'information
(CUa)**

160

Certificats d'Urbanisme opérationnels (CUB)

1 205

Déclarations Préalables (DP)

344

Permis de Construire (PC)

20

Autorisations de Travaux (AT)

18

Permis de Démolir (PD)

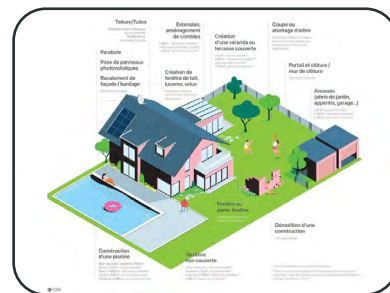
23

Permis d'Aménager (PA)



3 332

**demandes
d'Autorisations
d'Urbanisme**



ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

- △ Instruction du permis de construire du pôle administratif destiné à accueillir les futurs bureaux de la Communauté de Communes du Haut-Poitou et de la Direction Départementale des Finances Publiques à Neuville-de-Poitou.
- △ Instruction du permis de construire pour la construction d'une serre agricole d'environ 22 000 m² à Chalandray.
- △ Instruction des permis de construire pour la construction des déchetteries à Latillé et à Saint-Martin-la-Pallu.
- △ Instruction des permis de construire pour la construction d'une gendarmerie comprenant une brigade, ses locaux et garage de service ainsi que 14 logements de fonction à Neuville-de-Poitou.



SERVICES TECHNIQUES

- Bâtiments p. 90
- Focus sur le Service CEP p. 97
- Voirie - Espaces Publics p. 100
- Gestion et Valorisation des déchets p. 105

Vice-Président : Hubert LACOSTE



Moyens humains

**8
Agents**

1 responsable du Pôle « Bâtiment et Espaces publics »
1 technicien Bâtiments
1 assistant technique « énergie et patrimoine »
1 assistant « Suivi des travaux bâtiment »
1 équipe de 2 agents de Maintenance
2 agents CEP

ACTIVITÉS DU SERVICE

Le Service « Bâtiments » a la charge de la maintenance de 70 bâtiments, des travaux d'amélioration énergétiques, des travaux de réhabilitation et des constructions neuves.

Le Service :

- Réalise les interventions de premier niveau sur les bâtiments communautaires
- Assure le suivi des vérifications périodiques obligatoires
- Prévoit et suit les travaux réalisés par des entreprises
- Réalise des études de faisabilité en interne
- Prépare les marchés et assure le suivi auprès des entreprises
- Prépare les marchés de maîtrise d'œuvre et en assure le suivi jusqu'à la réception de la construction.

L'équipe de la régie maintenance des bâtiments

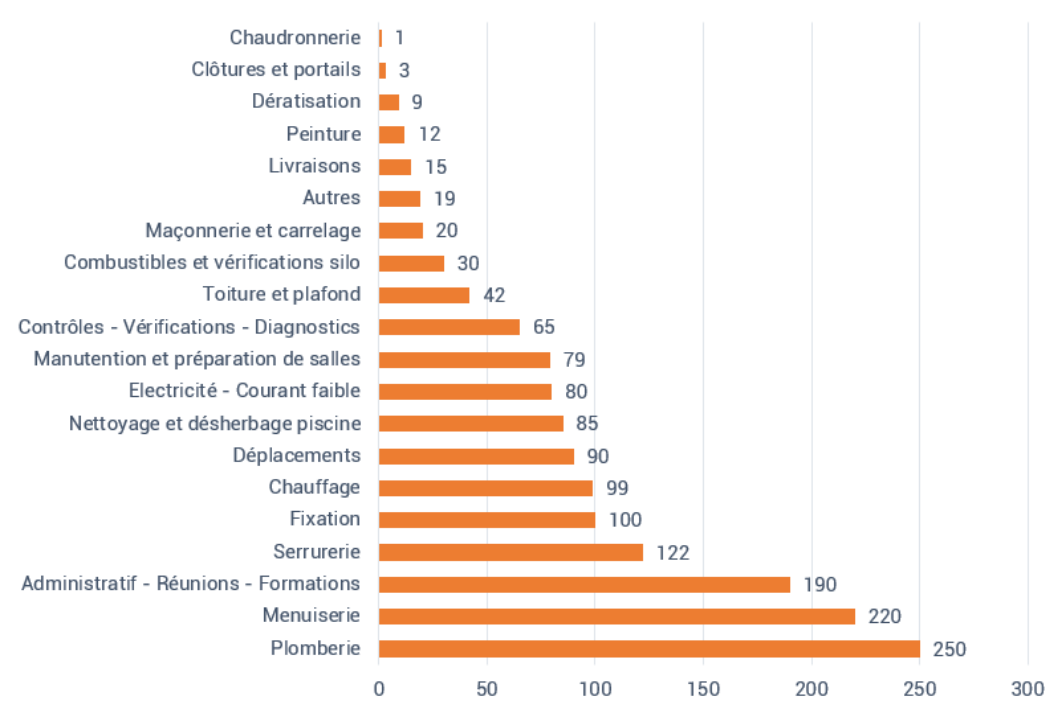
LA TYPOLOGIE DES INTERVENTIONS

L'équipe des agents de maintenance des bâtiments a assuré 1 531 interventions en 2025 de typologies très variées (1 945 interventions en 2024)

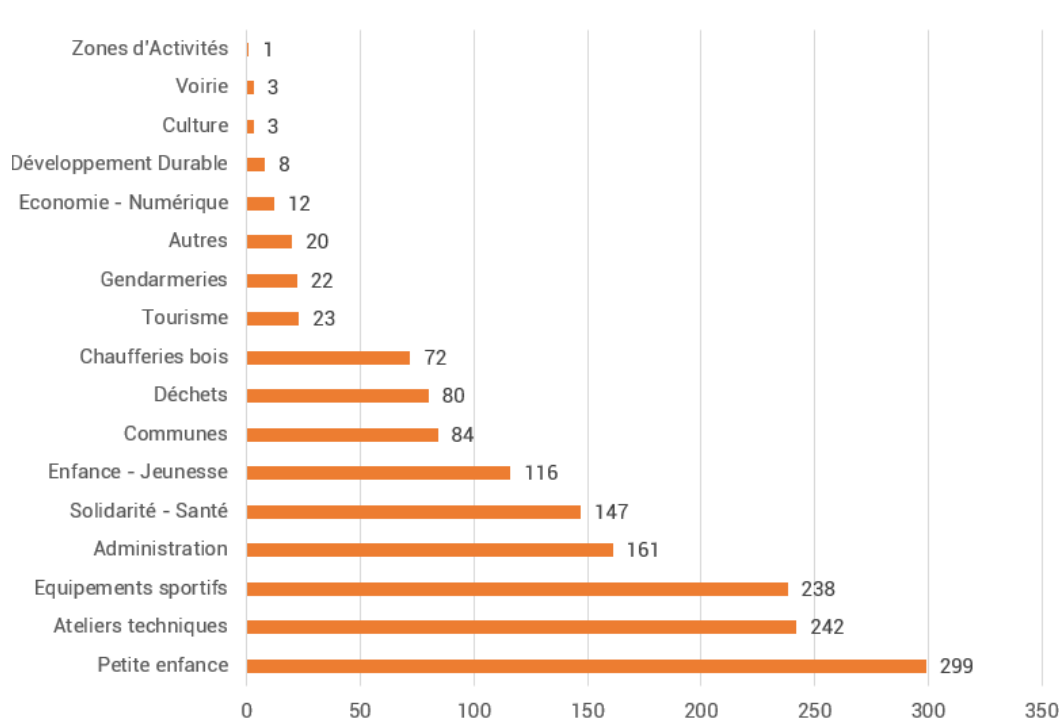
Répartition des interventions par catégorie de tâches :

LES INTERVENTIONS PAR CATÉGORIE DE SITES

La répartition des 1 531 interventions des agents de maintenance bâtiments par catégorie de sites est représentatif du nombre de bâtiments à suivre.



Répartition des interventions par catégorie de sites :



La réhabilitation et l'extension du gymnase intercommunal à Avanton

Ce projet de réhabilitation du gymnase a consisté en la reprise globale de l'équipement, à savoir :

- Isolation du bardage et de la couverture
- Installation d'un système de chauffage et de ventilation
- Remplacement du sol sportif
- Création d'un local de stockage de 60 m² environ
- Réhabilitation des vestiaires et des sanitaires
- Mise en accessibilité
- Optimisation de la performance énergétique
- Optimisation du confort acoustique.

Les particularités de l'opération sont :

- Réalisation d'un diagnostic PEMD (Produits, Équipements, Matières, Déchets) préalable à la démolition en vue du réemploi des matériaux et du traitement des déchets par des filières adaptées
- Réemploi :
 - * Réutilisation du bardage existant de la grande salle
 - * Utilisation de « chutes d'usine » pour le bardage des vestiaires
 - * Cession des matières déposées non utilisées à des recycleries
- Isolation en paille hachée.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été confié à l'Agence Duclos pour cette opération. Dans sa mission, l'Agence Duclos est accompagnée par cinq sociétés et bureaux d'études de la Vienne.

La notification des marchés de travaux aux entreprises a été réalisée en février 2025 et les travaux ont débuté en mars 2025. Les travaux ont été confiés à 12 entreprises de la Vienne ou des départements limitrophes pour un montant de 1 290 337,45 € HT.

Les financeurs de cette opération sont :

- L'État au titre du Fonds vert – France nation verte : 400 000 €
- L'État au titre de l'Agence Nationale du Sport : 200 000 €
- Le Département de la Vienne au titre d'ACTIV'2 : 200 000 €
- Le Syndicat Énergies Vienne : 248 000 € (avance remboursable)
- La FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) : 9 600 €

Soit un montant de financement important de 959 600 €, représentant environ 66 % du montant de l'opération.



Travaux extérieurs



Travaux intérieurs



La Construction d'une Gendarmerie et de 14 logements à Neuville-de-Poitou

LE PROJET

La Communauté de Communes s'est engagée à conduire et à réaliser ce projet de construction afin de permettre au personnel de la gendarmerie d'exercer ses missions dans des locaux de service et des locaux techniques modernes et fonctionnels et aux familles de disposer de logements répondant aux nouvelles normes d'habitabilité.

Le projet consiste en la construction :

- D'une caserne avec des locaux de services spécifiques
- De locaux techniques
- De 14 logements pour les agents et leur famille

Les effectifs de cette caserne sont : 1 officier, 12 sous-officiers et 2 gendarmes adjoints volontaires.

La surface totale prévisionnelle bâtie sera de 1 896 m² (431 m² pour la caserne et 1 465 m² pour les logements).

Le projet sera construit rue du Bétin à Neuville-de-Poitou.



LES AVANCÉES EN 2025

En fin d'année 2024, l'équipe de maîtrise d'œuvre a rendu son Avant Projet Définitif, estimant un coût prévisionnel de travaux à 4 041 500 € HT (valeur décembre 2024). Il a été validé en Conseil Communautaire, le 3 avril 2025.

La gendarmerie nationale a validé le dossier technique, le 2 juin 2025.

La consultation des entreprises a eu lieu à l'automne 2025 et les marchés de travaux ont été attribués en fin d'année.

Le pôle socio-éducatif et sportif à Mirebeau

LE CONTEXTE

Le projet de pôle socio-éducatif et sportif comprend :

- La reconstruction du collège Georges David
- La construction d'un centre socioculturel
- La construction d'un équipement multisports couvert

La Communauté de Communes a confié sa maîtrise d'ouvrage au Département pour réaliser ce projet.

L'opération consiste en la construction de 6 649 m² de surface bâtie :

- 3 703 m² pour le collège et la demi-pension
- 1 321 m² pour le centre socio-culturel
- 1 625 m² pour l'équipement sportif.

La mission de maîtrise d'œuvre a été attribuée au cabinet Ruddy RICCIOTI Architecte, en mars 2023, pour un montant total de 3 005 473 € HT.

La phase APD a été validée en Conseil Communautaire, le 29 juin 2023, avec un coût total des travaux estimé à 19 554 000 € HT, réparti de la façon suivante :

- 11 915 739 € HT, pour le collège et la restauration collective pour le Département
- 7 638 261 € HT, pour le centre socio-éducatif et sportif pour la Communauté de Communes (3 701 289€ HT pour le centre socio-culturel et 3 936 972€ HT pour l'équipement sportif).



LES AVANCÉES EN 2025

Les travaux ont débuté en juin 2025. L'entrée des usagers dans les locaux est prévue pour septembre 2027



Le Pôle Social Intercommunal à Neuville-de-Poitou

LE PROJET

Il s'agit de réaménager un bâtiment communautaire, situé au 1 rue de l'Outarde Canepetière à Neuville-de-Poitou, pour accueillir l'ensemble des utilisateurs du Centre Social Intercommunal situé à Neuville-de-Poitou et l'Association Solidarité Neuvilleoise.

L'opération consiste à réaménager 553 m² de surface utile :

- 225 m² pour les associations accueillies actuellement au Centre Social Intercommunal à Neuville-de-Poitou (ancienne gare)
- 228 m² pour l'épicerie sociale (Solidarité Neuvilleoise)
- 100 m² pour le vestiaire solidaire (Solidarité Neuvilleoise).

La mission de maîtrise d'œuvre a été attribuée à l'équipe constituée de l'Agence d'Architecture aBi, Cireyam (économie), Climat Conseil (fluides), Ates (structure) et Gantha (acoustique), en mai 2024, pour un montant total de 47 460 € HT.

LES AVANCÉES EN 2025

La phase APD a été validée en Conseil Communautaire, le 30 janvier 2025, avec un coût total des travaux estimé à 395 500 € HT.

Le premier semestre 2025 a été consacré à la finalisation des études de projets (PRO) et à la consultation des entreprises.

Les marchés de travaux ont été attribués aux entreprises pour un montant total de 386 489,32 € HT (isolation phonique comprise) soit – 11 % par rapport à l'estimation en phase APD.

Les travaux ont débuté le 26 Juin 2025.



Plan du projet à la phase APD



Travaux

Le Pôle administratif du Haut-Poitou à Neuville-de-Poitou

LE CONTEXTE

Depuis 2019, la Communauté de Communes s'est engagée à construire un nouveau pôle administratif afin de répondre au besoin d'exercer les missions de son personnel dans des locaux fonctionnels, adaptés et modernes (environ 80 agents). Par ailleurs, la Communauté de Communes a proposé d'accueillir le quatrième Service de Gestion Comptable (SGC) de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) de la Vienne, qui comprend une quarantaine d'agents.

La crise sanitaire ainsi que l'évolution des modes de travail des agents de la Communauté de Communes qui s'est progressivement déployée, ont pointé la nécessité pour l'Établissement de mandater un prestataire externe en vue d'être accompagné sur un changement d'usage de ses locaux de travail. Cette mission a abouti à la rédaction d'une Charte d'Aménagement dont l'objectif est d'envisager les locaux d'activité professionnel en termes d'usages et de besoins. Elle définit les différentes typologies d'espaces, leurs principes d'implantation dans le bâtiment (espaces de travail individuels ou partagés, espaces collectifs ou mutualisés, espaces de régénération...) ainsi que des parcours au sein du bâtiment.

La Communauté de Communes a également missionné la SAS TECHLIGNE pour mener une étude de faisabilité technique et financière et réaliser une assistance à maîtrise d'ouvrage pour un projet d'aménagement d'espaces de travail.

L'opération consiste à construire 1 820 m² de surface, répartis de la façon suivante :

- 795 m² d'espaces pour la Communauté de Communes
- 520 m² d'espaces pour le service de gestion comptable
- 505 m² d'espaces mutualisés ;

soit une emprise totale du bâtiment de 2 039 m².

Le projet sera implanté au 3 et 5 rue Robert Schuman dans la Zone d'Activités Économiques « Le Chiron » à Neuville-de-Poitou.

La faisabilité a été validée lors du Conseil Communautaire du 14 novembre 2024 pour un montant d'opération prévisionnel de 4 821 000 € HT.

LES AVANCÉES EN 2025

L'année 2025 a été consacrée à la consultation et à la désignation du lauréat du concours de maîtrise d'œuvre.

La mission de maîtrise d'œuvre a été attribuée à la SARL d'architecture Nomade, pour un montant de 519 030 € HT.

La phase APD a été validée en Conseil Communautaire, le 13 novembre 2025, avec un coût total de travaux estimé à 4 034 888 € HT (hors option).



Le Pôle technique du Haut-Poitou à Cissé (Braille-Ouille)

LE CONTEXTE

L'opération consiste en la démolition et en la construction de bâtiments afin d'accueillir les effectifs techniques actuels de Cissé et des sites techniques de Vouillé et Villiers (environ 50 agents) :

- 566,50 m² de surfaces à construire pour les services administratifs et locaux partagés de la Communauté de Communes
- 1 372 m² de surface à construire pour les locaux d'exploitation et de stockage
- 4 499 m² de parkings et de stockages extérieurs.

LES AVANCÉES EN 2025

L'année 2025 a été consacrée à la validation de la faisabilité ainsi qu'à la consultation et à la désignation du lauréat du concours de maîtrise d'œuvre. C'est l'Agence Duclos qui a été choisie à l'issue du concours.

La faisabilité a été approuvée en Conseil Communautaire le 22 mai 2025 pour un montant d'opération prévisionnel de 4 989 491 € HT.

△ CHIFFRES CLÉS

1 531

interventions
de l'équipe
maintenance des
bâtiments

8

marchés publics
supérieurs à
40 000 € lancés
par le Service
« Bâtiments »

13

Consultations de
Faible Montant
comprises entre
10 000 € HT et
40 000 € HT

△ Focus sur le Service « CEP »

Le rôle du Service « CEP » est d'accompagner les communes et les intercommunalités dans une démarche d'économies d'énergie et vers la sobriété énergétique.

Il s'agit d'un service mutualisé avec la Communauté de Communes du Pays Loudunais.

Le Service travaille selon cinq axes :

- La gestion énergétique du quotidien (suivi des consommations, analyse des audits énergétiques, appui sur des problématiques ciblées...)
- La définition des besoins dans le cadre de projets de rénovation : en lien avec le Syndicat Énergies Vienne et le CRER, le Service aide à identifier les travaux les plus adaptés aux usages, à choisir l'assistance à maîtrise d'ouvrage et l'équipe de maîtrise d'œuvre
- Le suivi de la conformité pendant les travaux (vérification que les travaux respectent les exigences des différents financeurs)
- La recherche de financements (identification et mobilisation des aides financières disponibles tout au long du projet)
- L'animation et sensibilisation (diffusion de lettres d'information, organisation d'ateliers thématiques...).

Quel que soit le niveau de maturité du projet, le Service est la porte d'entrée pour les sujets énergétiques, de confort thermique et de la qualité de l'air intérieur.

L'outil de suivi des consommations

CONTEXTE

Cet outil a été déployé sous l'impulsion du Syndicat Énergies Vienne en partenariat avec les EPCI du Département.

Le Service « CEP » a décidé d'en faire bénéficier les communes adhérentes à son service (moyennant une convention d'adhésion) afin que celles-ci puissent profiter des possibilités offertes par l'outil :

- Réalisation de bilans de consommations et financiers
- Priorisation des travaux à engager sur leurs bâtiments
- Suivi de l'efficacité des actions menées (travaux ou sobriété)
- Vérification de l'atteinte des obligations réglementaires telles que le Décret tertiaire.

LE DÉPLOIEMENT DE L'OUTIL

Après le déploiement pour les EPCI en 2024, l'outil a été déployé auprès des communes en 2025.

Le Service « CEP » s'est rapproché des communes pour valider et consolider l'ensemble des données de leur patrimoine bâti et le bon fonctionnement de l'outil.

Une fois l'outil fonctionnel et les données validées, les accès des communes adhérentes à l'outil de suivi ont été créés.

LA FORMATION DES UTILISATEURS

Le Service « CEP » a organisé des sessions de formations. A ce jour, sur les 17 communes du territoire adhérentes à l'outil, ce sont 10 communes qui ont été formées.

Les autres communes ont reçu un guide explicatif et le Service se tient à leur disposition pour toute demande complémentaire.



Les animations

LE CONTEXTE

Parmi les différentes missions du Service « CEP », le volet animation a été développé en 2025 notamment grâce au partenariat tissé les années précédentes avec les Services « Energie » des EPCI du Grand Poitiers et du Grand Châtelleraut.

Les services ont déterminé ensemble les thèmes et se sont répartis les tâches pour créer les supports et animer des ateliers. Ce partenariat a donc permis de mutualiser les connaissances, le temps et également de s'appuyer sur l'expérience des autres EPCI, tant pour le fond que pour la forme.

LES ATELIERS

Deux thèmes ont fait l'objet d'ateliers cette année :

- Le confort d'été
- La qualité de l'air intérieur.

Le thème du confort d'été a été adapté par le Service « CEP » pour être présenté uniquement aux agents du siège de la Communauté de Communes et a reçu un bon accueil. Il sera reconduit en 2026 avec un public plus large (agents hors siège et communes).



L'atelier portant sur la qualité de l'air intérieur s'est déroulé le 8 décembre.

D'autres ateliers seront organisés en 2026.

Les actions sur la Qualité de l'Air Intérieur

LE CONTEXTE

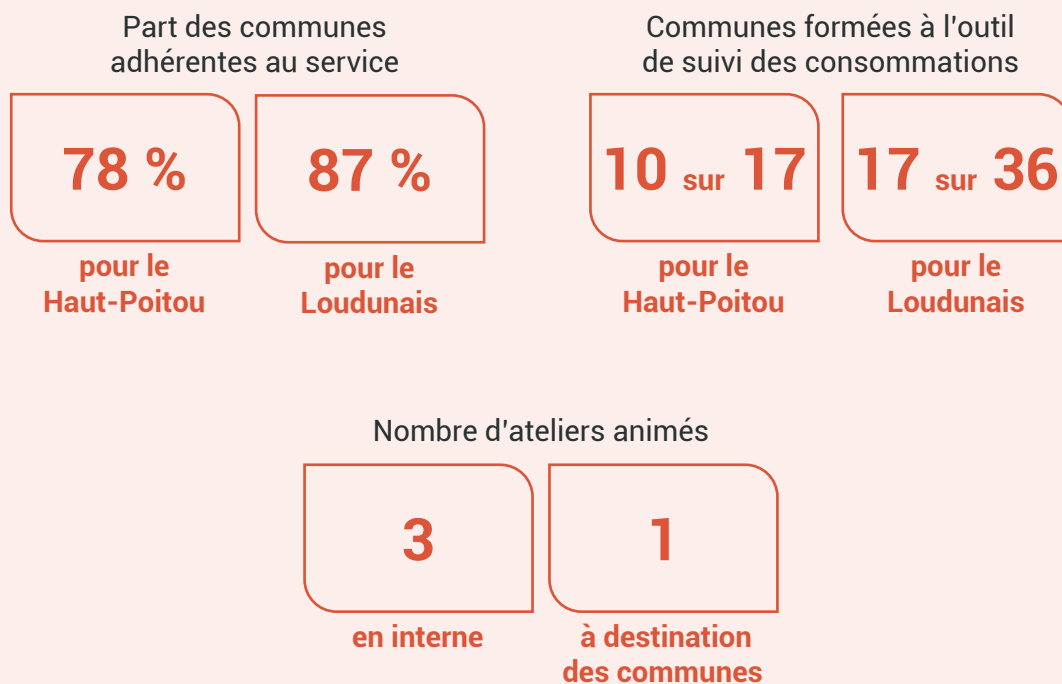
Afin de répondre à la réglementation sur la Qualité de l'Air Intérieur (QAI) dans les bâtiments recevant du jeune public, le Service « CEP » a participé, en collaboration avec le Service « Bâtiments », à la programmation d'une campagne de mesures.

Le Service « CEP » a ensuite analysé les données mesurées et a proposé plusieurs actions correctives pour les bâtiments concernés. Pour certains bâtiments, une analyse plus approfondie des installations existantes était nécessaire et cette mission a été confiée à un bureau d'études.

LE SUIVI

Pour épauler le Service « Bâtiment », le Service « CEP » s'occupe du suivi du dossier, notamment en utilisant un tableau de bord de suivi des différentes opérations à mener site par site.

△ CHIFFRES CLÉS



△ ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

- △ Travail sur les écoles de Loudun. Un travail proche de celui effectué sur les écoles de Neuville-de-Poitou (cf. rapport d'activité 2024) a été mené sur les écoles de Loudun. L'accompagnement va se poursuivre en 2026.
- △ Concrétisation du partenariat avec les Services « Energie » des collectivités voisines. Les relations nouées les années précédentes se sont concrétisées par la mise en place de bases communes et par la réalisation d'ateliers des communes, marquant une étape forte dans le développement du service.
- △ Formation des utilisateurs à l'outil de suivi. Les agents du Service sont passés d'utilisateurs formés à formateurs, ce qui marque un point d'étape important dans la prise en main du logiciel et l'identification du Service par les communes.

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS

Vice-Président : Jacques ROLLAND



Moyens humains

7

Agents

5 à partir de l'automne

- 1 responsable du Pôle « Bâtiments et Espaces publics »
- 1 technicien « Voirie »
- 1 coordinateur « Espaces Publics »
- 1 équipe de 4 agents d'entretien des Espaces Publics (puis 2 agents à partir de l'automne)



Moyens financiers

Fonctionnement :

Dépenses

494 966 €

Recettes

25 470 €

ACTIVITÉS DU SERVICE

Le Service « Espaces Publics » a la charge de l'entretien des espaces verts et naturels de la Communauté de Communes :

- Entretien autour des bâtiments communautaires
- Entretien des espaces naturels du plan d'eau de Fleix à Ayron et des étangs de Saint-Martin à Varennes
- Entretien des Zones d'Activités Économiques intercommunales (ZAE) du territoire
- Petits travaux d'entretien des voiries et mise en place des signalisations verticales
- Travaux d'aménagements (minéralisation d'espace, installation d'abris vélo, de tables et de bancs publics...).

Le Service « Voirie » a, à sa charge, 220 kms de voies communautaires du territoire ainsi que les voies des ZAE. A ce titre, il gère :

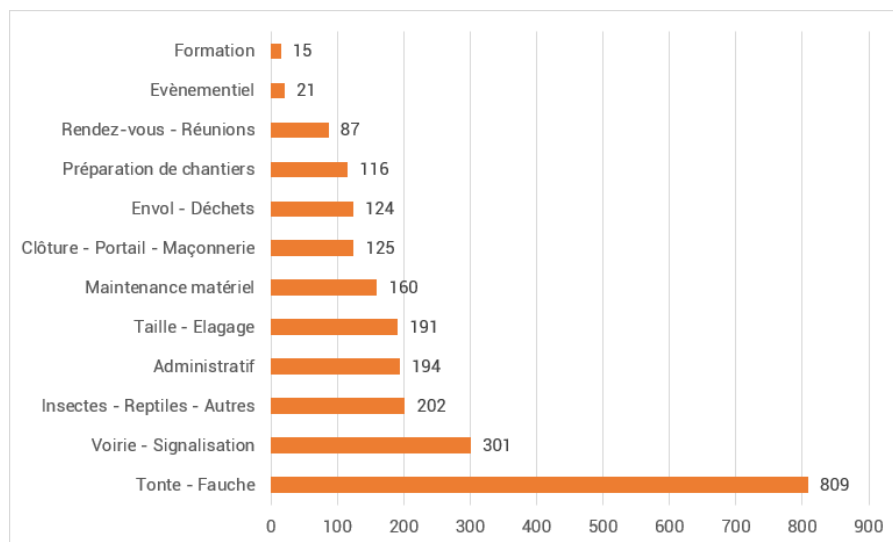
- Les grosses réparations d'investissement des voiries
- Les travaux d'entretien des voies (PATA, fauchage, signalisation horizontale)
- L'entretien des ouvrages d'art implantés sur les voies communautaires
- Les aménagements d'extension et de viabilisation des zones d'activités,
- Les aménagements extérieurs et la viabilisation des sites de la Collectivité.

L'équipe régie d'entretien des espaces publics

LA TYPOLOGIE DES INTERVENTIONS

L'équipe des agents d'entretien des espaces publics a assuré 2 345 interventions en 2025 de typologies très variées mais surtout de la tonte (2 905 interventions en 2024).

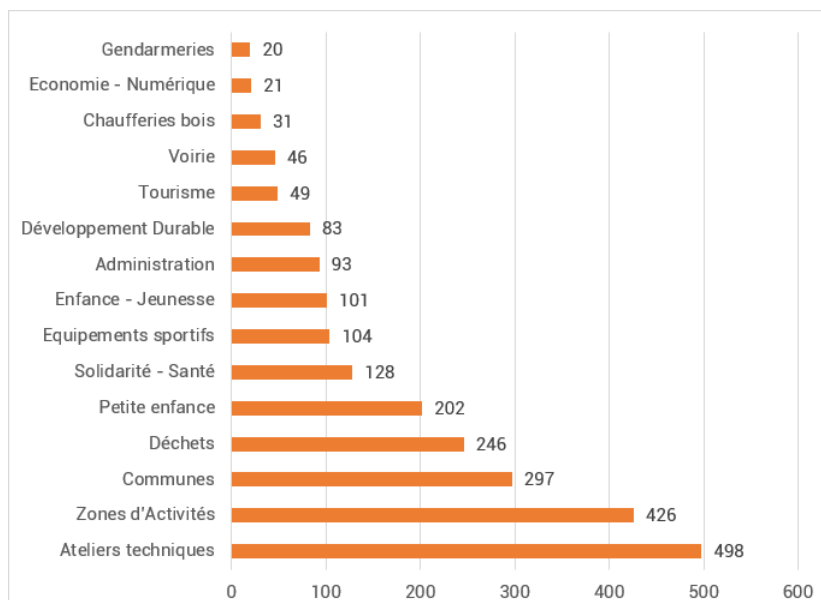
Répartition des interventions par catégorie de tâches :



LES INTERVENTIONS PAR CATÉGORIE DE SITES

La répartition des 2 345 interventions des agents d'entretien des espaces publics par catégorie de sites est représentatif du nombre de sites à traiter.

Répartition des interventions par catégorie de sites :



Nota : la rubrique « Ateliers techniques » regroupe les activités de maintenance du matériel des espaces verts, l'évènementiel, la préparation des chantiers et également les missions du coordinateur.

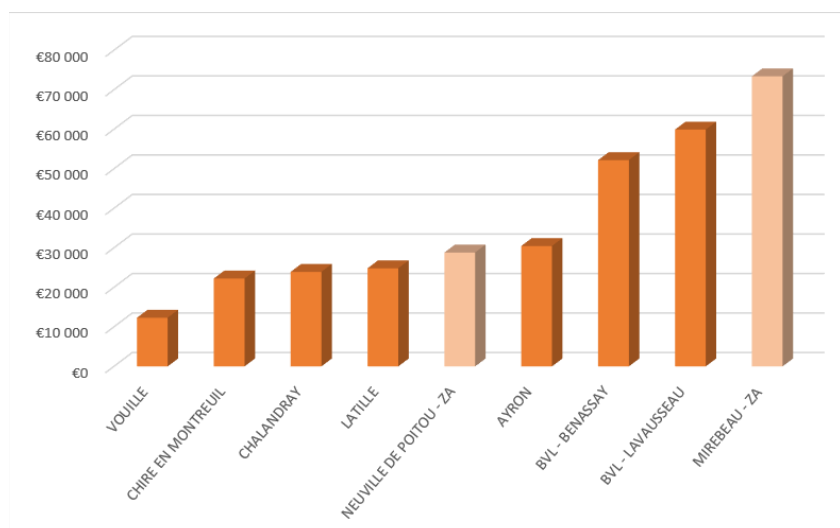
Programme des travaux de voirie

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT

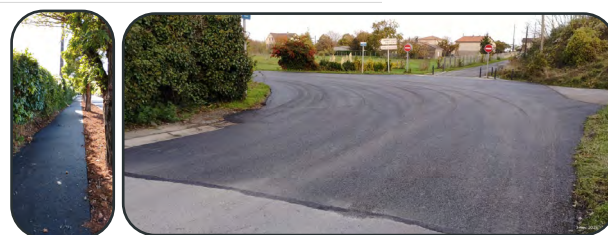
En investissement, l'accord-cadre à bon de commande, pour les travaux de voirie, a permis la réalisation de 14 bons de commande pour les travaux de grosses réparations, d'entretien des couches de roulement des dépendances routières, des voies communautaires et des voies des ZAE pour un montant de 336 865 € HT.



Répartition des travaux par commune :



Les travaux sur les Communes de Mirebeau et de Neuville-de-Poitou ont concerné les ZAE intercommunales.

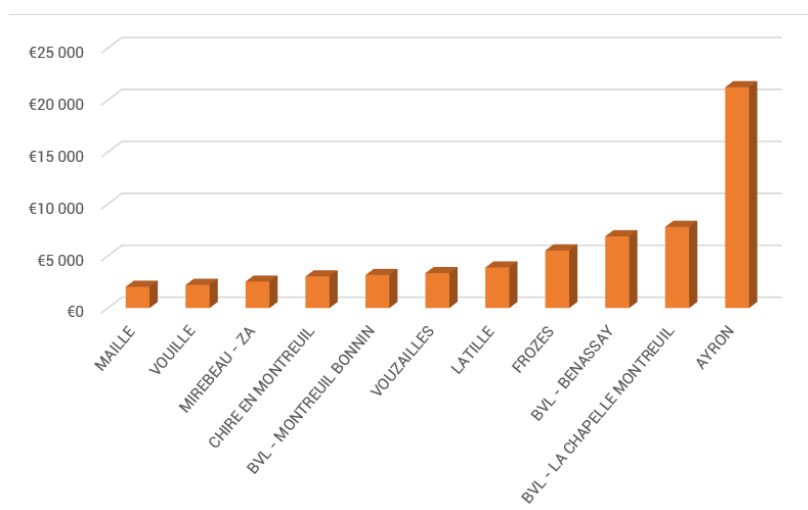


Trottoirs ZI Mirebeau et ZA Neuville-de-Poitou

TRAVAUX DE POINT A TEMPS AUTOMATIQUE (PATA)

En fonctionnement, l'accord-cadre à bon de commande pour les travaux de PATA des voies communautaires a permis l'application de 45 tonnes de reprofilage manuel à la grave émulsion ainsi que 49 tonnes d'émulsion.

Répartition des travaux par commune :



Ouvrages d'Art

Le Service « Voirie » a lancé un marché de diagnostic de l'ensemble des Ouvrages d'Art (OA) présent au niveau des voies intercommunales gérées par la Communauté de Communes.

Un Bureau d'Études spécialisé a réalisé des visites d'inspection selon la méthode IQOA (Image Qualité Ouvrage d'Art) et les résultats ont été répertoriés pour chacun des ouvrages dans un rapport détaillé. Ce rapport estime également les travaux pour chaque ouvrage afin d'effectuer une planification pluriannuelle de leur réalisation.

A la suite de cet audit, deux ouvrages ont présenté des urgences sécuritaires nécessitant le remplacement des garde-corps métalliques et un ouvrage en urgence structurelle nécessitant la fermeture de la voie dans l'attente de la validation du dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau et de la réalisation des travaux de rénovation. Les travaux ont été engagés en 2025.

LES TRAVAUX URGENTS RÉALISÉS

- Pont de l'Aunisière à Boivre-la-Vallée : Les garde-corps ont été remplacés.



- Pont du Canal du Moulin à Chiré-en-Montreuil : Les garde-corps ont été remplacés.

- Pont des Renaudières à Boivre-la-Vallée : D'importantes réparations de fissures sur les tympans et en intrados des voûtes ont été réalisées.



LES TRAVAUX PLURIANNUELS À RÉALISER

L'audit réalisé précise également les entretiens et grosses réparations à prévoir sur l'ensemble des ouvrages d'art du territoire.

Un marché pluriannuel de travaux d'entretien des ouvrages d'Art sera élaboré en 2026 afin de traiter l'ensemble des dégradations dans le cadre d'un programme de travaux sur 5 ans.

△ CHIFFRES CLÉS

2 345

interventions
de l'équipe
entretien des
espaces publics

220

kms de routes
communautaires
y compris les
Zones d'Activités

21

Ouvrages d'art
sur le territoire

△ ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

△ Réparation en urgence du pont des Renaudières à Boivre-la-Vallée.

STOP HO C
JE PRÉFÈRE
LE COMPOSTAGE !

GESTION ET VALORISATION DES DÉCHETS

Vice-Président : Dominique DABADIE



Moyens humains

43
Agents

1 responsable du Pôle gestion et valorisation des déchets
2 chargées de la relation à l'utilisateur
1 technicien déchets innovation et prospective
1 animateur sensibilisation à la prévention et au tri des déchets

1 guide composteur
1 chargée de mission projet biodéchets
1 coordinateur collecte et déchetteries
1 chef d'équipe collecte
34 agents de collectes et de déchetteries



Moyens financiers

Fonctionnement :

Dépenses

5 455 667 €

Recettes

968 453 €

△ ACTIVITÉS DU SERVICE

La Communauté de Communes est dotée de la compétence « traitement et collecte des déchets ménagers » depuis sa création, en 2017. Elle assure, depuis le 27 janvier 2025, la collecte des ordures ménagères et des emballages ménagers en bacs et en porte-à-porte, chaque fois que c'est possible, sur l'ensemble de territoire. Concernant le papier et le verre, ils sont exclusivement collectés en points d'apport volontaire. Les autres flux de déchets sont collectés dans les 6 déchetteries du territoire géré en régie.

L'année a également initié le déploiement des premiers sites de compostage partagé afin de répondre aux besoins des usagers qui ne possèdent pas d'espace vert.

La mise en œuvre des nouvelles modalités de collectes des déchets ménagers

LE DÉPLOIEMENT DE LA COLLECTE EN PORTE-À-PORTE

Afin de mettre en œuvre les nouvelles modalités de collecte, des bacs individuels pour les ordures ménagères et les emballages ménagers, ont été distribués. Cette distribution a débuté fin 2024 et s'est poursuivie en 2025. Au total, ce sont 17 570 foyers qui ont été équipés de bacs pour la

collecte en porte-à-porte de leurs déchets.

Depuis fin janvier 2025, les habitants du Haut-Poitou utilisent les bacs pour la collecte des déchets et des emballages. Celle-ci est effectuée tous les 15 jours, en alternance entre le bac vert des ordures ménagères et le bac jaune des emballages ménagers. De nouvelles consignes de collecte ont également été données à la suite de la mécanisation progressive des tournées réalisées par un véhicule muni d'un « bras mécanisé ». Désormais, les bacs doivent être placés avec l'ouverture côté route, ainsi que du côté de la voirie où le camion circule, afin d'être collectés.



L'INSTALLATION DE POINTS D'APPORT VOLONTAIRE AVEC CONTRÔLE D'ACCÈS

Courant 2025, des bornes d'apport volontaire pour les ordures ménagères et les emballages ménagers ont été déployées sur l'ensemble du territoire. Ces bornes sont accessibles avec la même carte que celle des déchetteries.

Ce dispositif permet aux habitants des logements collectifs et de certains secteurs où le camion ne peut pas effectuer une collecte en porte-à-porte, de déposer leurs déchets. Les usagers ayant un surplus de déchets peuvent eux aussi accéder à ces bornes.



Les actions de sensibilisation à la réduction des déchets

LES ANIMATIONS DE SENSIBILISATION AUPRÈS DES SCOLAIRES VIA LE PASS'ENVIRONNEMENT

Chaque année, les agents du Service « prévention et réduction des déchets » réalisent des animations dans les écoles, collèges et accueils de loisirs du Haut-Poitou, dans le cadre du Pass'Environnement.



Lors de ces interventions, différentes thématiques sont abordées, telles que le tri des déchets et leur recyclage, le lien entre matières et ressources naturelles, le tri des biodéchets et leur valorisation par le compostage ou encore la notion de « zéro déchet ».

En 2025, dans 7 établissements, 37 interventions ont été réalisées toutes thématiques confondues, ce qui a permis de sensibiliser 646 enfants. En fin d'année, un spectacle a été proposé à 366 élèves des classes ayant participé aux animations.

LA PARTICIPATION À LA SEMAINE EUROPÉENNE DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

Nettoyage de l'espace public en Haut-Poitou (5^{ème} édition) :

Chaque commune participante a pu à nouveau organiser un ramassage de déchets avec ses administrés.





Salon Zéro Déchet en Haut-Poitou (4^{ème} édition) :

34 stands autour du thème du « Zéro Déchet » à Quinçay.
Plus de 270 visiteurs sont venus à la rencontre des exposants.

Collecte spéciale de carton brun au bénéfice du Téléthon :

- En déchetterie durant toute la semaine
- Au siège de la Communauté de Communes

Visite du centre de tri SUEZ à Saint Eloi :

Découverte du process de tri des déchets issus de la collecte sélective pour permettre le recyclage des matières collectées auprès des usagers.



Atelier convivial de fabrication de produits d'entretien ménagers zéro déchet :



Un moment de sensibilisation à la prévention des déchets à destination des agents de la Communauté de Communes a été animé par Céline Marmain (Ma Fabrique au Naturel).

Ciné-débat : projection du film documentaire « Des héros du zéro déchet » de Laurence Scarbonchi, au cinéma Le Majestic à Neuville-de-Poitou, avec la participation de l'animateur de l'association Zéro Déchet.



Les actions de sensibilisation au tri à la source des biodéchets

LA DISTRIBUTION DE KITS DE COMPOSTAGE

La Communauté de Communes met à disposition des usagers, contre une participation financière de 15 €, des kits de compostage individuel, composé d'un composteur en plastique de 345 litres et d'un bioseau de 7 litres. Les usagers pratiquant déjà le compostage en tas, où ayant déjà un composteur, peuvent récupérer gratuitement le bioseau. La distribution est effectuée au siège de la Communauté de Communes sans rendez-vous, ou bien lors d'un événement ponctuel comme la semaine nationale du compostage. Lors de chaque distribution, le maître composteur apporte ses conseils et astuces pour pratiquer le compostage.

Au cours de l'année 2025, ce sont 448 kits de compostage qui ont été vendus et 38 bioseaux individuels distribués.

L'INSTALLATION DE SITES DE COMPOSTAGE PARTAGÉ

La Communauté de Communes souhaite offrir la possibilité à chacun de trier et de valoriser ses déchets alimentaires et végétaux. Actuellement, un kit de compostage ou un bioseau individuel est proposé aux usagers disposant d'un jardin.

Pour ceux qui n'en disposent pas, la Communauté de Communes déploie des sites de compostage partagés progressivement sur tout le territoire. Ces espaces communs permettront aux habitants engagés dans la démarche de trier et de valoriser leurs déchets alimentaires.

Au cours de l'année 2025, les premiers sites de compostage partagés ont été inaugurés. Au total, 13 sites ont vu le jour sur 5 communes différentes : Boivre-la-Vallée, Latillé, Mirebeau, Neuville-de-Poitou et Yversay.

Les sites de compostage partagés, installés actuellement, permettent de desservir 311 foyers, soit plus de 720 habitants. Afin de faciliter le tri en cuisine et l'apport des déchets alimentaires au composteur, des bioseaux sont proposés gratuitement aux usagers qui s'engagent. 127 équipements ont été distribués en 2025.

Une fois « mûr » et sous la supervision du maître composteur, les usagers peuvent venir récupérer du compost et obtenir les bonnes pratiques d'usages de celui-ci. Depuis le lancement des sites, en avril 2025, 9 bacs d'apport ont été transférés en maturation, parmi lesquels 2 ont pu être distribués dans l'année, représentant près de 1 200 litres de compost. La matière résiduelle est par la suite proposée aux services techniques de la commune d'implantation du composteur, partie prenante du projet.

Site de compostage
Boivre-la-Vallée
(Lavausseau)
juillet 2025



Site de compostage
Neuville-de-Poitou
Parc mai 2025

△ CHIFFRES CLÉS

120

kg par habitant
d'ordures
ménagères
résiduelles

94

kg par habitant
de déchets de
collecte sélective
2025 (verre,
emballages et
papiers)

16 000

tonnes de
déchets
collectés en
déchetteries en
2025

△ ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

△ Collecte : mise en place du nouveau schéma de collecte en janvier 2025.

△ Prévention : déploiement des sites de compostage partagé.

△ Déchetteries : début des travaux de construction des nouvelles déchetteries à Latillé et à Saint-Martin-la-Pallu. Construction simultanée des deux déchetteries, avec un léger décalage des lots afin de passer d'un site à l'autre. L'ouverture des deux déchetteries est intervenue en juin 2026.

Latillé



Saint-Martin-la-Pallu

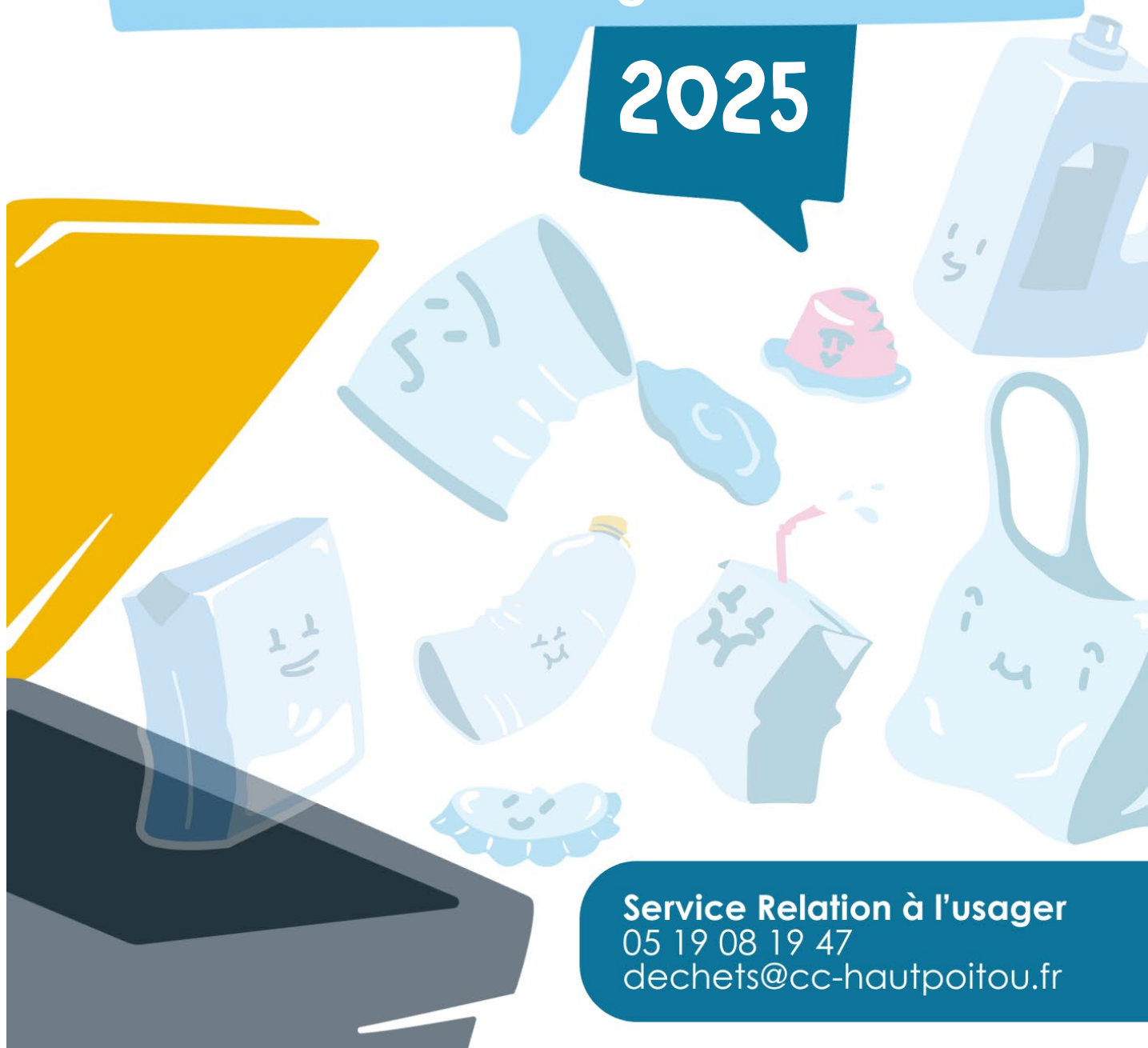


ANNEXES

RAPPORT ANNUEL

Sur le prix et la qualité du service
public de prévention et de gestion
des déchets ménagers et assimilés

2025



Service Relation à l'utilisateur
05 19 08 19 47
dechets@cc-hautpoitou.fr

Table des matières

Table des matières.....	2
Avant-propos	4
I PRÉSENTATION GÉNÉRALE	5
I – 1 Le territoire desservi.....	5
I – 2 L'organisation du service et les déchets pris en charge.....	6
I – 3 Les moyens humains du Pôle « Gestion et valorisation des déchets »	7
I – 4 Les moyens matériels du Pôle « Gestion et valorisation des déchets »	8
II LES INDICATEURS TECHNIQUES	10
II – 1 La prévention des déchets.....	10
II – 1 – 1 La sensibilisation du public et l'animation d'événements.....	10
II – 1 – 2 Les actions de sensibilisation et de réduction des biodéchets	12
II – 1 – 3 Les actions de sensibilisation de communication du service	16
II – 2 La collecte des déchets.....	17
II – 2 – 1 La pré-collecte	17
II – 2 – 2 L'organisation de la collecte	18
II – 2 – 3 Les collectes spécifiques.....	21
III – 3 Les déchetteries	21
III – 3 – 1 Le réseau de déchetteries.....	21
III – 3 – 2 L'organisation des déchetteries	23
III – 3 – 3 Les déchets acceptés en déchetterie	23
III – 3 – 4 La zone de réemploi	24
III – 3 – 5 L'activité en déchetteries	25
III – 3 – 6 Les recettes 2025 liées à l'activité des professionnels	26
III – 3 – 7 Le système d'accès en déchetteries	26
II – 4 Le gisement global	28
II – 4 – 1 L'évolutions des tonnages de Déchets Ménagers et Assimilés collectés	28
II – 4 – 2 Evolution des quantités de DMA collectées par type de déchets	28
II – 4 – 3 Evolution des quantités collectées en déchetteries par type de déchets déposés entre 2022 et 2025	30
II – 4 – 4 Comparaison avec les données Départementales et Régionales (hors gravats).....	31
II – 5 Le traitement des déchets	32
II – 5 – 1 Les unités de traitement des principaux déchets.....	32
II – 5 – 2 Les filières de traitement gérées en régie par la Communauté de Communes	32

II – 5 – 3	Les filières de traitement gérées par des prestataires extérieurs	33
II – 5 – 4	Le devenir des déchets de déchetteries	34
II – 5 – 5	Le devenir des déchets issus du tri	35
II – 5 – 6	Taux de valorisation des déchets de la Communauté de Communes du Haut-Poitou.....	36
III	LES INDICATEURS FINANCIERS.....	37
III – 1	Les modalités d'exploitation et coûts du service public de prévention et de gestion des déchets	37
III – 1 – 1	Les modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets.....	37
III – 1 – 2	Le montant annuel des principales prestations rémunérées.....	38
III – 1 – 3	Les coûts du service	39
III – 2	Les recettes du service public de prévention et de gestion des déchets	40
III – 2 – 1	Les recettes du service	40
III – 2 – 2	Les recettes détaillées provenant des éco-organismes.....	41
III – 2 – 3	Les recettes détaillées perçues au titre de la valorisation	41
III – 2 – 4	Le coût aidé en 2025	41
IV	LES FAITS MARQUANTS en 2025	43
IV – 1	Les investissements du service.....	43
IV – 2	L'évolution du réseau des déchetteries	43
IV – 3	La mise en place de nouvelles filières de tri en déchetteries	44
IV – 4	Les incendies à la déchetterie à Vouillé et sur la plateforme de compostage .	44
IV – 5	La mise en œuvre du Programme Local de Prévention et de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés	45
IV – 6	Le lancement des premiers sites de compostage partagés	45
IV – 7	Les réunions de la Commission « Déchets ».....	46
IV – 8	Les projets pour 2026	46
IV – 8 – 1	La poursuite du déploiement de la stratégie biodéchets	46
IV – 8 – 2	Le suivi des déchets produits et l'accompagnement à la réduction.....	46
IV – 8 – 3	L'acquisition d'une deuxième benne mécanisée	47

Avant-propos

Comme chaque année et conformément aux obligations légales issues de l'article D.2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Haut-Poitou, présente et met à disposition du public un **rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés**.

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspective les données existantes du service de prévention et de gestion des déchets ;
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service.

Ce rapport est aussi un élément illustrant l'intégration de la politique « déchets » dans la politique « développement durable » de l'Etablissement. Il permet également de mettre en évidence les efforts d'optimisation du fonctionnement et du coût du service de prévention et de gestion des déchets, à travers le développement et le suivi d'indicateurs techniques et financiers.

I PRÉSENTATION GÉNÉRALE

I – 1 Le territoire desservi

La Communauté de Communes du Haut-Poitou assure la collecte et le traitement des déchets des 27 Communes du territoire.

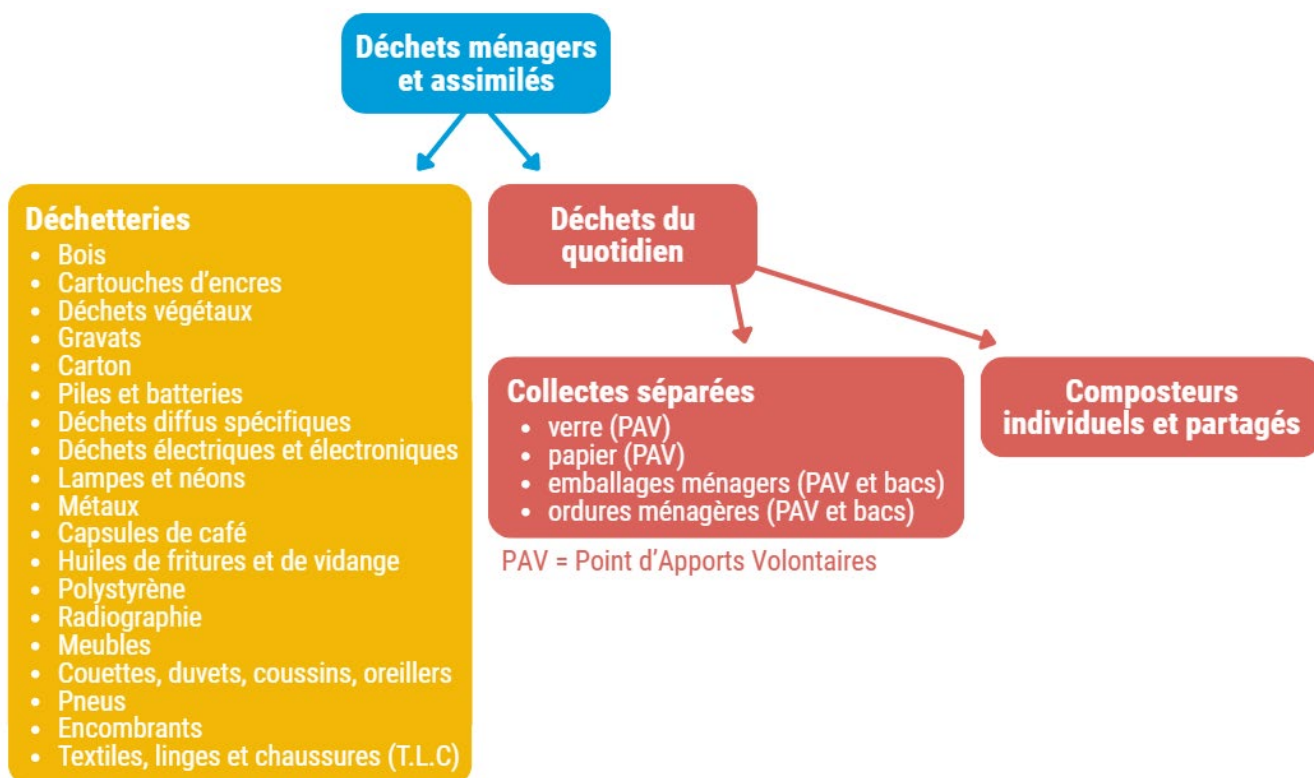
Le territoire regroupe 19 809 logements, dont 17 838 résidences principales, pour une population de 41 934 habitants (*source INSEE 2025*).



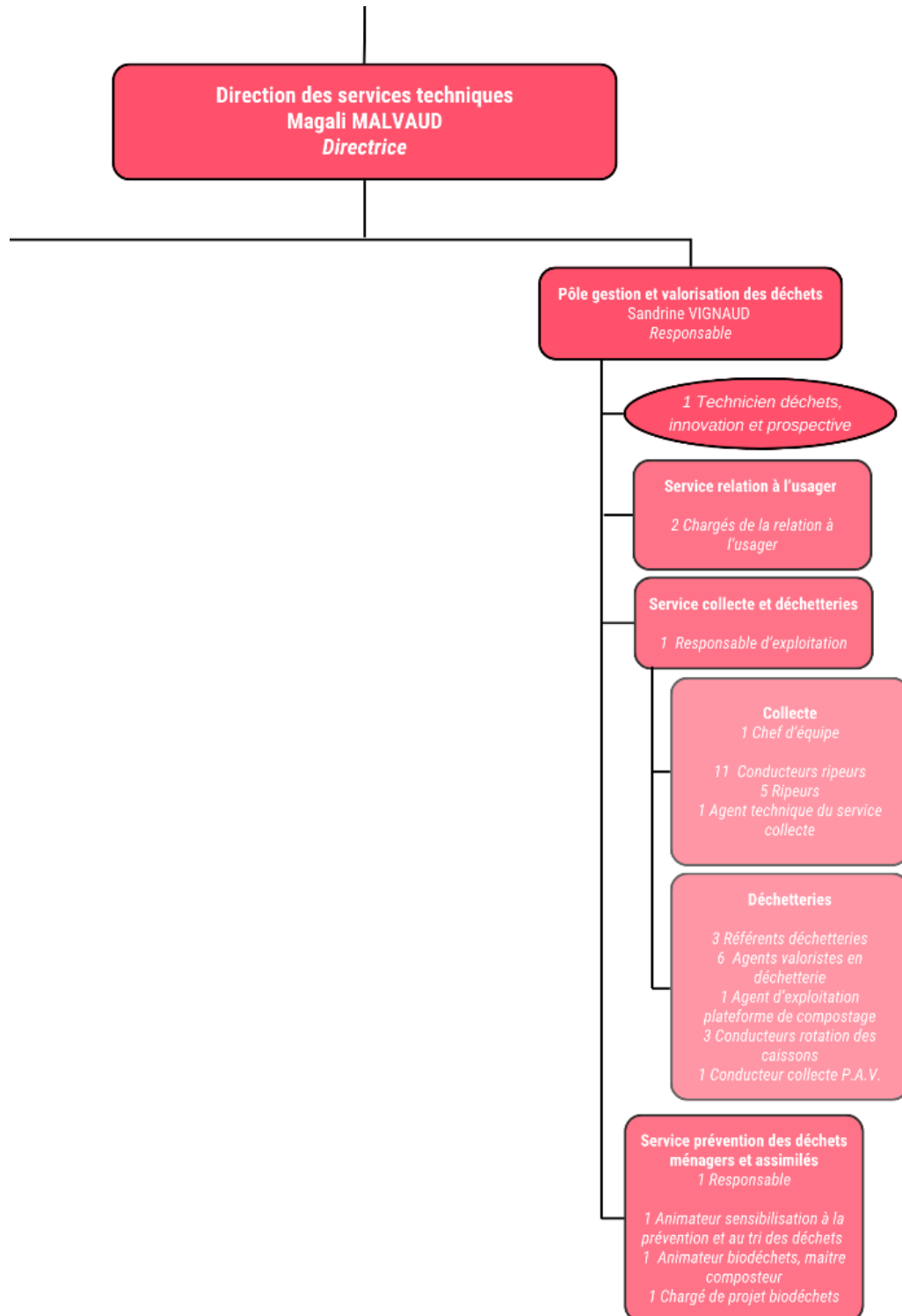
I – 2 L'organisation du service et les déchets pris en charge

Le Pôle « Gestion et valorisation des déchets » prend en charge différentes catégories de déchets et intervient auprès des particuliers. La majorité des collectes est assurée en régie par le personnel de l'Etablissement.

Le périmètre du Pôle :



I – 3 Les moyens humains du Pôle « Gestion et valorisation des déchets »



I – 4 Les moyens matériels du Pôle « Gestion et valorisation des déchets »

Le Pôle « Gestion et valorisation des déchets » dispose d'un parc de véhicules adapté au territoire. L'entretien de l'ensemble des véhicules est réalisé en régie, par le Service « Garage » de la Communauté de Communes.

6 bennes à ordures ménagères et 2 bennes de remplacement (mulet)



1 benne à ordures ménagères mécanisée



4 camions porteurs à bras et 1 camion porteur équipé d'une grue



1 compacteur à déchets

2 engins de chantier



II LES INDICATEURS TECHNIQUES

II – 1 La prévention des déchets

II – 1 – 1 La sensibilisation du public et l'animation d'événements

La sensibilisation du public « scolaire » :

Chaque année, le Service « Prévention et réduction des déchets » fait de la sensibilisation à la réduction et au tri des déchets, en intervenant dans les écoles et collèges du Haut-Poitou dans le cadre du Pass'Environnement. Différents thèmes sont abordés : le tri des déchets, le recyclage, le lien entre les matières (ressources naturelles) et les déchets, le compostage, ainsi que la notion de « zéro déchet ».



Qu'est-ce que le Pass' ?

Le Pass' est un dispositif intercommunal d'accompagnement des enseignants et des animateurs enfance-jeunesse, pour une approche des domaines de l'environnement, de la culture, du sport et du numérique.

Cette offre, commune à tous les enfants du territoire, est une richesse, tant en termes d'identité territoriale qu'en termes d'ouverture aux autres et au monde. Elle est le résultat d'une co-construction entre les établissements scolaires et leurs enseignants, les services et les élus de la Communauté de Communes ainsi que les nombreux partenaires du dispositif.

Porté par les services « Développement Durable », « Prévention et Réduction des Déchets », « Agriculture », « Numérique », « Culture » et « Sport » de la Communauté de Communes, le Pass' s'impose aujourd'hui comme un outil majeur au service du territoire.

En ce qui concerne la prévention et la réduction des déchets, en 2025, dans 7 établissements, 37 interventions ont été réalisées, toutes thématiques confondues ; ce qui a permis de sensibiliser 646 enfants. En fin d'année, un spectacle a été proposé à 366 élèves des classes ayant participé aux animations.

La Semaine Européenne de Réduction des déchets :

La Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD) est un temps fort de mobilisation au cours de l'année pour mettre en lumière les bonnes pratiques de production et de consommation qui vont dans le sens de la prévention des déchets. Ces actions se déroulent dans toute l'Union Européenne et font l'objet d'une mobilisation nationale à laquelle participe la Communauté de Communes.

La Communauté de Communes a pris part à nouveau, en 2025, à cet événement en proposant un programme tout au long de l'événement, du 22 au 30 novembre :



- **Nettoyage de l'espace public en Haut-Poitou (5^{ème} édition)** : Chaque commune participante a pu organiser un ramassage de déchets avec ses administrés.
- **Salon Zéro Déchet en Haut-Poitou (4^{ème} édition)** : organisé cette année au gymnase de Quinçay le dimanche 23 novembre 2025, l'événement a permis de faire découvrir 34 stands et exposants autour du thème du Zéro Déchet à plus de 270 visiteurs.
- **Collecte spéciale de cartons bruns au bénéfice du Téléthon** : pendant toute la période de la SERD, les cartons déposés en déchetterie et au siège de la Communauté de Communes ont été récupérés au profit du Téléthon.
- **Visite du centre de tri SUEZ à Saint Eloi** : découverte pour les usagers du process de tri des déchets issus de la collecte sélective pour permettre le recyclage des matières.
- **Atelier convivial de fabrication de produits d'entretien ménagers zéro déchet** : un moment de sensibilisation à la prévention des déchets à destination du personnel de la Communauté de Communes animé par Madame Céline Marmain (*Ma Fabrique au Naturel*).
- **Ciné-débat** : projection du film documentaire « *Des héros du zéro déchet* » de Laurence Scarbonchi au cinéma *Le Majestic* à Neuville-de-Poitou avec la participation de l'animateur de l'Association Zéro Déchet (antenne de Poitiers).



Salon zéro déchet 2025



Atelier de fabrication de produits d'entretien zéro déchet



Ciné débat « Des héros du zéro déchet »

La mise à disposition des points de tri et des gobelets réutilisables :

La Communauté de Communes poursuit le prêt de gobelets réutilisables et de points de tri fixe et démontable. Ceux-ci sont mis à la disposition des communes et des associations pour réduire la vaisselle jetable et trier les déchets lors de réunions ou de manifestations.

En 2025, les gobelets ont été empruntés pour 2 manifestations associatives et 6 événements internes de la Communauté de Communes. Les points de tri ont été utilisés par 25 associations, 16 communes et pour 1 événement interne de la Communauté de Communes.

II – 1 – 2 Les actions de sensibilisation et de réduction des biodéchets

La distribution de kits de compostage domestique :

La Communauté de Communes met en avant la pratique du compostage avec pour objectif de réduire la quantité de déchets biodégradables présents dans les ordures ménagères tout en permettant un retour au sol de la matière organique. En 2022, les déchets biodégradables représentaient 39,50 % du bac d'ordures ménagères, soit près de 65,2 kg par habitant par an.

Afin de trier et de valoriser simplement ces déchets biodégradables, le Service met à disposition des usagers, contre une participation financière de 15 €, des kits de compostage individuel, dans la limite de deux par foyer. Celui-ci est composé d'un composteur en plastique de 345 litres, d'un bioseau de 7 litres, ainsi qu'un guide de compostage. Les usagers qui pratiquent déjà le compostage, en tas, avec un composteur « fait maison » ou acheté dans le commerce, peuvent récupérer un bioseau gratuitement.

En 2025, ce sont 448 composteurs individuels qui ont été mis à disposition. Au total, depuis le déploiement du compostage en Haut-Poitou, 5 743 composteurs ont été attribués soit un taux d'équipement d'environ 29 %.

Taux d'équipements des communes du territoire en composteurs individuels :

COMMUNES	Nombre de logements (données INSEE 2022)	Nombre de composteurs vendus	Taux d'équipement
AMBERRE	258	73	28,29 %
AVANTON	949	222	23,39 %
AYRON	557	163	29,26 %
BOIVRE-LA-VALLEE	1 460	579	39,66 %
CHABOURNAY	502	114	22,71 %
CHALANDRAY	389	113	29,05 %
CHAMPIGNY-EN-ROCHEREAU	874	356	40,73 %
CHERVES	319	64	20,06 %
CHIRE-EN-MONTREUIL	444	172	38,74 %
CHOUPPES	391	122	31,20 %
CISSE	1 240	234	18,87 %
COUSSAY	163	42	25,77 %
CUHON	191	61	31,94 %
FROZES	265	98	36,98 %
LATILLE	745	284	38,12 %
MAILLE	266	94	35,34 %
MAISONNEUVE	178	98	55,06 %
MASSOGNES	154	45	29,22 %
MIREBEAU	1 153	265	22,98 %
NEUVILLE-DE-POITOU	2 820	580	20,57 %
QUINÇAY	925	457	49,41 %
SAINT-MARTIN-LA-PALLU	2 562	494	19,28 %
THURAGEAU	382	78	20,42 %
VILLIERS	395	115	29,11 %
VOUILLE	1 722	707	41,06 %
VOUZAILLES	276	56	20,29 %
YVERSAY	229	49	21,40 %
	19 809	5 735	28,99 %

L'installation de sites de compostage partagés :

Depuis 2025, la Communauté de Communes déploie également des sites de compostage partagés, de manière progressive sur tout son territoire. L'objectif est d'offrir la possibilité à chacun de trier et de valoriser ses déchets alimentaires, même en l'absence de jardin. Ainsi, des sites de compostage partagés sont installés en accord avec les communes concernées. Le nombre de sites et leur taille varie selon les besoins des communes et le nombre d'utilisateurs potentiels situés à proximité. Chaque site est équipé de 3 ou 5 bacs. On considère qu'un site de 5 bacs peut accueillir les dépôts de déchets alimentaires de 29 foyers ; 18 foyers pour un site de 3 bacs.

Lors de l'installation d'un site partagé, les habitants présents à proximité en sont informés via un flyer distribué dans les boîtes aux lettres. Des bioseaux sont distribués gratuitement aux foyers qui s'engagent dans la démarche. Lorsque le compost est « mûr », et sous la supervision du maître composteur qui assure le suivi des différents sites partagés, les usagers sont autorisés à récupérer le compost produit. La matière résiduelle est par la suite proposée aux services techniques de la commune d'implantation, partie prenante du projet.



Distribution de compost

Depuis le lancement des sites en avril 2025, 9 bacs d'apport ont été transférés en maturation. Le contenu de deux bacs a pu être distribué au cours de l'année, représentant près de 1 200 litres de compost.

Le déploiement des sites de compostage partagés a débuté en avril 2025. Ce sont au total 13 sites qui ont vu le jour sur 5 communes différentes, à savoir : Boivre-la-Vallée, Latillé, Mirebeau, Neuville-de-Poitou et Yversay.



Site partagé de Lavausseau à Boivre-la-Vallée



Site partagé de la Rue de la Cour Nivelles à Neuville-de-Poitou



Site partagé du Square René Cassin à Mirebeau

Les sites de compostage partagés, installés actuellement, permettent de desservir 311 foyers soit plus de 720 habitants. Afin de faciliter le tri en cuisine et l'apport des déchets alimentaires au composteur, des bioseaux sont proposés gratuitement aux usagers qui s'engagent dans la démarche. 127 équipements ont été distribués en 2025.

L'utilisation de broyeurs multi-végétaux :

L'investissement de la Communauté de Communes dans l'achat et le prêt de deux broyeurs multi-végétaux s'avère être efficace en termes de réduction et de valorisation des déchets végétaux.

La Communauté de Communes incite les communes du territoire à utiliser les deux broyeurs professionnels mis à disposition. Leur utilisation permet lors des opérations d'entretiens des espaces verts de réduire les apports de déchets végétaux en déchetteries et de produire une matière utilisable directement sur leur chantier.

En 2025, ils ont été utilisés 16 fois (19 fois en 2024), dont 1 fois par le Service « Déchets » de la Communauté de Communes et 4 fois par le Service « Espaces publics ». Ce sont seulement 7 communes sur les 27 du territoire qui ont utilisé ce service en 2025.

Le Service « Déchets » a utilisé le broyeur en 2025 à destination des usagers lors d'une animation dans le cadre des semaines nationales du compostage en avril. L'objectif du Service lors de ce type d'intervention est de sensibiliser à la pratique du jardinage au naturel et à la gestion et valorisation à domicile des végétaux.



Opération de broyage du
12/04/2025

Les Semaines Nationales du Compostage :

En 2025, le Haut Poitou a organisé sa quatrième édition de l'événement « Tous au compost ! » organisé par le réseau « compost citoyen », dans le cadre de la quinzaine nationale du compostage.

Du 29 mars au 13 avril 2025, différents événements ont été organisés pour sensibiliser à la pratique du compostage de proximité des déchets organiques :

- Le compostage domestique (composteur individuel, compostage en tas, lombricomposteur...)
- Le compostage partagé (en immeuble ou en quartier)
- Le compostage en établissement (cantines, restaurants).



Le programme 2025 a été donné lieu aux activités suivantes :

- Animation sur le compostage et le gaspillage alimentaire à la médiathèque de Vouillé en partenariat avec le réseau des bibliothèques
- Permanence de distribution de composteurs individuels dans différentes communes du territoire

- Journée de porte ouverte de la plateforme de compostage de Braille-Oueille, avec visite explicative de la plateforme et broyage de végétaux.

L'ensemble de ces actions a permis de sensibiliser 68 personnes à la pratique du compostage et au jardinage au naturel.

II – 1 – 3 Les actions de sensibilisation de communication du service

La page Facebook « Gestion et Valorisation des déchets en Haut-Poitou » :

Ouverte depuis le 1^{er} octobre 2021, cette page Facebook permet au Service :

- D'annoncer des événements (animations, changement provisoire d'horaires d'ouverture des déchetteries, travaux à venir sur certains sites de collecte des déchets...)
- D'informer les usagers sur l'actualité du service
- De sensibiliser la population aux pratiques de prévention et de réduction des déchets
- D'intervenir rapidement en cas d'événement exceptionnel (problème ou retard de collecte...)
- De mettre en lumière les professions et agents du service (ripeurs, agents d'accueil, conducteurs de poids lourds, grutiers...).

Evolution des abonnements et de l'utilisation de la page Facebook du Service :

2021	2022	2023	2024	2025
241 abonnés	470 abonnés	934 abonnés	1 593 abonnés	1 849 abonnés
33 publications	171 publications	125 publications	128 publications	126 publications

L'Actu du Haut Poitou :

Chaque année trois bulletins intercommunaux sont édités. On y retrouve l'actualité et temps forts des différents services de la Communauté de Communes. Cet outil de communication est diffusé par mail aux personnes inscrites, en mairie au format papier, et sur le site internet de la Communauté de Communes.

L'Actu du Haut-Poitou, paru en janvier 2025, était une édition « spécial déchets ». Celui-ci a été exceptionnellement distribué dans toute les boîtes aux lettres du Haut-Poitou, soit près de 19 383 foyers concernés. Ce document regroupait diverses informations concernant les nouvelles modalités de collecte :

- L'utilisation des bacs individuels
- Les nouvelles habitudes à adopter pour la collecte des déchets
- Les consignes de tri des déchets
- Le calendrier de collecte.



L'utilisation de la base de données Ecocito pour des mailings :

Depuis 2025, et la mise en place d'Ecocito, le logiciel de gestion technique du Service « Déchets », le Haut-Poitou a la possibilité de diffuser des mails en nombre.

Ainsi, les usagers ayant accepté l'envoi de mail lors de leur inscription peuvent ponctuellement recevoir des newsletters. Ce dispositif a permis en janvier 2025 de diffuser, en complément de la distribution en boîtes aux lettres, l'Actu du Haut-Poitou.

Les autres outils de communication :

En parallèle des autres communications sur l'évolution des modalités de collecte, une vidéo en « motion design » a été créée. Celle-ci a été diffusée sur les réseaux sociaux, sur la page Facebook de la Communauté de Communes et par mail aux usagers (<https://www.youtube.com/watch?v=mjpihWdw7n4>).

Les bennes de collecte sont équipées progressivement, depuis fin 2025, de visuels de communication. Au total, ce sont 7 visuels qui ont été créés dans le but de diffuser des messages autour du tri des emballages, des biodéchets, du verre, du papier et des déchets de déchetteries mais aussi sur le travail des agents.



Benne de collecte avec visuel de tri

II – 2 La collecte des déchets

II – 2 – 1 La pré-collecte

Depuis janvier 2025, les modalités de collecte sont harmonisées sur l'ensemble du territoire. Désormais la collecte est assurée en bacs individuels partout où cela est possible, pour les ordures ménagères et pour les emballages. Les bacs sont dimensionnés selon le nombre de personnes dans le foyer.

Concernant les usagers professionnels, ils sont dotés de bacs en fonction de l'estimation conjointe avec la Communauté de Communes de leur production d'ordures ménagères résiduelles.

Règles de dotation des bacs individuels :

Nombre de personne par foyer	Ordures ménagère	Emballage ménager
1 à 2 personnes	120 L	180 L
3 à 4 personnes	180 L	240 L
5 personnes et plus	240 L	330 L
Professionnels	120 L / 180 L / 240 L / 330 L / 750 L	180 L / 240 L / 330 L / 750 L

Des bornes d'apport volontaire avec contrôle d'accès ont été déployées, courant 2025, pour les ordures ménagères et pour les emballages ménagers, sur tout le territoire. Ce dispositif permet aux habitants des logements collectifs ou de certains secteurs où le camion ne peut pas effectuer une collecte en porte-à-porte, de déposer leurs déchets. Les foyers ayant ponctuellement un surplus de déchets peuvent, eux aussi, accéder à ces bornes. Celles-ci sont utilisables avec la carte d'accès des déchetteries.

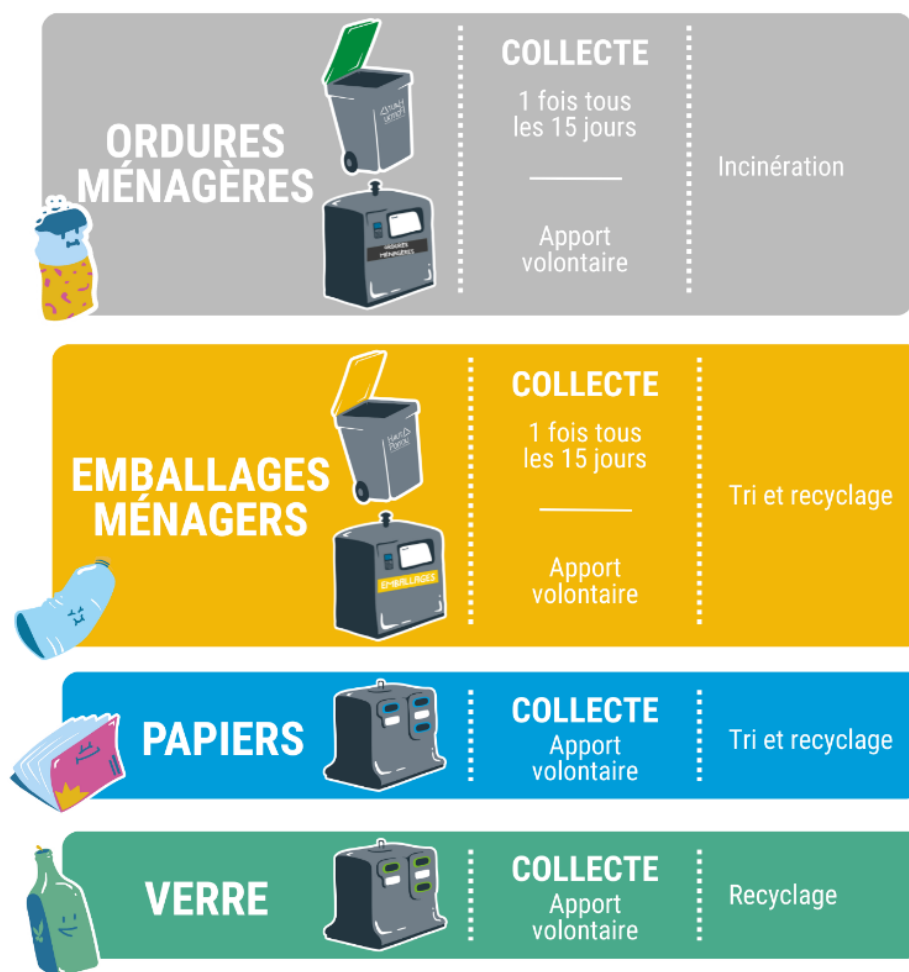


Bornes PAV ordures ménagères et emballages

Les colonnes d'apport volontaire de 4 m³ destinées à la collecte du verre et du papier ont été maintenues en place comme auparavant.

II – 2 – 2 L'organisation de la collecte

Au sein de la Communauté de Communes, les déchets sont collectés de deux façons : en porte à porte et en apport volontaire.



La collecte des ordures ménagères et des emballages ménagers est désormais effectuée tous les 15 jours. Les circuits de collecte ont également évolué afin que chaque commune soit collectée le même jour de la semaine, en alternance entre les bacs verts et les bacs jaunes.

En 2025, le Service s'est également équipé d'une benne de collecte mécanisée, avec l'objectif de développer ce type de collecte dans les prochaines années. Par conséquent, des nouvelles consignes ont été données aux usagers concernant le placement du bac à la collecte, à savoir : ouverture du bac, côté route, sur le côté de la voirie où le camion circule.

Répartition des points d'apport volontaire sur le territoire :

	Verre	Papiers	Emballages ménagers	Ordures ménagères	Total par Commune
Amberre	2	2	1	1	6
Avanton	7	6	1	1	15
Ayron	6	5	1	1	13
Boivre-la-Vallée	12	12	4	4	32
Chabournay	4	4	1	1	10
Chalandray	5	4	1	1	11
Champigny-en-Rochereau	8	8	2	2	20
Cherves	3	3	1	1	8
Chiré-en-Montreuil	4	4	1	1	10
Chouppes	8	8	1	1	18
Cissé	11	12	1	1	25
Coussay	2	2	1	1	6
Cuhon	4	4	1	1	10
Frozes	4	3	1	1	9
Latillé	6	6	5	5	22
Maillé	2	2	1	1	6
Maisonneuve	2	2	1	1	6
Massognes	2	2	1	1	6
Mirebeau	10	9	7	7	33
Neuville-de-Poitou	15	15	10	10	50
Quinçay	7	8	1	1	17
Saint-Martin-La-Pallu	24	23	6	6	59
Thurageau	3	3	1	1	8
Villiers	4	4	1	1	10
Vouillé	16	13	8	8	45
Vouzailles	2	2	1	1	6
Yversay	2	2	1	1	6
Total	175	168	62	62	467

II – 2 – 3 Les collectes spécifiques

En 2025, au sein du territoire, 28 points de collecte sont déployés, rassemblant 37 bornes. Celles-ci sont à disposition des usagers pour collecter les textiles, les linges de maison et les chaussures (T.L.C), en partenariat avec Le Relais. Cette entreprise assure la collecte, le réemploi et la valorisation des textiles.

Cette filière permet de redonner de la valeur aux textiles usagés par le réemploi.



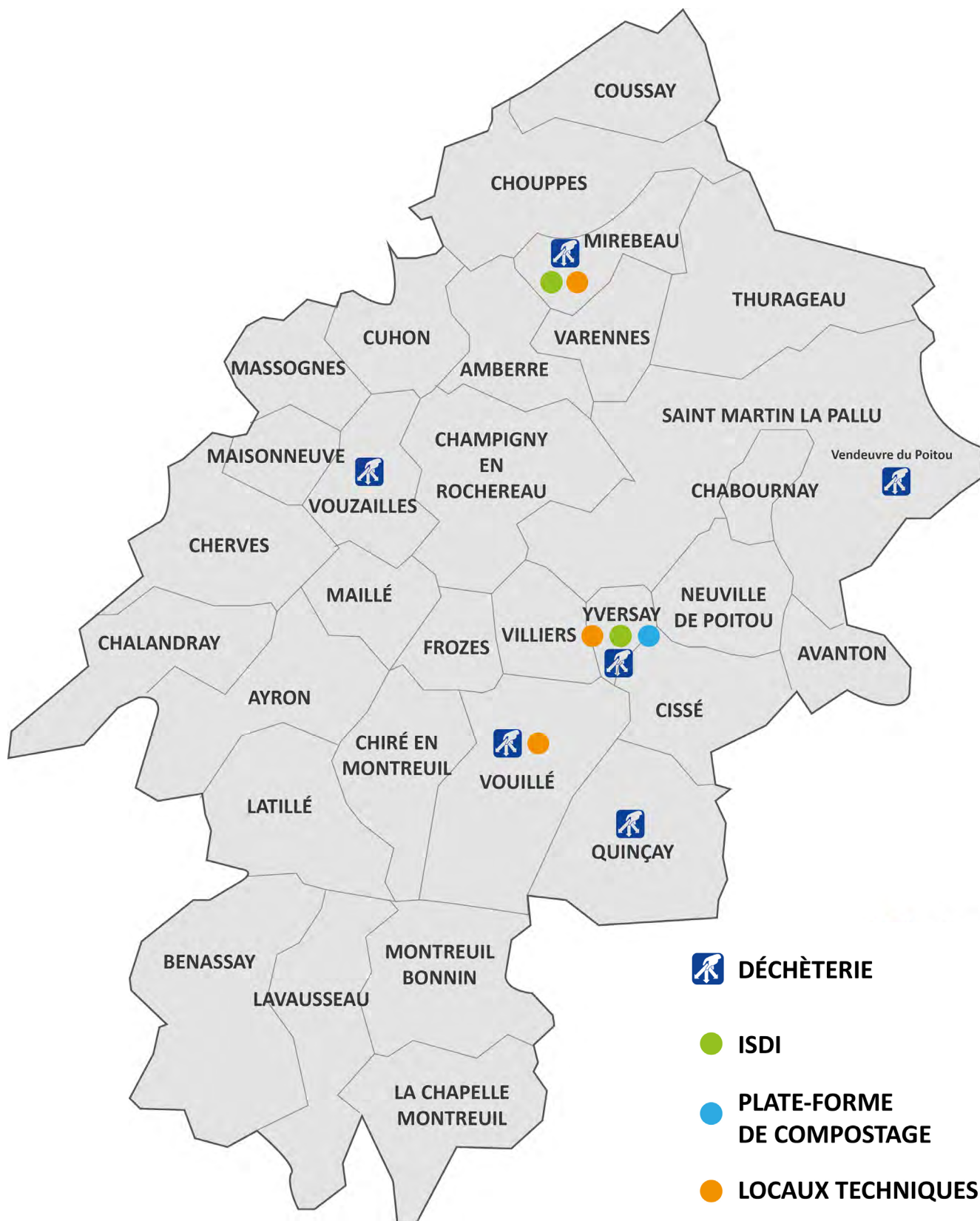
Borne textile « Le Relais »

Lien pour situer les bornes à textiles : <http://lerelais.org/oudonner.php>

III – 3 Les déchetteries

III – 3 – 1 Le réseau de déchetteries

Le réseau de six déchetteries permet aux usagers de venir déposer les déchets non pris en charge par la collecte « traditionnelle », en raison de leur nature ou de leur volume. C'est donc un mode de tri et de collecte adapté pour des déchets encombrants et des déchets spécifiques notamment en raison de leur toxicité.



Les horaires des déchetteries varient selon les saisons de la manière suivante :

- Hiver (septembre à fin mars) : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- Printemps (avril à mi-juin) : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
- Été (mi-juin à fin août) : de 7h00 à 14h00

Amplitude d'ouverture du réseau de déchetteries du territoire :

	BO	Vouillé	Mirebeau	BG	Vouzailles	Quinçay	TOTAL
Amplitude d'ouverture (heures)	1 777	1 777	1777	1 777	1185	790	9 083
Nombre d'agents valoristes	2	2	1	2	1	1	9

III – 3 – 2 L'organisation des déchetteries

Les déchetteries sont exploitées de la façon suivante :

- L'accueil est assuré par le personnel de la Communauté de Communes
- Le transport des caissons de déchets chez les prestataires d'élimination est assuré par la Communauté de Communes ou par des prestataires
- Le traitement et la valorisation des déchets sont gérés en régie et par différents prestataires.

III – 3 – 3 Les déchets acceptés en déchetterie

Les déchets acceptés peuvent différer d'une déchetterie à l'autre.

La liste des déchets acceptés est précisée sur la signalétique de chaque déchetterie.

Une partie de ces déchets, notamment certains déchets d'éléments d'ameublement, peut être réemployée et doit en priorité être orientée vers les espaces de réemploi des déchetteries qui en sont équipées.

Déchets acceptés en déchetteries :

	Cissé	Mirebeau	Vouillé	Vendeuvre	Vouzailles	Quinçay
Encombrants	X	X	X	X	X	X
Gravats	X	X	X	X	X	X
Déchets Verts	X	X	X	X	X	X
Cartons	X	X	X	X	X	X
Bois	X	X	X	X	X	X
Mobilier	X	X	X	X	X	
DEEE	X	X	X	X	X	
Ferrailles	X	X	X	X	X	
Huiles	X	X	X	X	X	
Lampes / Néons	X	X	X	X	X	
Batteries/ Piles	X	X	X	X	X	
Espace réemploi		X			X	
DDS	X	X	X	X	X	
Polystyrène	X	X	X			
Radiographies	X	X	X	X	X	
Pneus	X	X			X	
Capsules café	X	X	X	X	X	
Menuiseries	X	X	X	X	X	
Plâtre	X	X	X	X	X	
Jeux/jouets	X	X	X	X	X	

Les déchets suivants sont refusés dans toutes les déchetteries du territoire, il convient de les orienter vers la filière de valorisation ou d'élimination adaptées :

- **L'amiante/ciment** : à faire reprendre par des repreneurs privés
- **Extincteurs** : à faire reprendre par des repreneurs privés
- **Bouteilles de gaz** : éléments consignés à rapporter auprès des revendeurs
- **Déchets d'activité de soins à risque** : à rapporter en pharmacie
- **Médicaments** : à rapporter en pharmacie.

III – 3 – 4 La zone de réemploi

Un accord a été passé avec l'Association « Emmaüs » afin de permettre à l'Association de récupérer les objets réutilisables dans les déchetteries de Mirebeau et

Vouzailles. Néanmoins, l'Association rencontrant des difficultés a souhaité ne pas renouveler la convention avec la Communauté de Communes.

En 2025, une convention a été passée avec l'Association « Le Sens du Fil » de Latillé afin de lui permettre de récupérer les objets réutilisables à la déchetterie de Vouillé. Cette action a pour objectifs :

- d'augmenter le gisement des objets réutilisables
- de diminuer les tonnages collectés en déchetterie
- d'éviter le gaspillage.

III – 3 – 5 L'activité en déchetteries

Évolution des tonnages par flux de déchets entre 2020 et 2025 :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Encombrants	3 149	2 883	2 721	2 620	2 171	1 597
Cartons	404	518	487	472	495	523
Gravats	5 153	5 854	5 481	5 512	5 697	5 805
Déchets verts	5 454	5 086	4 089	4 580	5 497	4 891
Bois	1 587	1 601	1 342	1 338	1 366	2 035
Ferrailles	621	624	489	494	505	575
DEEE	453	443	426	455	469	482
Déchets spéciaux	143	164	160	131	162	553
Mobiliers	499	825	906	1 014	1 044	662
Total	17 463	17 998	16 101	16 616	17 406	17 123

Évolution du nombre de rotation par flux de déchets entre 2020 et 2025 :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Encombrants	955	688	689	613	463	358
Cartons	320	356	332	315	267	273
Gravats	600	777	742	734	631	554
Déchets verts	1 181	1 002	921	997	1 022	973
Bois	522	402	368	338	292	436
Ferrailles	209	163	129	114	104	122
Total	3 787	3 388	3 181	3 111	2 779	2 716

Tonnage moyen par caisson entre 2020 et 2025 :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Encombrants	3,3	4,2	3,9	4,3	4,7	4,5
Cartons	1,3	1,5	1,5	1,5	1,9	1,5
Gravats	8,6	7,5	7,4	7,5	9,0	10,5
Déchets verts	4,6	5,1	4,4	4,6	5,4	5,0
Bois	3,0	4,0	3,6	4,0	4,7	4,7
Ferrailles	3,0	3,8	3,8	4,3	4,9	4,7
Total	4,6	5,3	4,7	4,8	5,7	5,7

III – 3 – 6 Les recettes 2025 liées à l'activité des professionnels

Les recettes liées à l'activité des professionnels en déchetterie, ISDI et plateforme de compostage en 2025 étaient de 49 527 € TTC (50 773 € TTC en 2024).

III – 3 – 7 Le système d'accès en déchetteries

Toutes les déchetteries du Haut-Poitou ont été équipées d'un contrôle d'accès en juin 2024. Les objectifs de cette mise en place sont :

- De filtrer les accès (accès possibles uniquement aux habitants du territoire)
- De contrôler et simplifier la facturation des dépôts des professionnels
- De maîtriser le flux de circulation.

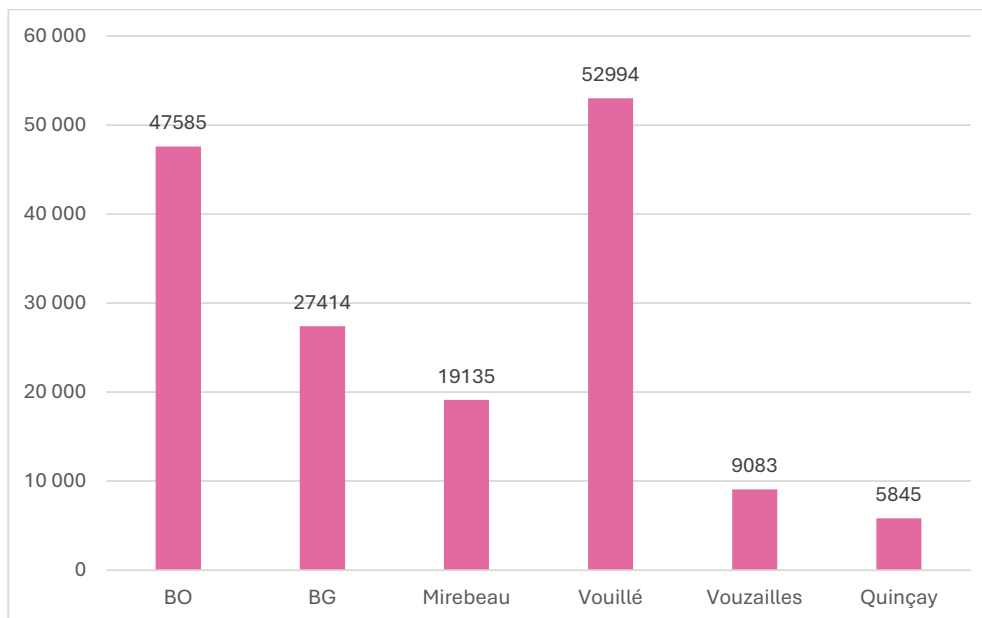
Le dispositif de contrôle d'accès comprend :

- Une barrière à l'entrée de chaque déchetterie
- Une borne de demande d'accès
- Un badge nominatif par foyer et ou un QRCode dématérialisé.

La demande de la carte d'accès aux services ou du QRCode est à réaliser auprès du Service « Relation à l'utilisateur », via l'inscription sur la plateforme Ecocito.

En 2025, la fréquentation dans les déchetteries était de 162 056 visites (158 077 visites en 2024), ce qui représente une hausse de 2,5 %.

Fréquentation des déchetteries du territoire en 2025 :



Evolution de la fréquentation des déchetteries entre 2022 et 2025 :



II – 4 Le gisement global

II – 4 – 1 L'évolutions des tonnages de Déchets Ménagers et Assimilés collectés

Les tonnages de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) ont baissé de 5,4 % par habitant entre 2024 et 2025.

Évolution des quantités collectées entre 2020 et 2025 :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Ordures Ménagères Résiduelles	7 356	6 910	6 620	6 340	6 158	5 046
Emballages et papiers	1 842	1 883	1 934	1 863	1 952	2 265
Verre	1 409	1 719	1 601	1 548	1 586	1 680
Déchetteries (hors gravats)	12 339	12 036	10 620	11 104	11 709	11 318
Total DMA (hors gravats)	22 946	22 548	20 775	20 855	21 405	20 309

Évolution du ratio de déchets collectés en kg/hab/an entre 2020 et 2025 :

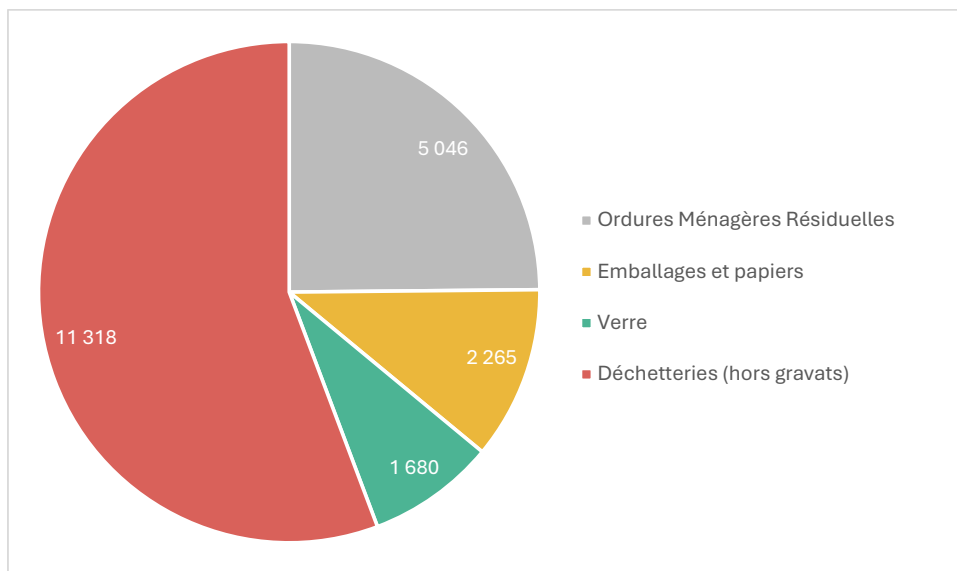
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Ordures Ménagères Résiduelles	173,94	163,04	156,52	151,86	147,26	120,33
Emballages et papiers	43,55	44,43	45,73	44,62	46,69	54,02
Verre	33,31	40,56	37,85	37,08	37,93	40,06
Déchetteries (hors gravats)	291,73	283,99	251,10	241,69	280,02	269,89
Total DMA (hors gravats)	542,53	532,02	491,20	475,25	511,90	484,30

II – 4 – 2 Evolution des quantités de DMA collectées par type de déchets

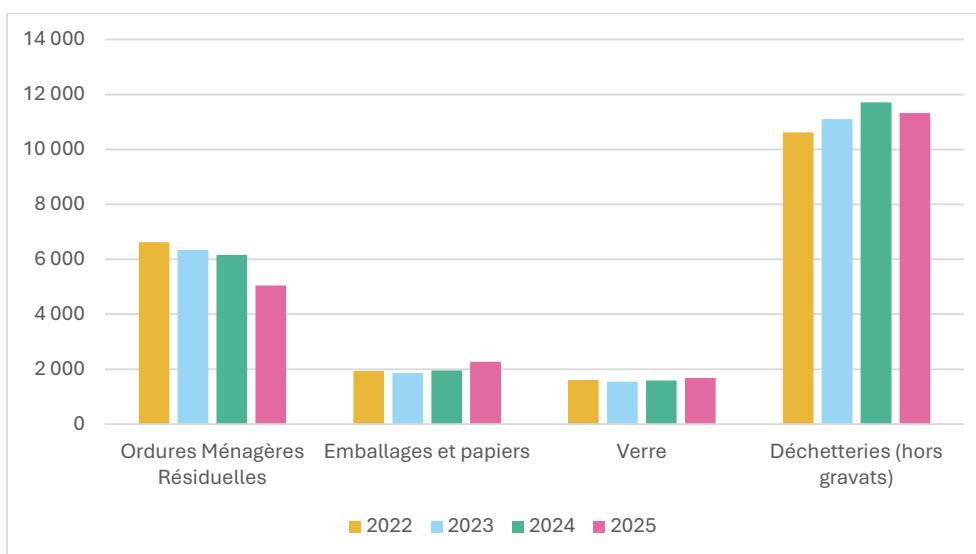
Entre 2024 et 2025, les évolutions constatées par habitant sont :

- Une diminution de la production d'ordures ménagères résiduelles (- 18,3 %)
- Une augmentation des emballages et papiers à trier (+ 15,7 %)
- Les déchets apportés en déchetteries (hors gravats) sont en diminution (- 3,6 %).

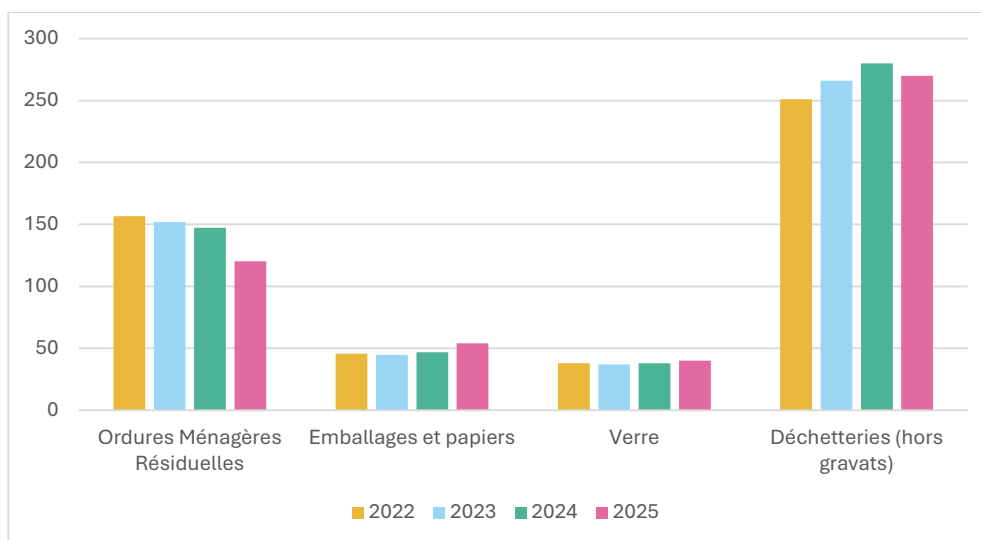
Représentation graphique des types de DMA collectés en 2025 :



Évolution des quantités de DMA collectés entre 2022 et 2025 :

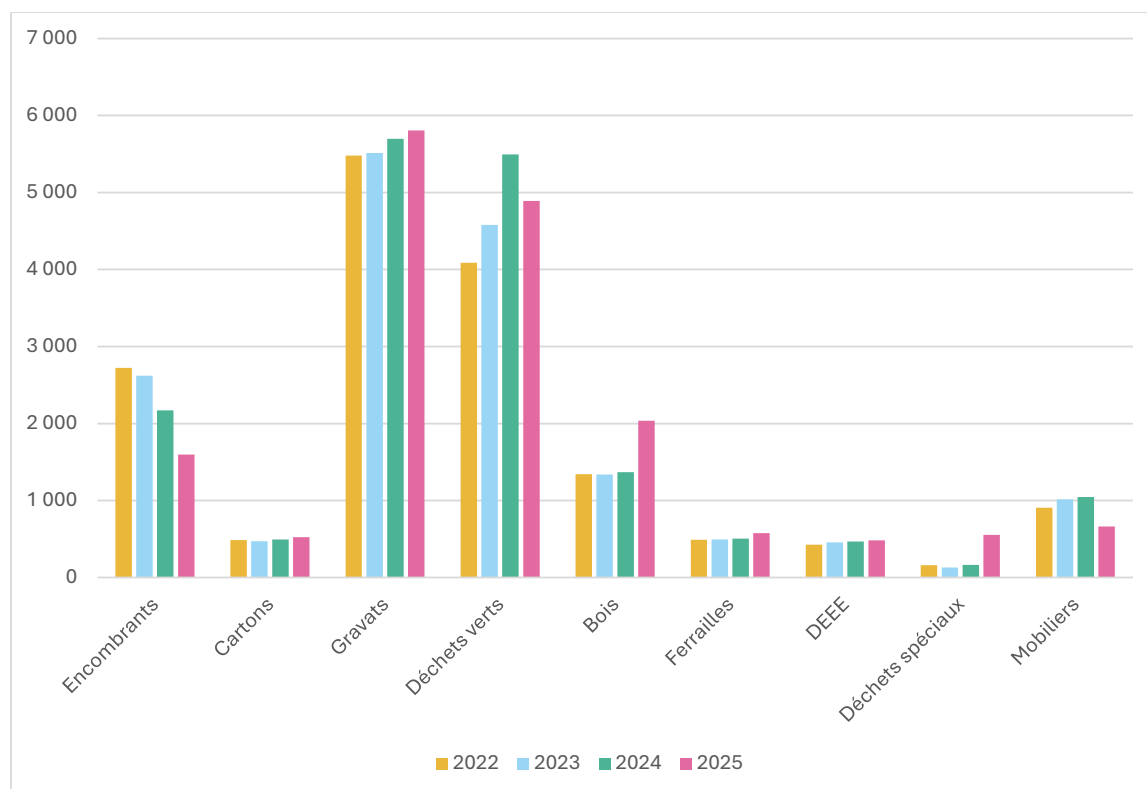


Comparaison des déchets collectés en kg/hab/an entre 2022 et 2025 :



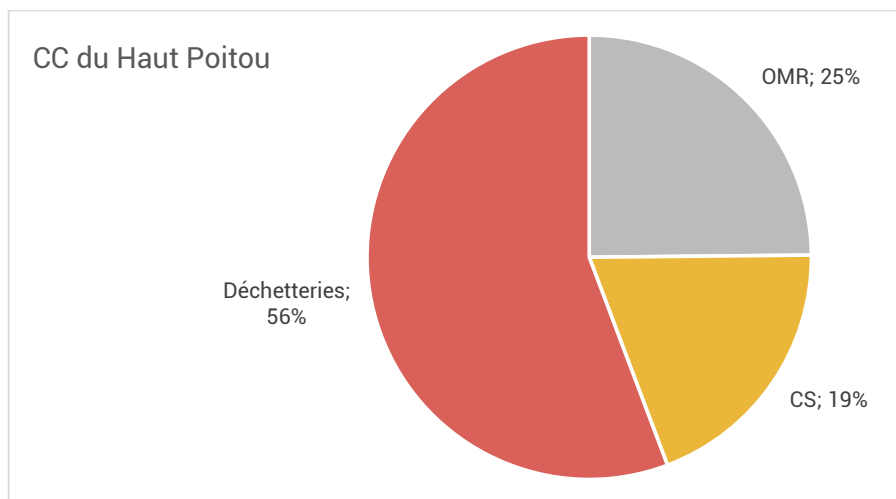
II – 4 – 3 Evolution des quantités collectées en déchetteries par type de déchets déposés entre 2022 et 2025

Évolution des tonnages des déchets collectés en déchetteries entre 2022 et 2025 :

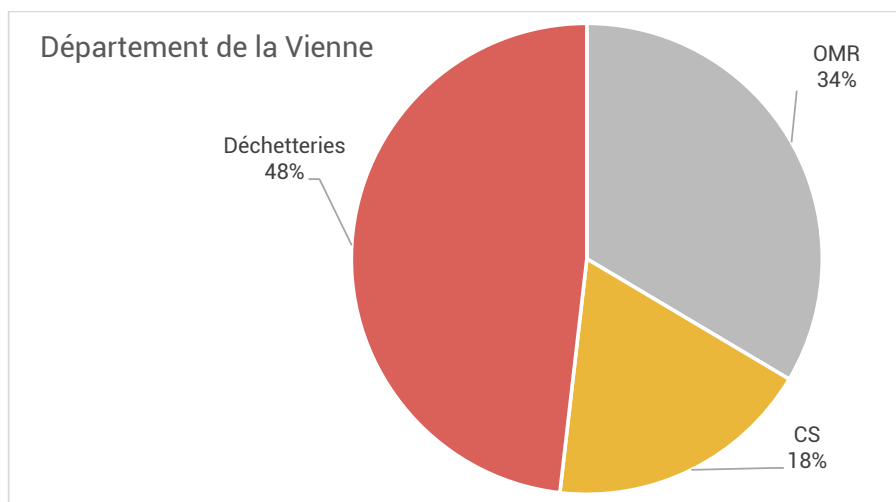


II – 4 – 4 Comparaison avec les données Départementales et Régionales (hors gravats)

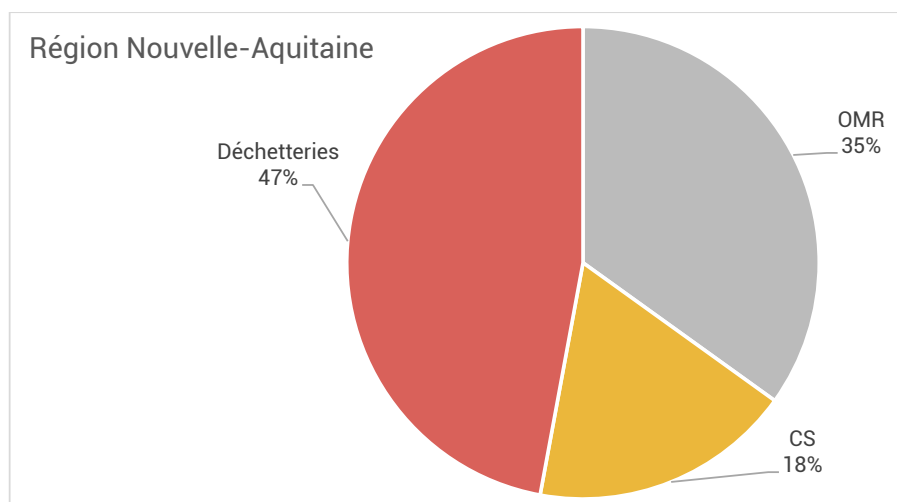
2025 : **Production de DMA (hors gravats) de la Communauté de Communes en**



Production de DMA (hors gravats) du Département de la Vienne :



Production de DMA (hors gravats) de la Région Nouvelle Aquitaine :



II – 5 Le traitement des déchets

II – 5 – 1 Les unités de traitement des principaux déchets

	Types d'installation	Capacités de traitement
Traitement des ordures ménagères résiduelles	Usine d'Incinération d'Ordures Ménagères	50 000 tonnes/an
Tri des déchets recyclables	Centre de tri	30 000 tonnes/an
Encombrants de déchetteries	Installation de stockage de déchets non dangereux	150 000 tonnes/an
Déchets inertes (gravats)	Installation de stockage de déchets inertes	12 544 tonnes/an
Déchets verts	Plate-forme de compostage	7 300 tonnes/an

II – 5 – 2 Les filières de traitement gérées en régie par la Communauté de Communes

Sur le territoire, deux types de traitements sont gérés en régie :

- La valorisation matière des déchets verts
- L'élimination en installation de stockage des déchets inertes.

La plateforme de compostage des déchets verts :

Les déchets verts collectés en déchetteries sont transférés sur la plateforme de compostage de Braille-Ouille. Cette dernière ne traite que les déchets végétaux.

Les étapes de fabrication de compost sont les suivantes :

- Réception et contrôle des déchets verts
- Broyage et mise en andain des déchets
- Fermentation active (2 à 3 mois) et retournements/arrosage
- Maturation (3 à 5 mois) et retournements
- Criblage du compost
- Normalisation du compost selon la norme NF U44-51 par analyse en laboratoire.

Le compost produit est vendu aux particuliers ou agriculteurs du territoire qui le souhaitent au prix de :

- 15 € la tonne pour une quantité comprise entre 1 et 5 tonnes (en dessous d'1 tonne, la facture est de 15 € quel que soit le tonnage)
- 10 € la tonne pour une quantité au-delà de 5 tonnes et jusqu'à 100 tonnes
- 3,50 € la tonne pour une quantité supérieure à 100 tonnes
- Le chargement du compost est facturé 6,5 € la tonne.

Les installations de stockage des déchets inertes :

Les gravats déposés en déchetteries rejoignent les installations de stockage de déchets inertes situées à Braille-Oueille (Cissé) et à Mirebeau.

La capacité de l'ISDI de Braille-Oueille est de 11 200 tonnes par an et celle de Mirebeau est de 1 344 tonnes par an.

Les types de gravats acceptés sont :

- Le béton
- Les briques
- Les tuiles et céramiques
- Les mélanges de béton, tuiles et céramique ne contenant pas de substances dangereuses
- Les terres et cailloux ne contenant pas de substances dangereuses.

II – 5 – 3 Les filières de traitement gérées par des prestataires extérieurs

Les autres déchets font l'objet d'autres types de traitements tels que la valorisation matières par le biais des repreneurs et/ou d'éco-organisme.

Listes des prestataires par types de déchets :

Ordures Ménagères Résiduelles	UIOM GRAND POITIERS
Emballages légers	CENTRE DE TRI SUEZ
Papiers	CENTRE DE TRI SUEZ
Polystyrène	POITOU POLYSTYRENE
Huiles minérales	CHIMIREC
Cartons	SUEZ
Verre	VERALLIA
Encombrants (enfouissement)	VEOLIA
Ferrailles	MENUT
Bois	VEOLIA
Batteries	DERICHEBOURG

Liste des éco-organismes par type de déchets :

Emballages et papiers	CITEO
Mobilier	ECO MOBILIER
Piles	COREPILE
Huiles de friture	ECOGRAS
DMS	ECO DDS
D3E	ECO SYSTEMES
Textiles	ECO TLC
Pneus	ALIAPUR
Lampes et néons	RECYLUM

II – 5 – 4 Le devenir des déchets de déchetteries

Tous les déchets verts déposés en déchetteries font l'objet d'une valorisation organique par un processus de compostage.

Les déchets en bois sont majoritairement valorisés en matière pour la fabrication de panneaux de particules.

Les gravats sont éliminés en installation de stockage de déchets inertes.

Les encombrants sont éliminés en installation de stockage de déchets non dangereux (enfouissement).

Tous les déchets dangereux collectés en déchetteries sont traités dans des filières spécialisées, pour en maîtriser l'impact sur l'environnement.

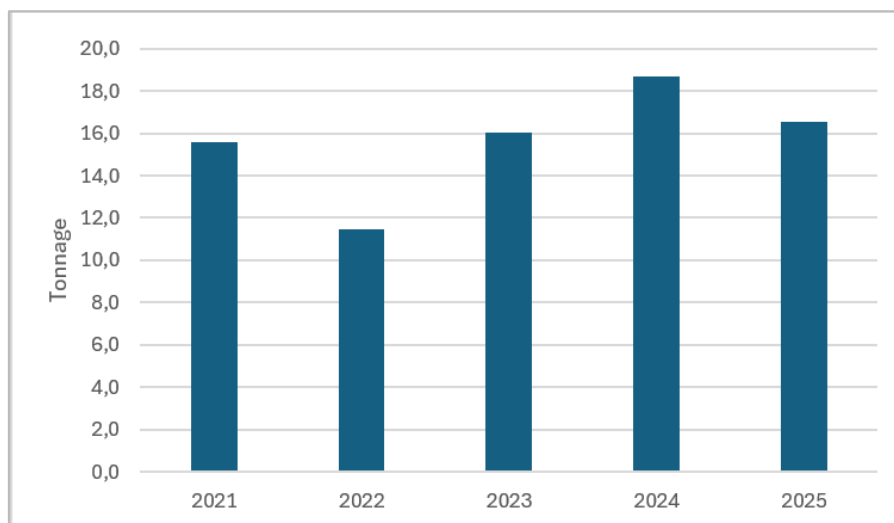
Les matériaux recyclables (cartons, ferraille, DEEE...) sont envoyés vers des unités de valorisation.

II – 5 – 5 Le devenir des déchets issus du tri

Une fois collectés, les emballages (hors verre) et les papiers triés par les habitants sont transportés jusqu'au centre de tri. Ils sont alors triés par catégorie de matériaux, puis expédiés vers des filières de recyclage.

En 2025, 2 265 tonnes de collecte sélective ont été livrées au centre de tri Suez à Poitiers. Au centre de tri, le refus (erreurs de tri des habitants) est séparé des matériaux recyclables. Pour 2025, les refus s'élèvent à 375 tonnes (365 tonnes en 2024 soit une hausse de 2,7 %).

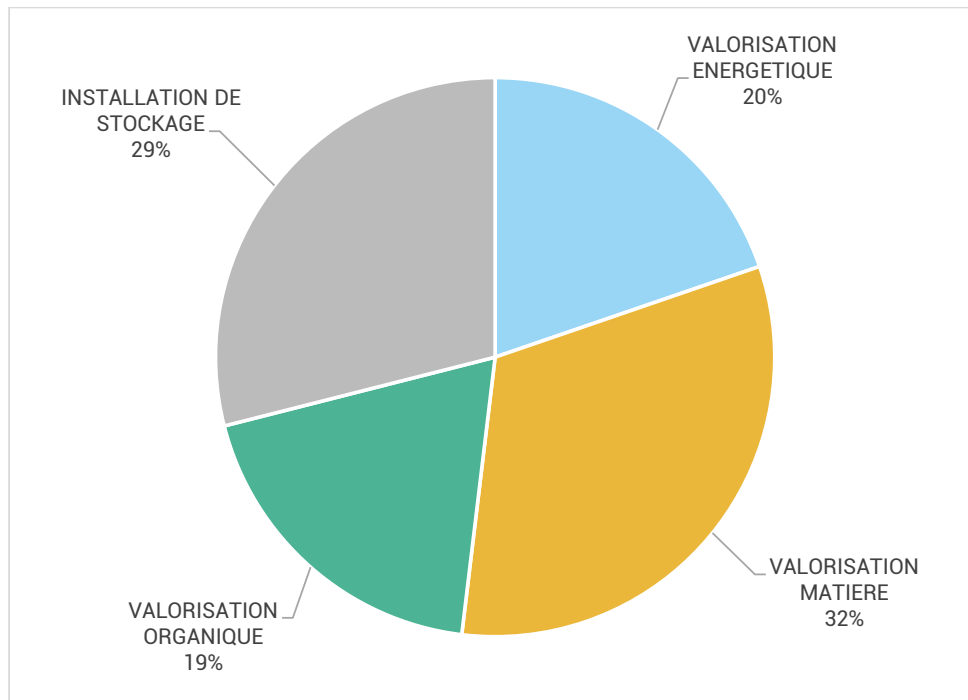
Evolution du taux de refus de tri :



Les emballages en verre triés par les habitants sont acheminés vers le quai de transfert situé à Braille-Ouille avant d'être rechargés vers les usines de valorisation où ils sont recyclés en bouteilles de verre.

II – 5 – 6 Taux de valorisation des déchets de la Communauté de Communes du Haut-Poitou

Taux de valorisation des déchets par type :



III LES INDICATEURS FINANCIERS

Le budget « Collecte et Traitement des déchets ménagers » est un budget annexe régi par la nomenclature M57, non assujéti à la TVA et équilibré entre autres grâce à la contribution des usagers du service au travers de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), les aides des éco-organismes, la redevance spéciale facturée aux producteurs de déchets non ménagers et les ventes de matériaux issus des recyclables secs et de la collecte en déchetteries (plastiques, verre, papier, ferrailles...).

La matrice Compta Coût :

Les dépenses et les recettes sont présentées selon un cadre homogène et standard de présentation des coûts du service public de gestion des déchets mis en place par l'ADEME (présentation en hors taxes).

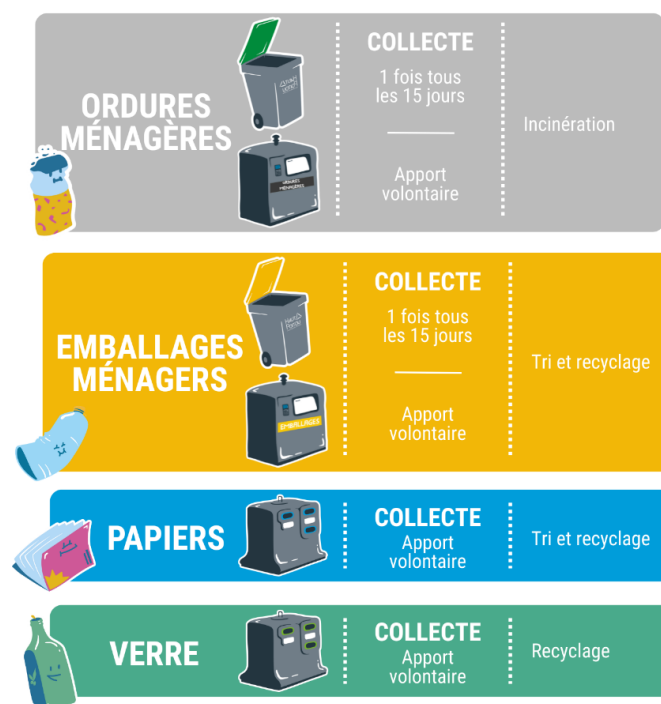
Ce cadre est construit en colonnes selon les flux des déchets (ordures ménagères résiduelles, verre, recyclables secs, déchets des déchèteries, déchets des professionnels ...) et en lignes selon les étapes techniques de gestion pour :

- Les dépenses : charges de structure, de prévention, de collecte, de transport, de traitement des déchets non dangereux...
- Les recettes : la TEOM, les soutiens, la vente des matériaux issus des recyclables secs et de la collecte en déchetteries, la redevance spéciale et la facturation des usagers.

Les dépenses et recettes intégrées dans la matrice des coûts correspondent précisément aux frais réels liés à la gestion des déchets sur l'année 2025. Des différences existent cependant avec les dépenses et les recettes du compte financier unique 2025 car ce dernier peut comprendre des données financières portant sur un autre exercice.

III – 1 Les modalités d'exploitation et coûts du service public de prévention et de gestion des déchets

III – 1 – 1 Les modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets



Le Service assure en régie la collecte des bacs individuels ainsi que la collecte des bornes d'apport volontaire de papiers et de verre.

La collecte des bornes d'apport volontaire d'ordures ménagères et d'emballages ménagers est assurée par l'Entreprise Véolia.

III – 1 – 2 Le montant annuel des principales prestations rémunérées

Prestataire	Nature prestation	Montant annuel
Communauté Urbaine Grand Poitiers	Traitement des ordures ménagères	704 315 €
SUEZ	Mise en balle des recyclables ménagers	489 629 €
SUEZ	Mise en balle des cartons (déchetteries)	30 034 €
CHIMIREC	Transport et traitement des bombes aérosols	112 258 €
POITOU POLYSTYRENE	Transport et traitement polystyrène	10 653 €
VEOLIA	Transport et traitement du bois	99 475 €
VEOLIA	Traitement des encombrants	324 434 €
VEOLIA	Vidage des colonnes	102 248 €
LOIRE COMPOST	Broyage, criblage et analyse compost	115 916 €
TOTAL		1 988 962 €

III – 1 – 3 Les coûts du service

Ces coûts sont répartis en différents postes :

- Les charges fonctionnelles correspondant aux charges de structure (eau, électricité, personnel administratif...) ainsi qu'à la communication
- Les charges de prévention représentant les dépenses issues du programme local de prévention des déchets de la Communauté de Communes
- Les charges liées à la pré-collecte correspondant aux coûts liés aux contenants : fourniture de sacs, maintenance...
- Les charges liées à la collecte telles que les dépenses relatives à la collecte des ordures ménagères résiduelles, à la collecte des points d'apport volontaire, à la collecte en porte à porte des recyclables, au gardiennage des déchetteries...
- Les charges liées au transport et au traitement des déchets, tels que le transport et le traitement des ordures ménagères résiduelles, le tri des recyclables, le transport et le traitement des déchets de déchetteries...
- Les charges liées au traitement des déchets de l'incinération.

Pour l'année 2025, les charges se sont élevées à **5 841 671 €** et ont été réparties de la manière suivante :

Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	856 519 €
		Communication	46 402 €
		TOTAL Fonctionnelles	902 921 €
	Techniques	Prévention	196 870 €
		Collecte et pré-collecte	2 481 852 €
		Transfert – Transport	379 124 €
		Traitement déchets non dangereux	1 139 295 €
		Incinération – Matériaux	640 286 €
		Traitement déchets dangereux	101 323 €
		TOTAL Techniques	4 938 750 €
	TOTAL Charges		5 841 671 €

III – 2 Les recettes du service public de prévention et de gestion des déchets

III – 2 – 1 Les recettes du service

Ces recettes sont réparties en différents postes :

- Les produits industriels liés à la gestion du service, comprenant la vente des matériaux recyclables collectés et de compost
- Les soutiens résultant de l'application du principe de la responsabilité élargie du producteur à savoir les éco-organismes
- Les aides et subventions diverses, comprenant les reprises de subventions d'investissement (il s'agit de l'amortissement des subventions) et les subventions de fonctionnement (par exemple : les aides de l'ADEME, du programme européen LEADER)
- La contribution des usagers au service avec la TEOM, la redevance spéciale et la facturation de dépôts en déchetteries.

Pour l'année 2025, les produits s'élèvent à **6 986 699 €**, répartis de la manière suivante :

Produits	Industriels	Vente des produits et d'énergie	250 771 €
		Prestation à des tiers	14 271 €
		Autres produits	57 612 €
		TOTAL Industriels	322 654 €
	Soutien	Soutien des sociétés agréées	958 888 €
		TOTAL Soutien	958 888 €
	Aides	Reprises des subv. d'investissement	33 482 €
		Subventions de fonctionnement	0 €
		TOTAL Aides	33 482 €
	Financement déchets direct	TEOM	5 547 064 €
		Redevance spéciale	89 354 €
		Facturation usagers	35 257 €
		Financement déchets direct	5 671 675 €
TOTAL Produits		6 986 699 €	

III – 2 – 2 Les recettes détaillées provenant des éco-organismes

Eco-organisme	Nature de l'aide	Montant annuel
CITEO	Recyclage des emballages	549 700 €
CITEO	Recyclage des journaux magazines	57 477 €
OCADDS	Recyclage des déchets chimiques	4 039 €
ECOMAIISON	Recyclage du mobilier	66 918 €
ECOSYSTEM	Recyclage des papiers	42 155 €
TOTAL		720 289 €

III – 2 – 3 Les recettes détaillées perçues au titre de la valorisation

Prestataire	Nature de la prestation	Montant annuel
LUCART	Repreneurs des briques alimentaires	617 €
VERALLIA	Repreneur du verre	13 846 €
SUEZ	Repreneur de l'acier, aluminium et cartonnettes	32 381 €
VALORPLAST	Repreneur du plastique	53 565 €
NORSKE SKOG	Repreneur du papier	45 053 €
MENUT	Repreneur du platinage (ferraille)	64 013 €
SUEZ	Repreneur du carton	34 332 €
AFM RECYCLAGE	Repreneur de batteries	2 830 €
TOTAL		246 637€

III – 2 – 4 Le coût aidé en 2025

Le coût aidé correspond à la totalité des charges HT, déduction faite des recettes du Service.

	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs	Déchets des déchetteries
Coût aidé CC Haut-Poitou - 2025 <i>en € HT / Tonne</i>	353,00 €	19,00 €	249,50 €	170,60 €
Coût aidé CC Haut-Poitou - 2024 <i>en € HT / Tonne</i>	325,00 €	-5,00 €	227,00 €	160,00 €
Coût aidé CC Haut-Poitou - 2025 <i>en € HT / Habitant</i>	42,50 €	0,80 €	13,50 €	51,20 €
Coût aidé CC Haut-Poitou – 2024 <i>en € HT / Habitant</i>	47,90 €	-0,20 €	10,60 €	44,80 €

IV LES FAITS MARQUANTS en 2025

IV – 1 Les investissements du service

Le 27 janvier 2025 le nouveau schéma de collecte a été mis en place avec une collecte des ordures ménagères et une collecte des emballages ménagers effectuées en alternance tous les 15 jours.

Des investissements pour la pré-collecte ont été effectués (cf. II-2-1) afin de créer des points de secours dans toutes les communes du territoire. Ainsi, des colonnes à contrôle d'accès ont été achetées pour un montant de 355 097 € HT et mises en place à compter de mai 2025.



En juin 2025, la Communauté de Communes a acquis sa première benne mécanisée pour un montant de 286 700 € HT.

Certains agents ont été formés à l'utilisation de ce nouvel outil. Des circuits spécifiques de collecte ont été mis en place afin qu'elle puisse collecter en toute sécurité.

IV – 2 L'évolution du réseau des déchetteries

La Communauté de Communes possède actuellement sur son territoire un réseau de 6 déchetteries.

Des scénarios d'optimisation du réseau des déchetteries ont été proposés. Les élus ont validé, le 26 septembre 2019, l'harmonisation et l'optimisation du réseau des déchetteries, et décidé de retenir le scénario 3 « rationalisation et mutualisation » avec la variante 2 « maintien de la déchetterie de Braille-Ouille, pour accueillir uniquement les déchets verts et les gravats ».

Dans ce cadre, la construction de deux nouvelles déchetteries a été programmée. Chaque déchetterie comportera 18 quais dont 3 à équiper d'une benne basse (gravats, plâtres...), d'un local pour les agents valoristes et d'un préau pour le stockage de différentes filières.

La phase APD (avant-projet définitif) a été validée par le Conseil Communautaire le 26 septembre 2024.

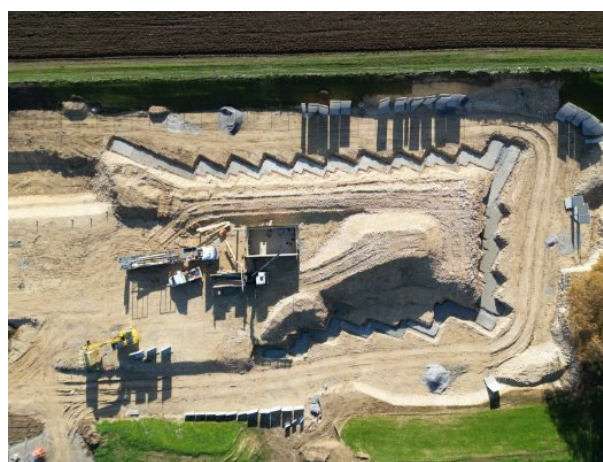
Le coût des travaux, au stade APD a été estimé à 1 238 695,50 € HT pour la déchetterie située à Latillé et à 1 498 130,90 € HT pour la déchetterie située à Saint-Martin-la-Pallu.

Les permis de construire et les dossiers ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) ont été déposés le 20 décembre 2024. La consultation des entreprises a été réalisée au cours du premier trimestre 2025 et les marchés de travaux notifiés aux entreprises début juin 2025.

Les travaux se sont déroulés de juillet 2025 à mai 2026 avec une construction simultanée des deux déchetteries 2026.



Déchetterie à Latillé - 18/11/2025



Déchetterie à Saint-Martin-la-Pallu - 18/11/2025

IV – 3 La mise en place de nouvelles filières de tri en déchetteries

Des nouvelles filières en déchetterie ont été mises en place : plâtre, menuiseries, articles de bricolage et de jardinage, jouets.

120 tonnes de menuiseries ont été récupérées et 109 tonnes de plâtre.

IV – 4 Les incendies à la déchetterie à Vouillé et sur la plateforme de compostage

Un premier incendie a eu lieu le 19 avril 2025 dans le local de stockage de la déchetterie située à Vouillé. Cet incendie n'a fait aucun blessé mais a occasionné la fermeture du site durant 1 semaine puis la démolition du bâtiment. Cet incendie a été causé par une batterie au lithium endommagée déposée dans le bac à batteries.

Un deuxième incendie s'est déclaré le 8 mai 2025 sur la plateforme de compostage de Braille-Ouille. Il aura fallu plusieurs jours pour que celui-ci s'arrête. L'origine de cet incendie n'est pas connue. Plusieurs causes sont possibles : auto-échauffement, malveillance, agression externe telle que le vent, la chaleur, la foudre...

IV – 5 La mise en œuvre du Programme Local de Prévention et de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés

En 2023, la Communauté de Communes a adopté une stratégie globale de prévention et de gestion des déchets. Cette stratégie déchets s'étalant de 2023 à 2030 se décline en 5 points :

- Le déploiement du Programme Local de Prévention et de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)
- La mise en œuvre d'une relation à l'utilisateur avec le déploiement d'outils de suivi et la création d'un fichier « usagers »
- Un plan de modernisation des déchetteries du Haut Poitou
- Un plan de gestion de proximité des biodéchets
- Un plan de collecte des déchets ménagers et assimilés.

C'est pourquoi, en 2025, le service a lancé la rédaction de son PLPDMA. Celui-ci vient structurer la politique de prévention du territoire sur une période de 6 ans, de 2026 à 2032. Il se décline en 5 axes de travail :

- Être une intercommunalité exemplaire en matière de prévention des déchets
- Poursuivre la sensibilisation et la communication auprès des différents publics
- Renforcer la gestion de proximité des biodéchets
- Favoriser la consommation responsable
- Réduire et mieux valoriser les déchets des entreprises.

La rédaction de ce document est passée par de nombreuses étapes au cours de l'année pour aboutir à des propositions d'actions ; notamment, la constitution d'une commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) mais aussi la mise en place de groupes de travail avec des acteurs du territoire.

La consultation du public et l'adoption du PLPDMA sont prévues en début d'année 2026.

IV – 6 Le lancement des premiers sites de compostage partagés

L'année 2025 a été marquée par l'installation des premiers sites de compostage partagés, une action inscrite dans la stratégie biodéchets.

Le 17 avril 2025, le premier site de compostage partagé a été inauguré sur la Commune de Neuville-de-Poitou.



*Inauguration du premier site
de compostage partagé le 17/04/2025*

IV – 7 Les réunions de la Commission « Déchets »

Trois réunions de la Commission « Déchets » se sont tenues en 2025.

IV – 8 Les projets pour 2026

IV – 8 – 1 La poursuite du déploiement de la stratégie biodéchets

En 2026, la stratégie biodéchets va être marquée par :

- Le déploiement de nouveaux sites de compostage partagés dans les communes non équipées en 2025
- Le déploiement d'actions de sensibilisation autour de la réduction des déchets végétaux et de leur utilisation à domicile
- L'accompagnement des établissements publics dans la gestion de proximité de leurs biodéchets
- L'accompagnement des professionnels producteurs de biodéchets dans l'identification d'une solution adaptée à leur activité pour la réduction et la valorisation de leurs déchets alimentaires et végétaux.

IV – 8 – 2 Le suivi des déchets produits et l'accompagnement à la réduction

En 2026, le Service « Prévention des déchets » développera son accompagnement des professionnels dans la réduction et le tri de leurs déchets.

Des actions de communication seront également mises en œuvre auprès des usagers, en lien notamment avec la gestion des anomalies de collecte.

IV – 8 – 3 L'acquisition d'une deuxième benne mécanisée

La Communauté de Communes a fait le choix de remplacer les bennes dites « traditionnelles » par des bennes mécanisées.

C'est pourquoi, en 2026, lors du prochain renouvellement de véhicule, une benne mécanisée sera achetée.



COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025

△ RÉALISATIONS 2025

1 - Dépenses d'équipements communautaires

Pour l'année 2025, la Communauté de Communes a investi 9 048 278,09 € répartis de la manière suivante :

- 5 734 325,35 € du budget principal pour les principaux projets suivants :
 - Construction d'un pôle socio-éducatif et sportif (centre socio-culturel et gymnase) à Mirebeau
 - Réhabilitation du gymnase intercommunal à Avanton
 - Construction du pôle administratif avec le 4ème SGC de Poitiers
 - Fonds de soutien à l'investissement communal
 - Voirie intercommunale
 - PLUi-H
- 3 058 247,32 € du budget annexe « Collecte et traitement des déchets ménagers » pour les principaux projets suivants :
 - Construction des déchetteries à Latillé et à Saint-Martin-la-Pallu
 - Acquisition de bacs de tri, d'ordures ménagères, d'apports volontaires et composteurs
- 255 705,42 € du budget annexe « Gendarmerie(s) » pour le projet de construction de la Gendarmerie à Neuville-de-Poitou.

2 - Dépenses de fonctionnement

Pour l'année 2025, la Communauté de Communes du Haut-Poitou a réalisé 24 188 405,00 € répartis de la manière suivante :

- 5 620 356 € de charges à caractère général
- 8 192 694 € de charges de personnel
- 3 953 049 € de reversement de fiscalité aux communes
- 3 678 956 € d'autres charges de gestion courante comprenant le versement de subventions aux associations
- 215 752 € de charges financières et de charges exceptionnelles
- 2 527 598 € d'amortissement de biens.

Répartition de 100 € de dépenses par service :

 26,42 € Gestion des déchets	 19,14 € Solidarité intercommunale	 13,15 € Administration Générale	 7,76 € Enfance Jeunesse	 6,58 € Petite Enfance
 4,94 € Sport	 4,22 € Sécurité : Gendarmeries et SDIS	 3,62 € Solidarité - Santé - Social	 2,47 € Périscolaire	 2,40 € Voirie - Espaces publics
 2,09 € Tourisme	 1,93 € Culture	 1,41 € Développement Durable	 1,39 € Économie	 2,75 € Autres

3 - Ratio de rigidité financière du budget principal et du budget annexe « Collecte et traitement des déchets ménagers »

Ce ratio mesure la part des dépenses difficilement compressibles dans les dépenses réelles de fonctionnement. Il permet d'évaluer la marge de manœuvre budgétaire d'une collectivité.

Le ratio pour le budget principal est de 31 % et pour le budget annexe de 39 %.

Avec un ratio inférieur à 40 %, la Communauté de Communes du Haut-Poitou présente un niveau de charges contraintes modéré au regard de ses ressources de fonctionnement. Cette situation témoigne d'une bonne flexibilité budgétaire et d'une capacité préservée à absorber les évolutions de charges ou à soutenir de nouveaux investissements.

4 - Etat de la dette du budget principal et du budget annexe « Collecte et traitement des déchets ménagers »

- **Encours de la dette**

L'encours de la dette s'élève à 4 497 513,61 € au 31 décembre 2025.

Le montant des annuités 2025 est de 599 590,62 € dont 500 428,82 € de capital et 99 161,80 € d'intérêts.

- **Ratio d'endettement**

Le ratio d'endettement (encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) pour le budget principal est de 20,44 % et pour le budget annexe de 17,55 %. Ces ratios traduisent un niveau d'endettement faible et laissent apparaître des marges de manœuvre pour le financement futur des investissements.

- **Capacité de désendettement**

La capacité de désendettement (encours de la dette / épargne brute) pour le budget principal est de 2,3 ans et pour le budget annexe de 1,6 ans. Cet indicateur, nettement inférieur aux seuils de vigilance, témoigne d'une excellente solvabilité et d'une forte capacité à faire face à ses engagements financiers.

LES SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS

La Communauté de Communes a versé 2 139 033,00 € au titre de subventions de fonctionnement aux associations. Ce montant est réparti de la manière suivante :

Service	Montant
Communication	20 000,00 €
Culture	93 209,00 €
Coopération décentralisée	4 500,00 €
Economie - Agriculture	2 916,00 €
Enfance Jeunesse	992 870,00 €
Petite Enfance	697 535,00 €
Solidarité Santé	245 989,00 €
Sport	60 514,00 €
Tourisme	21 500,00 €
TOTAL	2 139 033,00 €

LA FISCALITÉ ET LES DOTATIONS 2025

La Communauté de Communes a reçu 17 405 612 € de recettes fiscales et 4 571 652 € de dotations et compensations.

Recettes fiscales	Impôts ménagers et professionnels	4 174 174 €	17 405 612 €
	Fraction de TVA (CVAE et TH)	6 112 705 €	
	TEOM	5 547 064 €	
	TASCOM, IFR et FPIC	1 214 458 €	
	Autres taxes	357 201 €	
Dotations et Compensations	Dotation Globale de Fonctionnement	2 008 391 €	4 571 652 €
	Participations : CAF, MSA, Etat, Département, Région, Communes	1 081 508 €	
	Attributions du Fonds départemental de la TP	511 514 €	
	Autres dotations et compensations	970 239 €	

△ COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025 DÉTAILLÉS

Afin de faciliter la lecture du présent rapport, les Comptes Financiers Uniques 2025 sont accessibles directement sur le site internet de la Communauté de Communes.

Les documents suivants peuvent y être consultés :

- [CFU du budget principal](#)
- [CFU du budget annexe « Collecte et traitement des déchets ménagers »](#)
- [CFU du budget annexe « Gendarmeries »](#)
- [CFU du budget annexe de la régie « Tourisme en Haut-Poitou »](#)
- [CFU du budget annexe « Chaufferies bois »](#)
- [CFU du budget annexe « Énergie photovoltaïque »](#)
- [CFU du budget annexe « Zones d'Activités Économiques »](#)

Scannez le QR code ci-dessous pour accéder à l'ensemble des documents :



Les lecteurs de la version numérique peuvent accéder directement à chaque document via les liens cliquables intégrés aux intitulés.



Directeur de publication : Benoît PRINÇAY

Imprimé à 35 exemplaires

Communauté de Communes du Haut-Poitou

10 avenue de l'Europe

86170 Neuville-de-Poitou

05 49 51 93 07

contact@cc-hautpoitou.fr

<https://cc-hautpoitou.fr/>



Communauté de Communes du Haut-Poitou